

AFCL

DE GAULLE ET SES COMPAGNONS



FACE À LA RÉPRESSION ET À LA DÉPORTATION

(CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION)

ENTRETIEN AVEC TRISTAN LECOQ

Comme chaque année désormais, le Bulletin de l'AFCL apporte sa contribution au Concours de la Résistance et de la Déportation.

« Répressions et déportations en France et en Europe. Espaces et histoire » : vaste thème, à propos duquel l'inspecteur général Tristan Lecoq, président du Jury national des correcteurs, nous a apporté de précieux éclaircissements. Nous avons choisi délibérément de centrer notre dossier sur les Français libres et les résistants face à la répression de Vichy et de l'occupant et à la déportation, ainsi que sur quelques cas de Compagnons ayant été poursuivis, torturés, condamnés, déportés, assassinés ou ayant disparu dans les camps d'extermination.

TROIS QUESTIONS À TRISTAN LECOQ

Inspecteur général de l'Éducation nationale
Professeur des Universités associé (histoire militaire et maritime contemporaine)
Sorbonne Université
Président du Jury national des correcteurs du CNRD

■ Pourquoi ce thème « Répressions/déportations en France et en Europe (1939-1945). Espaces et histoire » a-t-il été choisi pour le CNRD? En a-t-on trop parlé, au risque d'engendrer une certaine lassitude qu'il convient de réactiver? Ou trop peu en oubliant ou dissimulant certains faits ?

Allons à ce qui nous rassemble : le Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD), lancé à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale et de son Inspection générale, réunit depuis 1961 enseignants, élèves et cadres de l'institution scolaire et constitue le premier concours ouvert aux élèves. Depuis ses origines, il se fonde sur l'engagement des enseignants et des élèves, qui acceptent au cours de l'année d'y consacrer un temps qui, s'il s'inscrit dans le contexte de l'École, est aussi pour eux une charge de travail supplémentaire. Il compte aujourd'hui 47 000 élèves et leurs maîtres.

Fortement adossés aux programmes d'histoire et d'instruction civique, dans la fidélité à l'Inspecteur général Louis François qui présida longtemps le jury du concours, exigeants à l'égard du respect des évolutions tant académiques que didactiques et pédagogiques, les thèmes du CNRD sont comme le prisme et le miroir de ces moments de notre histoire française et européenne. Dans le même temps, ils permettent à tous ceux qui s'y consacrent d'approfondir leurs connaissances. Ils conduisent enfin à une réflexion commune sur le temps présent, celui où vivent nos élèves et où enseignent leurs maîtres.

D'emblée, ce concours du ministère de l'Éducation nationale s'est enrichi des partenariats avec les acteurs, les témoins, les associations qui les rassemblent, les fondations



Soldats allemands paradant sur l'avenue des Champs-Élysées, le 14 juin 1940.

qui les continuent, les ministères qui les soutiennent, au sein desquels tous expriment leur volonté d'accompagner l'École dans le travail qui est le sien. C'est ainsi que la Fondation de la Résistance, la Fondation de la France Libre, la Fondation pour la mémoire de la Shoah ont accepté, sous l'autorité de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, de coordonner le travail des universitaires, des enseignants, des inspecteurs pour que soient conçus, construits et accessibles les textes et documents qui encadrent le CNRD.

Le thème retenu par le ministre de l'Éducation nationale pour le concours 2018-2019 conduit enseignants et élèves à un croisement des situations historiques au sein d'une Europe foudroyée par la guerre, les répressions et les déportations. Il conduit à décentrer le regard sans oublier l'essentiel. Il conduit à prendre conscience, pour tous, de l'ampleur des crimes, de leur caractère imprescriptible, du sursaut d'espérance nécessaire, hier et aujourd'hui.

■ Les travaux récents des historiens ont-ils fait évoluer les représentations des années précédentes? Si oui, quels nouveaux aspects sont apparus?

L'intitulé du sujet s'inspire directement des renouvellements apportés à la question, en France et à l'étranger et permet de faire entrer, dans les classes et dans les enseignements, des apports essentiels à la compréhension des relations entre les répressions et les déportations, à l'échelle européenne, entre 1939 et 1945.

La thèse de **Thomas Fontaine** présente un tableau d'ensemble : *Déporter. Politiques de déportation et répression en France occupée, 1940-1944*, Université Paris 1, 2013.

Il faut toutefois citer l'article pionnier de **Michel de Bouïard**, *La répression allemande en France de 1940 à 1944*, Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, n° 54, avril 1964, p. 63-90.

S'agissant de la justice expéditive de la Milice au pouvoir, cf. **Virginie Sansico**, *La Justice du pire. Les cours martiales sous Vichy*, Paris, Payot, 2002. Par contre, plusieurs domaines de la répression vichyste demeurent méconnus, dont son développement en zone Sud en 1940-1942.

ENTRETIEN AVEC TRISTAN LECOQ

On citera les travaux importants et novateurs de **Laurent Thiery**, *La Répression allemande dans le Nord de la France, 1940-1944*, Lille, Presses du Septentrion, 2013 ; **Cédric Neveu**, *La Gestapo en Moselle, une police au cœur de la répression nazie*, Metz, éditions Serpenoise, 2012 ; **Jean-Louis Panicacci**, *L'Occupation italienne. Sud-Est de la France, juin 1940-septembre 1943*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010. La thèse de **Diane Grillère**, *L'Occupation italienne face à l'occupation allemande. Analyse et enjeux de l'autre occupation en France métropolitaine 1938-1943*, soutenue en 2012, est essentielle.

Pour la France, l'étude menée sur le SD de Grenoble et la « chasse aux juifs » de **Tal Bruttman**, *La Logique des bourreaux, 1943-1944*, Paris, Hachette littératures, 2003 et **Tal Bruttman**, "Échirolles, August 7 1944 : a Triple Execution" in **Tal Bruttman** et **Claire Zalc (dir.)**, *Microhistories of the Holocaust*, New York, Berghahn, 2017, p. 242-250 sont éclairantes.

Sur l'histoire du système concentrationnaire, l'ouvrage récemment traduit en français de **Nikolaus Wachsmann**, *KL. Une Histoire des camps de concentration nazis*, Paris Gallimard, 2017 est appelé à devenir la référence. Pour une vision à l'échelle européenne : **Alexander B. Rossino**, *Hitler Strikes Poland: Blitzkrieg, Ideology, and Atrocity*, Lawrence, University Press of Kansas, 2003.

Cette question est très abondamment abordée dans de nombreux ouvrages, notamment ceux consacrés à la « solution finale ». On peut se reporter, parmi les principaux, à **Christopher Browning**, *Les Origines de la Solution finale : l'évolution de la politique antijuive des nazis, septembre 1939-mars 1942*, Paris, Les Belles lettres, 2007, **Peter Longerich**, *Holocaust. The Nazi Persecution and Murder of the Jews*, Oxford, University Press, 2010 et **Götz Aly**, "Endlösung": *Völkerverschiebung und der Mord an den europäischen Juden*, Frankfurt am Main, Fischer, 1995, qui étudient la place des déportations en 1939-1941 dans les politiques contre les Juifs, avant le passage à l'assassinat généralisé.

Les travaux de l'*International Commission on the Holocaust in Romania*, entre autres, mettent en lumière cet aspect concernant tant les Juifs que les Tsiganes (International Commission on the Holocaust in Romania, Final report, POLIROM, 2004, consultable en ligne http://www.inshrew.ro/ro/files/Raport%20Final/Final_Report.pdf).

On lira également les contributions proposées dans **Tal Bruttman**, **Laurent Joly** et **Annette Wiewiorka**, *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde guerre mondiale*, Paris, CNRS éd., 2009. La déportation figure également parmi les politiques mises en œuvre contre les populations tsiganes. Voir par exemple **Guenter Lewy**, *La persécution des Tsiganes par les nazis*, Paris, les Belles lettres, 2003. L'ouvrage de **Timothy Snyder** *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Paris, Gallimard 2012, s'il conduit parfois à une lecture critique, est et demeure une contribution majeure au sujet.

■ *La déportation mise en oeuvre par les Nazis a-t-elle été éclipsée par d'autres horreurs (Goulag, Mao, Pol Pot, Rwanda...)?*

Une logique d'exclusion et de répression, dans le cadre d'une guerre en Pologne, dans l'Ouest de l'Europe, dans les Balkans, est à l'œuvre entre 1939 et 1941 : internement de part et d'autre, massacres de masses allemands et soviétiques en Pologne, régimes d'occupation et politiques répressives. De l'été 1941 à 1943, la guerre devient mondiale et, à l'Est, guerre d'anéantissement, dans un déchaînement de violence qui réunit les outils répressifs policiers et militaires : un système concentrationnaire en guerre totale, entre répression et extermination, accélération et systématisation des processus d'extermination, prisonniers de guerre, travailleurs forcés, déplacements de populations.

Vers l'effondrement militaire et le déchaînement répressif, les dernières années de la guerre sont meurtrières : radicalisation de la violence guerrière, politique de terreur d'Est en Ouest, représailles partout, alors qu'Auschwitz devient le centre du système concentrationnaire nazi. Les logiques des déportations s'affirment et, quelquefois, se contredisent. Jusqu'aux « marches de la mort » de ceux qui sont déjà aux portes de la mort.

C'est donc bien à l'échelle de l'Europe que peut désormais s'écrire une histoire partagée des répressions et des déportations. Cette histoire se décrit à l'endroit : ce sont les répressions qui conduisent aux déportations. Ce sont les finalités des unes et des autres qui permettent de les comprendre et de les distinguer. De ce point de vue, s'il est légitime au plan historique de comparer des espaces et des moments de cette histoire, entre 1939 et 1945 dans le contexte militaire - celui des opérations -, politique - celui des régimes en place, des occupations, des alliances et des appareils répressifs qui leur sont liés -, la déportation raciale : l'extermination des juifs d'Europe demeure singulière dans ses objectifs, dans son déroulement, dans ses conséquences humaines, culturelles, morales. Cette histoire, fondamentale en soi pour comprendre ce que fut le nazisme, permet par ailleurs de mettre en perspective les fondements et les valeurs de la construction européenne qui s'est mise en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.



De Gaulle recevant Adenauer à La Boisserie, 14 septembre 1958.

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

LA RÉPRESSION ALLEMANDE

Heinrich Himmler, chef de la SS et de la Gestapo, ministre de l'Intérieur, et Hitler, observant une parade des troupes d'assaut nazies en 1940.

Dès l'été 1940, les Allemands sont confrontés à un problème difficile : comment assurer l'ordre dans un pays aussi vaste, aussi peuplé, aussi développé que la France ? Une répression de plus en plus dure accompagne le pillage systématique de l'économie.

Au centre du dispositif, se trouve le Commandement militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*, en abrégé : MbF), installé à l'Hôtel Majestic, à Paris, 5 avenue des Portugais (XVI^e). Dépendant du Haut commandement de l'armée de terre (*Oberkommando des Heeres*, en abrégé : OKH), il est d'abord commandé par le général Otto von Stülpnagel, pur produit de la caste militaire prussienne, remplacé par son cousin, le général Karl-Heinrich von Stülpnagel (qui sera impliqué dans l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler). Par ailleurs, le « Service de renseignement de la Wehrmacht » (*Abwehrstelle Frankreich*, en abrégé : *Abwehr*), à l'Hôtel Lutetia, 45 boulevard Raspail, est chargé de la chasse aux résistants, avec l'aide de la *Geheime Staatspolizei* (ou *Gestapo*), qui passera ensuite sous le contrôle de la SS.

La zone occupée est divisée en cinq districts ou *Oberkommandantur* - le principal est le *Gross Paris*, qui siège à l'Hôtel Meurice, 228 rue de Rivoli (I^{er}) - coiffant les antennes départementales (*Feldkommandantur*) et locales (*Kreiskommandantur*). Dès 1940, il apparaît que, pour l'armée d'occupation, maintien de l'ordre et répression sont synonymes. Le MbF met en place des tribunaux militaires, qui jugent et condamnent les personnes convaincues d'actes hostiles envers l'occupant ; les sabotages et les agressions de soldats allemands sont passibles de la peine de mort. A partir de 1941, la multiplication des actes « terroristes » entraînent un durcissement de la répression : plusieurs membres du PCF clandestin responsables d'attentats contre les occupants sont ainsi fusillés ou guillotins.

Promulgué en septembre 1941, le « code des otages » ordonne de fusiller 50 ou 100 détenus dans les camps ou dans les prisons pour un soldat allemand abattu. C'est ainsi qu'en décembre, 48 otages (dont le jeune militant communiste Guy Môquet) sont fusillés à Chateaubriant en représailles de l'exécution du *Feldkommandant* de Nantes et 50 autres le lendemain à Souge, près de Bordeaux, en représailles de l'exécution d'un autre responsable militaire. Deux mois plus tard, le 15 décembre, 95 nouveaux otages sont fusillés, dont plus de la moitié sont juifs.



Progressivement, les forces de police vont échapper à l'autorité du MbF. La *Gestapo*, dont le chef suprême est Heinrich Himmler, mais dont le commandement est assuré par Heinrich Müller, coiffe toutes les polices du Reich (*SD* de Heydrich, *Sipo*, *Kripo*). Elle prend en main la répression de tous les opposants (communistes, francs-maçons, religieux, étrangers), ainsi que la persécution des juifs, dont l'extermination est décidée à la conférence de Wannsee (janvier 1942). A Paris, c'est l'*Obersturmbannführer SS* [équivalent de lieutenant-colonel] Kurt Lischka, qui, depuis le ministère de l'Intérieur, 11 rue des Saussaies, dirige la *Gestapo* d'une main de fer. Il sera notamment le principal responsable - avec son adjoint Theodor Dannecker, représentant d'Adolf Eichmann en France - de la déportation des 73.000 juifs de France vers Auschwitz-Birkenau à partir du camp de Drancy. Il est en outre considéré comme le principal responsable des quelque 29.000 otages et résistants fusillés en France entre 1940 et 1944 (et non 75.000 comme l'affirmera ensuite la propagande communiste).

La *Gestapo* centrale comprend plusieurs antennes toutes situées dans le XVI^e arrondissement :

- la « *Gestapo* française », dite aussi « la Carlingue », 93 rue Lauriston, composée de truands et de trafiquants du marché noir, commandée par le truand Henri Chamberlin, dit Henri Lafont, et par l'ex-inspecteur de police principal Pierre Bonny ;
- la « *Gestapo* Henri Martin », 101-105 avenue Henri Martin, autre « *Gestapo* française », dirigée par l'homme d'affaires et tortionnaire Georges-Henri Delfanne, dit Christian Masuy, qui passe pour avoir inventé le supplice de la baignoire, centre actif de trafics clandestins, de contre-espionnage et d'infiltration de réseaux de résistants (800 d'entre eux y seront torturés avant d'être dirigés sur la rue des Saussaies)

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

- la « Gestapo des questions juives », 31 avenue Foch, d'abord dirigée par Dannecker, puis par son adjoint Heinz Röthke ;
- la « Gestapo Pompe », 180 rue de la Pompe, chargée du contre-espionnage et de la surveillance des mouvements politiques, dirigée par un agent de l'*Abwehr*, trafiquant de marché noir, le *Hauptsturmführer* Friedrich Berger.

En outre, la « Police secrète et de sûreté » (SIPO-SD), qui a son siège 72 avenue Foch, délègue à sa Section III, dirigée par le *Sturmbannführer* Kurt Maulaz, 58-60 avenue Foch, la mission de dresser les « listes Otto » (il y en aura trois), énumérant les ouvrages interdits ou à pilonner.



Le général SS Karl Oberg

Le 1^{er} juin 1942, le général SS Karl Oberg, nommé « chef suprême de la SS et de la police en France » (*Höherer SS und Polizeiführer*), installé à l'Hôtel Rodocanachi, 57 boulevard Lannes (XVI^e), prend la relève de la politique de répression du MbF et incarne – ainsi que son adjoint Helmut Knochen – une politique de plus en plus féroce, multiplie les rafles de juifs (raffe du Vél'd'Hiv', 16-17 juillet), exécutions (88 otages

fusillés au Mont-Valérien le 11 août et 116 le 21 septembre) et les déportations, en application des accords qu'il a signés avec René Bousquet, secrétaire général de la Police de l'Etat français. Une nouvelle forme de répression, la « détention de sécurité » (*Schutzhaft*), permet de déporter en Allemagne sans jugement tous les suspects d'agissements anti-allemands (40.000 déportés de janvier 1943 à août 1944). En 1943, les déportations massives, les exécutions sommaires et les opérations de « nettoyage » contre les maquis s'intensifient. En 1944, des villages entiers seront détruits et leurs habitants massacrés (Oradour-sur-Glane, Maillé, Saint-Amand-Montrond...). Les Allemands balayés par les armées alliées – au premier rang desquelles la 1^{re} DFL et la 2^e DB – laissent derrière eux un pays en ruines.

François BROCHE

Bibliographie

- François Broche, *Dictionnaire de la Collaboration*, Belin, 2014.
François Broche et Jean-François Muracciole, *Histoire de la Collaboration*, Tallandier, 2017, réédition : coll. « Texto », 2019.
Lucien Steinberg, *Les Allemands en France*, Albin Michel, 1980.
Rita Thalmann, *La Mise au pas, idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Fayard, 1991.
Cécile Desprairies, *Ville lumière, années noires, les lieux du Paris de la Collaboration*, Denoël, 2008.
Gaël Eismann, *Hôtel Majestic, ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010.

LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION

FACE AUX PROCÉDURES D'EXCEPTION DU RÉGIME DE VICHY

La procédure de l'internement administratif est mise en place en janvier 1939 dans le cadre d'une logique d'exception liée à la montée des périls et dans la continuité des politiques déjà menées lors de la Première Guerre mondiale.

Cette mesure, prévue initialement pour les « agitateurs étrangers indésirables », s'avère concomitante à l'arrivée massive de près de 500.000 républicains espagnols, dont environ 150.000 sont encore internés, en juin 1939, dans les différents camps du sud de la France, mais aussi en Afrique du Nord, à l'image des futurs combattants de « la Nueve » du capitaine Raymond Dronne. Le début de la guerre entraîne l'extension de cette procédure à l'encontre des « ressortissants de pays ennemis » et des « indésirables français », alors essentiellement des communistes.

Le gouvernement de Vichy hérite donc d'un important réseau de camps et d'internés mais va profondément modifier ce système en passant, dès l'été 1940, d'une logique d'exception liée aux circonstances, à une politique d'exclusion politique et raciale, où l'internement est un des éléments clés de la lutte contre « l'anti-France », en complément ou

en substitution aux peines judiciaires et à d'autres procédures d'exception. La loi du 3 septembre 1940, « relative aux mesures à prendre, sur instructions du gouvernement, à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique » est une loi de circonstance permettant au gouvernement de procéder à l'internement d'opposants selon une procédure qui s'apparente à une véritable « lettre de cachet ».

Parmi les 156 personnalités ainsi « embastillées » dans cet « établissement d'internement administratif » on retrouve Pierre Viénot, du 26 août 1942 au 13 janvier 1943, et Berty Albrecht, internée le 7 mai 1942 afin de faire pression sur le mouvement « Combat », mais qui obtient, grâce à une grève de la faim, de retourner devant la justice « ordinaire » le 30 juin. Cette complémentarité entre les prisons et les camps de Vichy est aussi illustrée par le parcours de Jean Cassou qui, comme de nombreux résistants, alterne différents types de structures et de juridictions, à l'image de Pierre Bertaux, condamné à trois ans de prison mais qui termine sa peine dans un camp d'internement. A la liste

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

des Compagnons internés on peut adjoindre José Aboulker, qui subit, suite à son action lors du débarquement allié du 8 novembre 1942, la prolongation des lois de Vichy en Algérie, en étant interné au camp de Djenien-Bou-Rezg, de décembre 1942 à mai 1943.

Si cette mesure de l'internement administratif est donc régulièrement utilisée pour combattre l'action de la Résistance, il faut signaler que les Français libres sont, eux, directement visés par une procédure d'exception créée spécifiquement pour lutter contre la « dissidence » : la cour martiale dite « de Gannat ». Mise en place le 24 septembre 1940 à la suite des événements de Dakar, elle est destinée

explicitement à la répression des « crimes et manœuvres commis contre l'unité et la sauvegarde de la patrie » et juge, de manière expéditive, les Français libres capturés. Cinq Compagnons de la Libération ont été déférés devant cette cour : Claude Hettier de Boislambert, Antoine Bissagnet, Edmond Louveau, Claude Guérin et Alexandre Ter-Sarkisoff.

Vincent GIRAUDIER

Responsable de l'Historial Charles de Gaulle au Musée de l'Armée,

Auteur de Les Bastilles de Vichy, répression politique et internement administratif (Tallandier, 2009)

LA RÉPRESSION DES FRANÇAIS LIBRES

Ce serait une erreur de croire que le combat « extérieur » mené par les Français libres les protégeait de la répression de Vichy ou des Allemands. Bien au contraire, que ce soit dans l'empire colonial ou en France métropolitaine, ils en furent les victimes selon des modalités diverses, la répression nazie se caractérisant par sa particulière sauvagerie.

Le régime de Vichy met immédiatement en place un imposant dispositif répressif. Si les Français libres ne sont pas les uniques victimes de cette répression, ils en payent un prix élevé. Aux justices « ordinaires », Vichy ajoute des juridictions d'exception et use largement de la procédure de l'internement administratif élaborée par le gouvernement de Daladier. Le ralliement à la France Libre étant assimilé à un acte de nature militaire, ce sont, dès l'été 1940, les juridictions militaires, et particulièrement le tribunal militaire de la 13^e région militaire de Clermont-Ferrand, qui répriment la « dissidence » gaulliste. Le tribunal condamne à mort par contumace le général de Gaulle (août 1940) et exerce une répression plus directe à l'encontre d'autres figures de la France Libre comme **Pierre Mendès France**, condamné à six ans de prison le 9 mai 1941.

LA RÉPRESSION VICHYSTE

Les premiers ralliements à la France Libre dans l'empire colonial et l'expédition de Dakar se traduisent par l'arrestation de nombreux Français libres. La plupart d'entre eux sont déférés devant le tribunal militaire de Dakar, qui prononce de lourdes peines de prison. **Edmond Louveau** est l'une de ces victimes. Né en 1895, ce haut-fonctionnaire des Colonies est administrateur en Haute-Volta d'où il fait connaître par radio son ralliement à de Gaulle dès juin 1940. Arrêté par la police de Vichy à Dakar en août 1940, il est condamné à 20 ans de prison et est incarcéré à la prison de Gannat. Il s'en évade au début de 1943, parvient à quitter la France par l'Espagne et gagne Alger en février 1944 où il sert au commissariat aux Colonies.

Toutefois, pour les personnalités les plus éminentes et la répression des « crimes et manœuvres commis contre l'unité

et la sauvegarde de la patrie », Vichy juge utile de créer, le 24 septembre 1940, une nouvelle juridiction spéciale, la Cour martiale sise à Gannat. C'est ce tribunal *ad hoc* qui, le 25 février 1941, condamne **Claude Guérin, Alexandre Ter Sarkisoff, Jacques Pécheral et Jean-François Jouan**, et, les 12 et 13 juin, **Claude Hettier de Boislambert**. Officier de liaison auprès de la 1^{ère} division blindée britannique pendant la campagne de France, ce dernier a gagné l'Angleterre depuis la Bretagne en juin 1940 et il a été le premier officier français à se rallier à de Gaulle sur le sol britannique. Le tribunal de Gannat le condamne à la détention à perpétuité, mais il parvient à s'évader en décembre 1942 et, au terme d'une évasion par l'Espagne, à regagner Londres.

A ces tribunaux militaires, Vichy ajoute encore un Service des menées antinationales (SMA), relayé par une quinzaine de bureaux des menées antinationales (BMA). Reprenant les activités du contre-espionnage militaire d'avant-guerre, les BMA traquent d'abord les agents allemands infiltrés en zone sud (il s'agit le plus souvent de Français au service du Reich), dont environ 200 sont arrêtés et parfois exécutés. Toutefois, les archives dites « de Moscou » (saisies par



Claude Hettier de Boislambert



Claude Guérin



Godefroy « Fred » Scamaroni

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

les Allemands en 1943, puis récupérés par les Soviétiques et finalement rendues à la France en 1994) montrent que l'activité des BMA fut loin de se limiter à la traque antiallemande et que les résistants, y compris les Français libres, eurent à subir leur répression. Plus de 440 condamnations pour communisme et environ 170 pour fait de gaullisme furent prononcées, le plus souvent par les tribunaux militaires, à partir de dossiers instruits par les BMA. Les peines allaient de la simple amende à la condamnation à mort.

Toutefois, il convient de souligner que les nombreuses condamnations à mort prononcées par les tribunaux civils ou militaires de Vichy à l'encontre des Français libres n'ont pas été, sauf exceptions très peu nombreuses, suivies d'effet. Les seuls cas de condamnations à mort suivies d'effet concernent, racisme aidant, une poignée d'Africains qui ont tenté de rejoindre les FFL. A la fin de 1940, deux commerçants de Porto-Novo (Bénin), **Albert Idohou** et **Agoussi Wabi** ainsi qu'un douanier sujet britannique du Nigeria voisin, **Aloysius Odewole**, sont arrêtés par la police coloniale de Vichy pour activités subversives (ils organisaient des passages du Bénin vers le Nigeria). Ils sont condamnés à mort par le Tribunal militaire permanent de Dakar le 8 août 1941 et fusillés dans cette même ville le 10 novembre suivant. Tous trois ont été faits Compagnons de la Libération, ainsi que **Sidiki Boubakari** et **Adolphe Gaétan** (voir l'article « Les cinq fusillés de Dakar »). En 1942, six tirailleurs des Somalis, qui avaient tenté de rejoindre les FFL, connaîtront le même sort (v. page 24).

Le destin tragique de **Godefroy « Fred » Scaroni** montre toutefois que la répression de l'Axe pouvait suppléer les carences de celle de Vichy. Arrêté par la police de Vichy lors de l'expédition de Dakar, ce jeune sous-préfet précocement rallié à la France libre est condamné à mort par un tribunal militaire français et voit sa peine commuée. Emprisonné en France, il est libéré pour raison médicale en janvier 1941. Il fonde le réseau « Copernic », puis gagne Londres et sert au BCRA. Le 7 janvier 1943, un sous-marin britannique le débarque près d'Ajaccio, sa ville natale, avec un radio et un agent britannique. Leur mission consiste à unifier les branches de la résistance corse dans l'hypothèse d'un débarquement allié. Son radio est arrêté le 18 mars 1943 par l'OVRA, le service de contre-espionnage italien, et après quinze heures de torture, il révèle la planque de son chef. Scaroni est alors arrêté et, à son tour, atrocement torturé par les sbires de l'OVRA. De peur de parler, il se suicide dans sa cellule en se tranchant la gorge avec un fil de fer.

Si les exécutions par Vichy furent très rares, plus nombreux (sans doute une cinquantaine) furent les Français libres qui, arrêtés par la police de l'État français et remis aux Allemands par cette dernière, furent ensuite liquidés. Ainsi **Hector Audren** : ce Breton de Douarnenez né en 1917, sous-officier d'active avant la guerre, bascule très tôt dans la

Résistance et est un des animateurs du réseau « Amarante ». « Grillé » en France, il gagne Londres à la fin de 1942 par une rotation de *Lysander*. Il s'engage dans les FFL et sert au BCRA qui utilise sa parfaite connaissance de la résistance bretonne pour des missions en France. Arrêté par la police de Vichy le 2 juin 1944, il est d'abord condamné à 15 ans de prison par un tribunal français, puis il est livré aux Allemands en août 1944. Déporté, il décède à Bergen-Belsen le 12 avril 1945. **Jacques Furet** eut plus de chance : arrêté par la police de Vichy en novembre 1941, il est condamné à 10 ans de prison avant d'être lui aussi livré aux Allemands, à Paris, en février 1944, et d'être déporté à Buchenwald d'où il est libéré par les Américains en avril 1945.

LA RÉPRESSION ALLEMANDE



Camp de Dachau

La répression allemande, plus terrible que celle de Vichy, frappe essentiellement les agents en France du BCRA. On peut estimer à 500 environ le nombre de Français libres arrêtés en France par les Allemands. Parmi ceux-ci, environ 200 furent déportés, une trentaine d'entre eux ne revenant pas des camps nazis. Dans cette longue liste de suppliciés se côtoient des Français libres célèbres, comme le général **Charles Delestraint**, le premier chef de l'Armée secrète, arrêté par la Gestapo le 9 juin 1943, torturé, déporté et abattu à Dachau, le 23 avril 1945, et des anonymes.



Charles Delestraint

Ainsi **Henri Pascouet**. Originaire du Maroc, il travaille aux chemins de fer du protectorat. Dès la fin de 1940, il anime au Maroc un réseau de renseignement au profit de la France Libre. Arrêté par les autorités vichystes, il est condamné à dix ans de prison en 1941. Libéré suite au débarquement de novembre 1942, il s'engage en mars 1943 au BCRA. Envoyé en mission en France, il est arrêté par la Gestapo à l'été 1943. Il décède à Buchenwald au début de 1945.

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

En matière de répression, la barbarie nazie ne fait pas de distinction de sexe et plusieurs femmes FFL connurent la déportation. **Odette Bailly** est née en 1912 et épouse en 1931 un Britannique. En 1939, elle suit son époux mobilisé en Grande-Bretagne. En 1942, elle s'engage dans le SOE qui, en sa qualité de Française, l'affecte au BCRA. Parachutée en France, elle est arrêtée par la Gestapo en mai 1943. Atrocement torturée, elle est déportée à Ravensbrück d'où elle revient vivante en 1945. Lorsque la Gestapo ne parvient pas à mettre la main sur les agents de la France Libre, il n'est pas rare qu'elle s'en prenne aux membres de leur famille. Ainsi la famille de **Gilbert Renault**, alias le « colonel Rémy », le fondateur de la Confrérie Notre-Dame, est-elle particulièrement éprouvée. Sa mère sera arrêtée ainsi que plusieurs de ses huit frères et sœurs parmi lesquels trois seront déportés et un mourra. Enfin, à la veille et au moment du débarquement, on relève en Bretagne de nombreux cas d'exécutions sommaires par la Wehrmacht de commandos parachutistes, à l'image de **Roger de la Grandière** ou de **Pierre Marianne**.

En définitive, quel bilan statistique dresser ? Sous réserve d'inventaire, on peut estimer qu'un peu plus de 900 Français libres ont été victimes de diverses formes de répression, soit un peu de moins de 3% de l'effectif global (rappelons que 32 000 Français, sans compter les coloniaux, servirent dans les FFL). Ce total est d'autant moins négligeable qu'il

ne concerne, pour la grande majorité des cas, que les agents du BCRA opérant en France. Rappelons, à titre de comparaison, que le taux de décès au combat de l'ensemble des FFL, sur la durée de la guerre, s'élève à 6%.

TYPE DE RÉPRESSION	%	EFFECTIF RÉEL ESTIMÉ
Emprisonnement par Vichy	40,2%	410
Emprisonnement/déportation par les Allemands	39,3%	390
Arrestation par Vichy suivie de livraison aux Allemands	5,4%	55
Exécution par les Allemands ¹	13%	130
Emprisonnement par d'autres puissances ²	2,1%	25

1. A la suite de déportation, de fusillade ou d'exécution sommaire.

2. Japon, Italie, Portugal à l'exclusion des évadés de France internés en Espagne.

Jean-François MURACCIOLE
Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paul-Valéry, Montpellier III, il est l'auteur des Français libres, l'autre Résistance (Tallandier, 2009), il a co-dirigé, avec François Broche, le Dictionnaire de la France Libre (Robert Laffont, collection « Bouquins », 2010). Il est également le co-auteur de l'Histoire de la Collaboration (Tallandier, 2017, rééd. collection « Texto », 2019).

POUR DÉGONFLER UN MYTHE

VICHY N'A JAMAIS ÉTÉ UN « MOINDRE MAL » !

Dans le but de réhabiliter – sournoisement ou franchement – un régime qui a signé l'armistice avec le Reich nazi, accepté l'occupation du territoire national, pratiqué la collaboration avec le vainqueur, instauré un ordre nouveau bafouant les droits de l'homme, divers auteurs remettent en honneur les thèses erronées de « l'épée [de Gaulle] et du bouclier [Pétain] », du « double jeu » ou d'un Vichy « protecteur des Juifs français », en tout cas d'un Vichy « moindre mal » dans la période la plus tragique de notre histoire.

Face à cette confusion d'autant plus dangereuse qu'elle se pare de la nouveauté, à cette sorte de régression historiographique, des historiens sérieux ont, fort heureusement, rectifié le tir en publiant des ouvrages de référence.

Ainsi Laurent Joly, directeur de recherches au CNRS, auteur de sommes sur l'antisémitisme du régime (*Vichy dans la solution finale*, Grasset, 2006 ; *L'Antisémitisme de bureau*, Grasset, 2011), a publié l'an dernier un nouvel ouvrage faisant le point sur la persécution des Juifs sous l'Occupation (*L'Etat contre les Juifs, Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Grasset, 2018).

Archives à l'appui, il y démontre que Vichy a mis en œuvre sa politique antisémite dès l'été 1940, notamment



Le Maréchal Pétain est accueilli par le Führer à son arrivée en gare de Montoire-sur-le-Loir, le 24 octobre 1940.

en établissant un « fichier juif » comprenant 150.000 noms, et qu'il a contribué aux déportations massives ordonnées par Berlin à partir de l'été 1942. Loin d'être un « moindre mal », Vichy a été, tout au contraire, un auxiliaire très actif

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS



De gauche à droite : le SS-Sturmbannführer Bernhard Griese, le préfet régional Antoine Lemoine, le SS-Obersturmbannführer chef local de la Sipo et du SD, Rolf Mühler, René Bousquet, Pierre Barraud administrateur de Marseille, à l'hôtel de ville de Marseille le 23 janvier 1943, pendant la rafle de Marseille.

du génocide, comme le montre le rôle joué par René Bousquet. Le but du secrétaire général à la Police était en effet de mettre la police française au service de l'occupant en échange d'une autonomie d'action et d'une souveraineté parfaitement illusoire. Loin de protéger les Juifs français¹, Bousquet et Laval en ont livré plusieurs milliers sans aucun état d'âme. En tout, près de 80 convois sont partis pour l'Allemagne, ce qui n'était pas négligeable.



1. Vichy n'hésitait pas à retirer à nombre d'entre eux leur nationalité française, comme le montre Claire Zalc, directrice de recherche au CNRS, dans son ouvrage : *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy* (Seuil, 2016). Ainsi, en vertu de la loi du 22 juillet 1940 (douze jours seulement après le vote des pleins pouvoirs à Pétain !), 15.000 Juifs français d'origine étrangère se sont vu retirer leur nationalité, les plaçant dans une situation de précarité, à la merci de toutes les délations, qui ne pouvait qu'en faire des candidats à la déportation.

Comment, malgré tout, les trois quarts des Juifs de France ont-ils été sauvés ? A cette question, à laquelle les auteurs révisionnistes de tout poil s'empressent de répondre : parce que le régime les a protégés, un autre historien, Jacques Sémelin, directeur de recherche au CNRS et professeur à Sciences Po, auteur, lui aussi, d'une somme de 900 pages sur le sujet (*Persécution et entraides dans la France occupée*, Les Arènes / Le Seuil, 2013), apporte des réponses argumentées dans un nouvel ouvrage : *La Survie des Juifs en France, 1940-1944* (CNRS éditions, 2018). En dépit de la popularité du Maréchal, qui se vérifie jusqu'au printemps 1944, les persécution antisémites de plus en plus dures (notamment les rafles de 1942) suscitent une désapprobation et une solidarité de l'opinion française, ouvrent des « brèches d'humanité » dans une France profondément ébranlée par la défaite : réseaux d'entraide civils et religieux, filières d'évasion, placements des enfants en province... Même dans

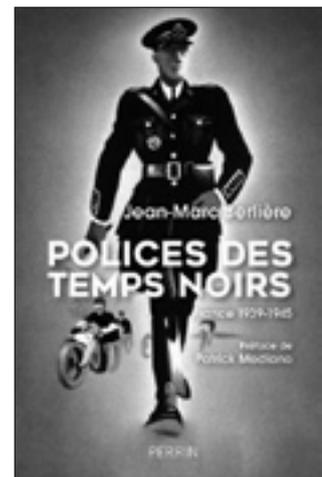


les milieux imprégnés d'une vieille tradition antisémite, le malheur des Juifs pourchassés finit par susciter indignation, compassion et volonté de leur venir en aide. « En France, conclut Jacques Sémelin, ils ont pu bénéficier de la formation dans les années 1942-1944, de ce tissu social non conforme, désobéissant, voire résistant, au sein duquel, comme d'autres parias et ennemis de l'occupant et de Vichy, ils ont pu se cacher et survivre. »

On ne peut enfin que saluer la parution d'un ouvrage capital : *Polices des temps noirs, France 1939-1945* (Perrin,

2018), de Jean-Marc Berlière. Professeur émérite à l'Université de Bourgogne, ce spécialiste de l'histoire de la police livre une étude monumentale, sous la forme d'un dictionnaire de plus de 1300 pages grand format, de toutes les institutions, officielles et privées, allemandes et italiennes, qui ont participé à la répression et à la collaboration :

« La nature autoritaire et antidémocratique de l'Etat français, une législation liberticide, un projet idéologique – la Révolution nationale – fondée sur l'exclusion d'une "anti-France" accusée d'être responsable de la défaite et de la décadence française : tout concourt à mettre la répression au centre des pratiques de Vichy [...], écrit Jean-Marc Berlière. Au nom des valeurs qui sont les siennes, d'un ordre moral qu'il prétend imposer, le régime de Vichy exclut, interdit, révoque, destitue, poursuit, interne, emprisonne, juge, condamne et exécute.



Cette répression omniprésente est l'un des domaines dans lesquels les gouvernements successifs de Vichy s'efforcèrent continuellement d'affirmer et de faire respecter à un occupant qui ne l'entendait guère de cette oreille la souveraineté nationale du vaincu. »

Préfacier de ce panorama glaçant, le romancier Patrick Modiano écrit que l'auteur rend « encore plus sensible l'état d'un pays déboussolé et anésthésié par le choc de la défaite, de l'occupation nazie, et qui a perdu momentanément ses défenses immunitaires ».

François BROCHE

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

« *Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice.* »

Montesquieu

BALADE AUX J.O. 1940-1944

Non, il ne s'agit pas des Jeux Olympiques mais des Journaux officiels des années 1940 à 1944. Nous avons pu, grâce à Frantz Malassis et Cyrille Le Quellec, parcourir ces feuilles à la Fondation pour la mémoire de la Déportation. Jusqu'au début de janvier 1941, le J.O. s'intitule encore « Journal officiel de la République française ». A partir du 4 janvier 1941, il devient le « Journal officiel de l'Etat français ». La République est bien morte.

1940



Réfugiés français sur la route de l'exode.

En juillet 1940, la France est vaincue, soumise à un armistice draconien, les ponts, les maisons, les usines sont détruits, les colonnes de réfugiés s'étirent sur les routes, à la recherche d'un havre, d'un parent. Les indemnités journalières exigées par Hitler sont exorbitantes. Quelles mesures va prendre celui qui a « fait don de sa personne à la France » ? Il est doté de tous les pouvoirs par l'acte constitutionnel du 11 juillet 1940. Les lois vont être promulguées par « Nous, Maréchal de France » et contresignées par le garde des Sceaux, Raphaël Alibert d'abord, puis Joseph Barthélemy et enfin Maurice Gabolde.

En juillet-août, « Nous Maréchal » prépare déjà le statut des juifs. On commence par réviser toutes les acquisitions de nationalité française intervenues depuis 1927 (J.O. du 23 juillet 1940). Et puis il faut, de toute urgence, punir les quelques « mauvais Français » qui ont l'idée extravagante d'aller rejoindre à Londres un certain général à titre

temporaire : « Tout Français qui a quitté le territoire français entre les 10 mai et le 30 juin pour se rendre à l'étranger () sera déchu [de la nationalité française] », ses biens seront placés sous séquestre et rapidement liquidés (J.O. du 24 juillet). 15 000 personnes sont ainsi déchues, dont 6000 juifs. Les juifs sont interdits d'accès aux cabinets ministériels et aux administrations d'Etat.

Quant au général responsable de la sédition, il faut le dégrader, le condamner à mort. C'est fait le 2 août. Le message est transmis au destinataire par le premier secrétaire de l'Ambassade de France à Londres. La réponse du général de Gaulle est à la fois courtoise et ironique : « Vous voudrez bien dire à ceux qui vous ont chargé de me la transmettre que leur communication ne présente à mes yeux aucune espèce d'intérêt ».

En août, faisant suite aux rapports d'Adrien Marquet, ministre de l'Intérieur et du garde des Sceaux, « Nous Maréchal » dissout « toute association ou groupement () dont l'activité s'exerce de façon clandestine » (J.O. du 14 août). Cette mesure touche en premier lieu les communistes et les francs-maçons, et aussi un certain nombre d'associations caritatives. Dans ce même J.O., il est précisé que « nul ne peut exercer la profession de médecin, chirurgien dentiste ou pharmacien s'il ne possède la nationalité française à titre originaire, comme étant né de père français ».

Aux colonies, le général d'armée Catroux* est destitué de l'emploi

de Gouverneur général de l'Indochine. Henri Sautot*, administrateur des Nouvelles-Hébrides, puis haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie, est déchu, radié, condamné à mort. « Une brochette infamante qui fut toujours pour moi un motif de fierté », écrira-t-il. C'est l'attitude qu'auront bien des futurs Compagnons. Ainsi Jacques Massu* parlera de « cocasserie ». Parmi les premiers déchus, il faut nommer bien sûr Félix Eboué*, gouverneur du Tchad, le premier territoire à avoir rallié la France Libre, ou le gouverneur de l'Oubangui-Chari Pierre de Saint-Mart*. Bien d'autres suivront.

N'oublions pas en France la révocation de Jean Cassou*, conservateur du musée d'Art moderne : la culture est dangereuse et mène à la sédition.

A la fin du mois d'août, l'ensemble des colonies d'A.E.F. – Tchad, Oubangui, Cameroun, Congo – a rallié de Gaulle. Le Gabon suivra bientôt. Tandis que l'A.O.F. reste sous le contrôle de Vichy et sous la férule du gouverneur Boisson.

Retournons à Vichy : tandis qu'en Afrique se déroulent les « Trois Glorieuses » (26, 27, 28 août), le Maréchal décore à tour de bras ; des croix de la Légion d'Honneur en quantité pour les combattants, officiers et soldats de mai 1940 qui « sont tombés glorieusement » face à l'ennemi. En France, les restrictions commencent très vite et la pénurie doit être gérée. Parmi les premiers produits réglementés, les savons et les corps gras : il faut sans doute beurrer les tartines des soldats alle-

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

mands, leur permettre une propreté irréprochable et puis aussi huiler les canons fabriqués par le Reich. Quelques jours plus tard, un décret est pris, fixant la « répartition » des légumes secs et des pommes de terre qui commencent à manquer : les occupants ne souffriront pas, eux, de malnutrition.

Le 3 octobre est promulgué, on le sait, le premier statut des juifs. La loi remplit deux colonnes pleines sur le J.O. du 18 octobre. Elle a été largement commentée. N'insistons pas. Dans ce même J.O., le travail est interdit aux femmes dans l'administration, sauf dérogation exceptionnelle pour « les femmes dont le mari n'est pas en mesure de subvenir aux besoins du ménage ».

Quelques « mauvais Français » écoutent en cachette la radio de Londres : il faut l'interdire. Ce sera fait par voie législative à la fin d'octobre : les infractions seront punies d'amendes, d'emprisonnement, les postes seront saisis (J.O. du 3 novembre). D'autres naviguent « sous le contrôle d'une puissance étrangère belligérante. Ils seront punis de l'article 83 du Code pénal » (même J.O.).

Edgard de Larminat*, évadé des prisons vichystes, nommé par de Gaulle gouverneur général à Brazzaville et commandant en chef des troupes de l'A.E.F., est déchu de la nationalité française. (J.O. du 8 décembre). Dans quelques mois, il sera condamné à mort par la cour martiale de Gannat. A la veille de Noël, Raymond Appert* et Raphaël Folliot* sont « mis en réforme par mesure de discipline ». (J.O. du 22 décembre). Dans ce même J.O., à la colonne suivante, on s'occupe gentiment des bêtes : « Aucun animal ne peut sortir du marché s'il n'est accompagné d'un laissez-passer extrait d'un carnet à souches ». Et le 30 décembre, est arrêtée la promotion de la « Médaille de la Famille française ». A défaut de beurre, de

pommes de terre et de légumes secs, les agapes de fin d'année seront joyeuses pour les familles médaillées, même si elles doivent se laver sans savon.

1941



En Pologne, à la veille du déclenchement de l'opération Barbarossa.

Le 1^{er} janvier, M. le Maréchal de France reçoit, comme le veut l'usage, le corps diplomatique. Son Excellence Mgr Valerio Valeri, nonce apostolique, doyen dudit corps, prononce un vibrant hommage au chef de l'Etat : il se fait « l'interprète des sentiments unanimes du corps diplomatique ». Il salue « le redressement rapide et généreux, le prestige incomparable » du Maréchal et « souhaite pour l'Europe entière, (une) paix réalisée dans la collaboration, la justice et l'amour » (J.O. du 2 janvier). « Parlez-moi d'amour », chante Lucienne Boyer, parlez-nous d'amour, Monsieur le Maréchal !

En mars, tandis que la France Libre combat les Italiens en Erythrée, « Nous Maréchal » crée l'Office français d'information (J.O. du 23 mars) : il faut bien riposter à Radio-Londres. Le décret d'application est contresigné par François Darlan, amiral de la flotte, vice-président du conseil, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à l'intérieur. La barque est chargée.

Fin mars, tandis que la campagne d'Erythrée se clôt victorieusement – Les Français Libres font 10 000 prisonniers -, c'est désormais par fournées que les futurs Compagnons sont déchus de la nationalité

française : René Cassin*, Claude Chandon*, René Génin*, Albert Guérin*, Maurice – Eugène Sicé* (il s'agit bien du médecin Adolphe Sicé, son prénom sera rectifié par décret), Georges Thierry d'Argenlieu* font partie de la même charrette. Ils côtoient dans le même décret 23 autres « mauvais Français », dont plusieurs juifs (J.O. du 4 mai).

Et la répression s'intensifie : la loi du 2 juin durcit celle du 3 octobre 1940 portant sur le statut des juifs. Un décret du 6 juin retire la nationalité française à 66 hommes et femmes d'origines diverses (Hongrie, Pologne, Italie, Russie, Belgique). Ils sont mineurs, vigneron, manoeuvres, artisans fourreurs, artistes lyriques, docteurs en médecine. La déchéance s'applique aussi au conjoint et aux enfants, âgés de 2 à 20 ans (J.O. du 8 juin). Le dernier enfant de Mme Manoukian n'a que 4 ans. Entre les lignes, se profilent les wagons plombés. Toujours en juin, les Français libres combattent en Syrie d'autres Français, restés fidèles à Pétain. Des dizaines de colonnes de déchus, de gérants dont les biens sont « aryanisés », remplissent désormais le J.O. quotidiennement. Dans le même J.O., le Maréchal décerne un nombre équivalent de Légion d'Honneur, médailles militaires, croix de Guerre, citations.

Le 14 juin, le J.O. déploie sur 6 colonnes la loi du 2 juin. Elle prévoit entre autres le recensement des juifs. Ce sont désormais par dizaines de colonnes, quotidiennement, que sont nommés les nouveaux déchus. Leur adresse est indiquée. Et le Maréchal, bon prince, continue à décorer : les médailles pleuvent. Elles sont décernées en premier lieu aux officiers de marine, bientôt amiraux, qui s'enorgueillissent d'avoir tiré sur des croiseurs anglais. Tel contre-amiral est nommé directeur de l'école nationale de Police.

Tiens, voici dans le J.O. du 19 juin, des nouvelles de Pierre Viénot*.

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

BALADE AUX J.O. 1940-1944

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

J.O. du 23 juillet 1940

J.O. du 3 novembre 1940

J.O. du 4 mai 1941

LOIS

LOI relative à la révision des naturalisations.

Nous, maréchal de France, chef de l'État français,
Le conseil des ministres entendu.

Décretions :

Art. 1^{er}. — Il sera procédé à la révision de toutes les acquisitions de nationalité française intervenues depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité.

Art. 2. — Il est institué à cet effet une commission dont la composition et le mode de fonctionnement seront fixés par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice.

Art. 3. — Le retrait de la nationalité française sera, s'il y a lieu, prononcé par décret pris sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice, et après avis de cette commission.

Ce décret fixera la date à laquelle remontera la perte de la qualité de Français.

Cette mesure pourra être décernée à la femme et aux enfants de l'intéressé.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 22 juillet 1940.

PH. PÉTAÏN.

Par le maréchal de France, chef de l'État français.

*Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'État à la Justice,
RAPHAËL ALIBERT.*

LOIS

LOI interdisant la réception de certaines émissions radiophoniques sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français,
Le conseil des ministres entendu.

Décretions :

Art. 1^{er}. — Est interdite la réception, sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public, des émissions radiophoniques des postes britanniques et, en général, de tous postes se livrant à une propagande anti-nationale.

Art. 2. — Toute infraction aux présentes dispositions sera punie d'une amende de 16 à 100 fr. et d'un emprisonnement de six jours à six mois, ou de l'une des deux peines seulement.

Il pourra, en outre, être procédé à la saisie administrative des postes de réception.

Art. 3. — Le présent acte sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 28 octobre 1940.

PH. PÉTAÏN.

Par le Maréchal de France, chef de l'État français :

*Le vice-président du conseil,
ministre chargé de l'Information,
PIERRE LAVAL.*

*Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'État à la Justice,
RAPHAËL ALIBERT.*

*Le ministre secrétaire d'État à l'Intérieur,
MARCEL PHYGOTON.*

*Le ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères,
PAUL BAUDOÛIN.*

**DÉCRETS, ARRÊTÉS
& CIRCULAIRES**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

N° 1927. — Décret du 30 avril 1941 portant **déchéance de la nationalité française.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice, du ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères et du secrétaire d'État aux colonies,

Vu l'article 1^{er} de la loi du 23 juillet 1940 relative à la déchéance de la nationalité des Français qui ont quitté la France, complétée par la loi du 28 février 1941 ;

Vu l'article 1^{er} de la loi du 30 septembre 1940 relative à la déchéance de la nationalité des Français qui auront quitté les territoires d'outre-mer ;

Vu l'article 1^{er} de la loi du 8 mars 1941 relative à la déchéance de la nationalité des Français qui se rendent en zone dissidente,

Décretions :

Art. 1^{er}. — Sont déchus de la nationalité française, à partir de la date du présent décret :

MM. Paul Antier, Robert Barbier, Henri Bernstein, Paul Bert, Berthet, Cadéol, René Cannelbotin, Georges Canuyt, René Cassin, Claude Chandon, Mlle Eve Curie, MM. Aimé Dussol, René Genin, Gondouneau, Albert Guerin, Mlle Nina Herzenberg, MM. Eugène Houdry, André Kahn, Charles Morin, Georges Parenthoen, Lazard Peillon, Claude Piel, Poirier, Pozzi Escot, Prevosteau, Maurice-Eugène Sica, Thierry d'Argenlieu, Valdenaire, Humbert Vuillemin.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice, le ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères et le secrétaire d'État aux colonies sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 30 avril 1941.

PH. PÉTAÏN.



Le maréchal Pétain, chef de l'État français



Ici, Londres



René Cassin

Georges Thierry
D'Argenlieu

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

BALADE AUX J.O. 1940-1944

J.O. du 8 juin 1941

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

N° 2123. — Décret du 8 juin 1941 portant retrait de la nationalité française.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la Justice,

Vu la loi du 22 juillet 1940 relative à la révision des naturalisations;

Vu les avis de la commission de révision des naturalisations en date des 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 1940,

Décrétons :

Art. 1^{er}. — La qualité de Français est retirée à :

BAESSO (Primo), maçon, né le 17 juin 1906 à Piombino (Italie), demeurant à Coucourve (Loire), naturalisé Français par décret du 12 janvier 1933, publié au *Journal officiel* le 22 janvier 1933.

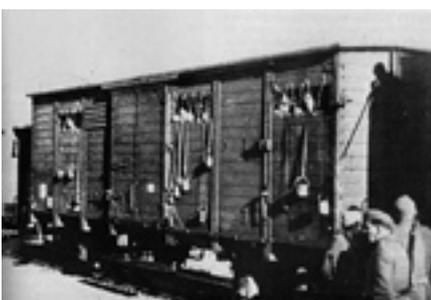
BEINAT (Primo), manoeuvre, né le 15 janvier 1906 à Colliredo (Italie), ayant résidé à Broguens (Isère); Mas-de-Messin, naturalisé Français par décret du 28 octobre 1937, publié au *Journal officiel* le 14 novembre 1937.

FAZIO (Fidèle), polier, né le 21 avril 1906 à Mormanno (Italie), demeurant à Vallauris (Alpes-Maritimes), 35, rue Clément-Bel, naturalisé Français par décret du 12 mars 1929, publié au *Journal officiel* le 21 mars 1929, et PITTARI (Baptistine), épouse du précédent, née le 1^{er} novembre 1908 à Vallauris (Alpes-Maritimes), y demeurant 35, rue Clément-Bel, réintégrée dans la qualité de Française par le même décret.

GAZO (Candido), cultivateur, né le 7 juillet 1913 à Calasanz (Espagne), demeurant à Gabian (Hérault), rue du Saint-Sacrement, naturalisé Français par décret du 2 février 1932, publié au *Journal officiel* le 14 février 1932.

GIOLITI (Joseph), plongeur, né le 29 décembre 1908 à Rossana (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes), boulevard Valombrosa, maison Cresp, naturalisé Français par décret du 4 août 1939, publié au *Journal officiel* le 13 août 1939, et PERONA (Marie), épouse du précédent, née le 12 juin 1912 à Rossana (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes), boulevard Valombrosa, maison Cresp, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants : 1^{er} Vincent-Jean, né le 8 juillet 1935 à Rossana (Italie); 2^e Marguerite-Madeleine, née le 7 juin 1938 à Cannes (Alpes-Maritimes), devenus Français par la naturalisation des parents.

GRUNBERG (Adolphe), bonnetier, né le 26 novembre 1910 à Cernauli (Roumanie), demeurant à Roanne (Loire), 21, rue Marengo, naturalisé Français par décret du 1^{er} septembre 1937, publié au *Journal officiel* le 12 septembre 1937.



Sans titre

J.O. du 24-25 août 1944

**SECRETARIAT D'ETAT
A LA MARINE ET AUX COLONIES**

COLONIES

Suspension de l'obligation de consulter la commission de surveillance des banques coloniales d'émission.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies, en date du 19 août 1944, pris en exécution de la loi du 12 juillet 1940, a été suspendue, en ce qui concerne les répartitions bénéficiaires des banques de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane (premier semestre de l'exercice 1944-1945) l'obligation de consulter la commission de surveillance des banques coloniales d'émission.

Uniforme des officiers des eaux et forêts des colonies.

Par arrêté du 19 août 1944, l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 février 1943 fixant l'uniforme des officiers des eaux et forêts des colonies est modifié comme suit :

§ 1^{er}. — Tenu de service.

- « Insignes de grade. — Les insignes distinctifs du grade sont constitués par des galons en métal argenté portés sur chacun des passants mobiles. Leur nombre est fixé comme suit :
- « Inspecteur adjoint stagiaire : un galon d'argent.
- « Inspecteur adjoint, inspecteur stagiaire : deux galons d'argent.
- « Inspecteurs de 3^e et 2^e classe : trois galons d'argent.
- « Inspecteur de 1^{re} classe : quatre galons d'argent.
- « Inspecteur principal : cinq galons, dont trois d'argent et deux d'or (le second et le quatrième).
- « Conservateur et conservateur chef de services : cinq galons d'argent ».

(Le reste sans changement.)

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies en date du 16 août 1944, M. Gorin (Jean), administrateur adjoint de 2^e classe des services civils de l'Indochine, en service détaché auprès du secrétariat d'Etat au travail et à la solidarité nationale, a été réintégré dans les cadres.

Vichy. — Imprimerie spéciale.
Le Directeur des Journaux officiels :
R. BENOIST.



Le général de Gaulle sur les Champs-Élysées le 26 août 1944

Ancien sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Léon Blum, il est déchu de son mandat législatif et condamné à 8 ans de prison. Avec sursis : le Maréchal est magnanime. Il est « interdit pendant 20 ans de droit de vote, d'élection, d'éligibilité, de tout emploi dans la fonction publique ». Viénot * entre aussitôt en Résistance et sera, en 1943, nommé par de Gaulle ambassadeur du C.F.L.N. à Londres.

Nous voici au 22 juin 1941 : s'ils ne connaissent pas la date de l'entrée en guerre de l'Allemagne nazie contre l'URSS, les collégiens risquent d'être collés au Brevet des collèges. Ils ne courent aucun risque, en revanche, s'ils ignorent que ce même jour le ministre à l'Economie et aux Finances de Vichy interdit « la vente de fractions de billets de la Loterie nationale autres que le 10^e de billet » (J.O. du 22 juin). Le 24 du même mois, alors que la Wehrmacht progresse vers l'est, s'alignent sur 25 colonnes les points nécessaires à l'achat d'une « chemise américaine manches courtes » d'un « bain de soleil à bretelles » ou d'une « douillette ecclésiastique hiver ou été » (30 points) (J.O. du 24 juin). La veille, le Maréchal a fait voter une loi portant création d'une cour criminelle spéciale dans les territoires relevant du secrétariat d'Etat aux colonies. « Ses arrêts sont rendus sans recours et exécutoires dans les 24 heures. » (J.O. du 26 juin)

Le 26 août, le général de Gaulle, à l'occasion de l'anniversaire des « Trois glorieuses » prononce une allocution à Radio-Brazzaville. Le J.O. publie le même jour de longues colonnes de fonctionnaires francs-maçons qui vont être interdits d'exercer dans la Fonction publique.

Le 29 août, jour de l'exécution au Mont-Valérien de D'Estienne d'Orves, Barlier et Doornik, paraît un arrêté sur l'assurance des bette-raves industrielles contre les risques de guerre.

AGENTS, TEXTES, MODALITÉS

1942-1943



Sortie de Bir Hakeim.

Le cœur nous manque pour arpenter dans le détail les années 1942 et 1943. Bir-Hakeim, El Alamein, Stalingrad, la guerre bascule, le S.T.O. envoie en Allemagne les jeunes travailleurs. Beaucoup se réfugient dans les maquis. Juste un coup d'œil à novembre 1942 : les Alliés débarquent en Afrique du nord, la zone sud est envahie. Que fait le Maréchal ? Le J.O. du 10 novembre consacre 12 colonnes ½ à « déchoir » en gros : plus de 200 personnes. Et il se dépêche de créer un « comité national des amis des travailleurs français en Allemagne ». Aurai-ils besoin d'amis, les enrôlés dans les usines allemandes d'armement ?

Le 23 décembre, le commissariat général aux Questions juives crée par arrêté une « commission scientifique pour l'étude des questions de biologie raciale ». C'est bientôt Noël.

1944



Le château de Sigmaringen, siège du gouvernement en exil de la France vichyste de septembre 1944 à avril 1945.

Nous sommes impatients de savoir comment le Maréchal va réagir aux débarquements du 6 juin et du 15 août. Laissons-lui néanmoins 48 heures pour se reposer de ses fatigues : il revient de Lyon, via Saint-Etienne, où la foule a acclamé le sauveur de la France. Le 8 juin est presque chôme : pas de loi, seulement un « règlement modèle applicable aux colonies familiales d'aliénés ». Le 27 du même mois, c'est la nomination d'une pléthore d'inspecteurs de police à Lyon, Toulouse, Bordeaux. Le torchon brûle.

A partir du 15 juillet, c'est Jean Bichelonne, le surdoué ministre à la Production industrielle, qui va faire montre d'un zèle exceptionnel. Ce polytechnicien hors normes, tout au long de son parcours à l'École, a eu en mathématiques des notes supérieures à celles d'Ampère, le champion longtemps indépassable. Bichelonne va, presque seul désormais, un peu aidé par Marcel Déat, le nouveau secrétaire d'Etat au Travail, remplir les colonnes du J.O. Le 15, il crée des syndicats uniques dans les « familles (« Familles, je vous aime ! »), des industries chimiques, de la banque, des spectacles et de la transformation des métaux. Le 23 août, alors que Paris brûle ou presque, le Maréchal se dépêche de décerner une brochette de Légion d'Honneur, pendant qu'on lui prépare ses valises.

Bichelonne est toujours sur le pont le 24 août, tandis que la 2^e DB s'approche de Paris. Le dernier J.O. de l'Etat français est daté du 24/25 août. Il n'a plus que 4 pages. Le papier manquerait-il ? Signé de l'infatigable Bichelonne, s'étale sur 7 colonnes un décret relatif à l'organisation de l'école nationale de Chimie. Puis un arrêté sur l'enseignement de la puériculture. Et le bouquet final, c'est la réglementation des officiers des Eaux et Forêts et des colonies : le conservateur chef de service aura

droit désormais sur sa manche à 5 galons d'argent.

Le 25 août, Leclerc est à Paris, le 26, le général de Gaulle descend les Champs Elysées, entouré de Bidault et de Parodi, suivi de près par Leclerc, Koenig et tant d'autres. « Ah ! C'est la mer ! », écrira le Général dans ses Mémoires de guerre. Avant le Magnificat à la cathédrale Notre-Dame de Paris. Le Maréchal et son gouvernement fantôme roulent vers Sigmaringen. Le malheureux Bichelonne confiera naïvement son genou malade aux médecins nazis de Berlin qui, selon toute vraisemblance, l'assassineront. La cérémonie funèbre est bien décrite par Céline dans *D'un château l'autre*.

Nous remettons en place les lourds volumes sur les rayonnages de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, avec l'aide de Cyrille Le Quellec. Aujourd'hui, nous savons ce qui se cachait réellement derrière la « collaboration » avec Hitler. La rumeur du monde, les enfants séparés de leur mère, les fumées d'Auschwitz, rien de cela n'a touché ni un vieillard épris de pouvoir, ni son « gouvernement » servile, ni son Etat fantoche. Ils étaient tous enfermés dans leur autisme, absents au monde. L'abject a côtoyé l'insignifiant, l'horreur a revêtu des habits de gloriole. Faut-il en rire ou en pleurer ? Peut-être seulement garder intacte notre faculté d'indignation, et la transmettre, encore vive, aux générations qui nous suivent.

Et, mesdames et messieurs les conservateurs de Bibliothèques, s'il vous plaît, ne mettez plus au pilon les J.O. des années noires, « parce que cela n'intéresse plus personne ». Quand le dernier Compagnon, le dernier résistant, le dernier déporté auront disparu, qui témoignera de l'horreur ? Les négationnistes risqueraient d'avoir le dernier mot.

Marie-Clotilde GÉNIN-JACQUEY

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

VOUS AVEZ DIT «CONDAMNÉS» ?

LA CONDAMNATION À MORT DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Au lendemain de l'Appel du 18 juin 1940, le général de Gaulle s'efforce d'obtenir l'appui des principaux chefs militaires : le général Charles Noguès, résident général au Maroc et chef du théâtre d'opérations nord-africain, et le général Maxime Weygand, ministre de la Défense nationale, auquel il a déjà adressé le 17 juin le télégramme suivant : « L'Afrique du Nord tout entière est consternée. Les troupes de terre, air, mer demandent à continuer la lutte pour sauver l'honneur et conserver l'Afrique du Nord à la France. »

Ce télégramme est resté sans réponse. Voici la suite de ses démarches et leur résultat.

20 JUIN 1940

Nouvelle lettre à Weygand :

« [] je souhaite pour la France et pour vous, mon Général, que vous sachiez et puissiez échapper au désastre, gagner la France d'outre-mer et poursuivre la guerre.[] »

La lettre lui reviendra en septembre avec un papillon dactylographié : « Si le colonel en retraite de Gaulle veut entrer en communication avec le général Weygand, il doit le faire par voie régulière ».

22 JUIN 1940

A l'initiative de l'ancien généralissime, et par décision ministérielle :

« Le colonel d'infanterie breveté d'état-major de Gaulle est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par mesure de discipline ».

26 JUIN 1940

Le ministre de la Guerre annonce :

« Le colonel de Gaulle, en retraite par mesure de discipline, sera traduit devant le Tribunal militaire pour avoir en temps de guerre :

- refusé de rejoindre son poste malgré deux injonctions du ministre de la Guerre, dont il reconnaît avoir eu connaissance ;

- et, en outre, avoir adressé à diverses reprises des appels aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée, les invitant à le rejoindre à l'étranger. »

28 JUIN 1940

Le Tribunal militaire de Toulouse est chargé de statuer sur le cas du général de brigade ATT de Gaulle (Charles André Joseph Marie).

3 JUILLET 1940

L'ambassade de France à Londres transmet au Général un mandat d'arrêt et une ordonnance lui enjoignant de se constituer prisonnier dans les cinq jours.

4 JUILLET 1940

Le procès s'ouvre à Toulouse. 7 généraux sont chargés de juger le « colonel en retraite ». L'accusé est jugé coupable de refus d'obéissance et de provocation de militaires à la désobéissance. Il est condamné à 4 ans de prison et à 100 F. d'amende. Un pourvoi devant le tribunal de cassation est engagé contre ce verdict jugé trop clément. Il est rejeté mais la procédure se remet en marche.

2 AOÛT 1940

Nouveau procès au Tribunal militaire de Clermont-Ferrand. 7 nouveaux généraux sont chargés de juger – et condamner – l'accusé : Frère, Noël, La Laurencie, La Porte du Theil, Langlois, Bérard et Etcheberri-garay. On notera que le général de Lattre ne fait pas partie du tribunal. Les chefs d'accusation sont les suivants :

- intelligences avec une puissance étrangère, en l'occurrence l'Angleterre et ses agents, en vue de favoriser les entreprises de cette puissance contre la France, notamment en prononçant des allocutions radiodiffusées de nature à provoquer [] des agissements nuisibles à la France.

- atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

- désertion à l'étranger en temps de guerre sur un territoire en état de guerre et de siège.

Une majorité de 5 voix sur 7 est requise pour chacune des questions.

La peine de mort est prononcée par 5 voix sur 7 : « Le colonel d'infanterie, breveté d'état-major, en retraite, de Gaule (sic) Charles, André, Joseph, Marie est condamné à la peine de mort et à la dégradation militaire, ainsi qu'à la confiscation de ses biens meubles et immeubles.»



CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

VOUS AVEZ DIT «CONDAMNÉS» ?

Seuls deux généraux ont voté contre : le général Aubert Frère, futur chef de l'Organisation de résistance de l'armée (ORA), qui, arrêté en 1943, mourra au Struthof peu après avoir confié à un proche s'être prononcé contre la peine de mort. Et probablement aussi le général Joseph de La Porte du Theil qui fondera les Chantiers de jeunesse et encouragera les jeunes à s'engager dans la Résistance.

8 DÉCEMBRE 1940

Le Maréchal prend un décret prononçant la déchéance de la nationalité française à dater du 2 août 1940 de « M. de Gaulle ». Ainsi prend forme l'appellation « M. de Gaulle », employée aujourd'hui encore par une poignée d'antigaullistes nostalgiques de Vichy.

COMMENT LE GÉNÉRAL A-T-IL ACCUEILLI CES DIVERSES MESURES ?

« *Je vous serais obligé de faire savoir à ceux qui vous ont chargé de me la transmettre que leur communication ne présente à mes yeux aucune espèce d'intérêt* », répond-il le 3 juillet 1940 au premier secrétaire de l'ambassade de France à Londres qui lui annonce sa traduction devant le tribunal.

Après le jugement du 2 août, il avait déclaré :

« *Les vieillards qui se soignent à Vichy emploient leur temps et la passion à faire condamner ceux qui sont coupables de continuer à combattre pour la France. [...] Je suis un soldat français à qui, pour l'instant, incombe le grand devoir de parler seul au nom de la France* ».

Selon Jean Lacouture, le Maréchal avait ratifié le jugement du 2 août, tout en indiquant qu'il veillerait à ce que la peine de mort ne soit pas exécutoire.

La condamnation à la peine de mort du général de Gaulle sera annulée par un arrêt de la Cour d'appel de Riom du 11 mai 1945.

F.Br. et M.-C. G.-J.

A consulter :

François Broche, *Une Histoire des antigaullismes*, Bartillat, 2007, p. 78-83.

LA CONSÉQUENCE INATTENDUE D'UNE DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

A la fin d'octobre 1941, Paul Jourdier, comme d'autres Français libres, a été condamné à mort et déchu de sa nationalité française, avec confiscation de ses biens par le tribunal militaire de Riom¹. Quelques jours plus tôt, ma mère, émigrée russe disposant d'un passeport Nansen, avait épousé à Damas le commandant Jourdier en présence du général Catroux, témoin de ce dernier, et du général Collet, exerçant les fonctions d'officier d'état civil.



Paul Jourdier

Dans les années 60, j'ai demandé l'établissement d'une carte d'identité. Un fonctionnaire du commissariat de police a rejeté ma demande au prétexte que, étant né à Tunis, qui plus est avec une mère née en Russie, je devais au préalable justifier de ma nationalité française.

Je rends compte de ce refus à mon père qui, après avoir pesté contre l'excès de zèle de ce fonctionnaire, me remet son livret militaire et me suggère d'aller le présenter au commissaire de police comme preuve de ma nationalité française. Et pour cause : après le jugement de Riom, un militaire zélé a porté la mention de la condamnation à mort et de la déchéance de nationalité de mon père sur son livret militaire, ces mentions faisant suite à celle de sa « désertion » en juin 1940. Après la guerre, un autre militaire, qui ne devait pas porter les Français libres dans son cœur, a apposé sur la mention du jugement de Riom, mais sans occulter la mention de la « désertion » de 1940, un papillon reprenant les états de service de mon père de 1940 à 1945, lesquels mentionnaient, c'est un comble, la condamnation à mort de 1941, sans mention de la déchéance de nationalité, puis la réforme de ce jugement à la Libération. Le papillon était fixé aux quatre coins par des pastilles adhésives « Rectificatif », de sorte qu'en le soulevant, tout un chacun pouvait prendre connaissance de la déchéance de nationalité infligée à mon père.

J'ai ainsi pu faire constater au commissaire de police que, puisque mon père avait été déchu de sa nationalité française, c'était bien la preuve qu'il était français, et donc moi aussi. Il en est convenu sans difficulté et a donné suite à ma demande. Il reconnaissait ainsi que la France était bien présente à Damas à la fin de 1941, et, implicitement, qu'elle y était plus présente que dans le prétoire du tribunal militaire de Riom.

A quelque chose malheur est bon !

*Louis JOURDIER
fils du Compagnon Paul Jourdier*

1. Paul Jourdier (1907-1995) a été reconnu comme un Compagnon de la Libération par le décret du 1^{er} février 1941 (NDLR).

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS



« COCASSERIE ! »

témoignage de Jacques Massu

Pour cause d'insubordination, les Français libres étaient condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Comble d'opprobre, le jugement était affiché sur la porte des logements des familles. Le souvenir de cette mise au pilori publique a marqué la mémoire de nombreuses familles. Dans ma famille, ce jugement condamnant Jacques Massu était affiché sur la porte de l'appartement de sa mère à Neuilly et y est resté jusqu'à la Libération. Evoquant août 1944, Jacques Massu écrit dans *Sept ans avec Leclerc* (Plon, 1974) : « Je découvre les scellés apposés sur la porte de l'appartement de mes parents où ma pauvre maman était morte en 1941. Une affiche dénonce mon action de « traître à la Patrie » et proclame ma condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Cocasserie ! » (p.156)

Dans ses entretiens avec Jacques Massu, Alain-Gilles Minella pose une question concernant son ralliement dès 1940 à de Gaulle :

- Vous ne saviez pas que vous étiez condamné ?
- Je m'en doutais, nous l'étions tous ! Mais on ne s'en préoccupait pas. Longtemps plus tard, en 1945, au moment de partir en Indochine avec Leclerc, on est venu m'annoncer que j'étais amnistié. J'ai trouvé cela amusant !

(*Le Soldat méconnu. Entretiens avec le général Massu*, Mame, 1993, p. 108).

Claude MASSU

VOUS AVEZ DIT « CONDAMNÉS » ?

JEAN-PIERRE LEVY,

« *modeste et résolu* »



Jean-Pierre Levy est né à Strasbourg en 1911 d'une vieille famille alsacienne, fondamentalement française. Sa mère était surnommée *Französisches Kopf* (« Tête de française ») par ses enseignants Prussiens. Après des études de commerce, il devient cadre commercial dans une entreprise de sacs, Veil et C^{ie}.

Il fait la campagne de 1939-1940 comme lieutenant d'artillerie et en revient avec la croix de Guerre. A sa démobilisation,

à l'été 1940, il n'accepte ni la défaite, avec le sentiment qu'on ne s'est pas assez battu, ni le nazisme, qu'il exècre, ni la collaboration, ni le sentiment de « lâche soulagement » que ressentent beaucoup de Français à l'arrêt des combats. Son état d'esprit est raconté par un de ses amis alsaciens qu'il croise par hasard à la gare de Valence et qui désespère : « Que peut-on faire ? ». La réponse est claire, raconte cet ami : « Il faut se battre, il faut se battre, il faut se battre !! ».

LES DÉBUTS.

Après avoir envisagé de partir à Londres, il pense pouvoir être plus utile en France. Il reprend des fonctions dans son ancienne entreprise, en étant basé à Lyon et en profitant de son emploi pour se déplacer. Après quelques actes symboliques, tels la production d'une carte postale représentant la cathédrale de Strasbourg avec une carte de France, il rejoint un petit groupe – Antoine Avinin, Pierre Soudeille, Elie Péju, Georges Vavasseur, Auguste Pinton, -, dit « France Liberté », qui se réunit à Lyon, sous prétexte de jouer aux cartes, et qui veut agir. Ces hommes sont de métiers très différents – employé, libraire, entrepreneur en déménagement, etc.-et d'opinions politiques diverses – radicaux, socialistes, communistes, jeune République –. Leurs discussions aboutissent début novembre 1940 à l'idée de créer une organisation clandestine.

Bien que le plus jeune, Jean-Pierre Levy s'impose comme chef par son autorité comme par son intense activité. Il voyage sans arrêt dans toute la région pour trouver des contacts, récolter de l'argent et constituer des groupes. Au-delà de l'édition de quelques tracts, sur le conseil d'Henry Frenay, l'équipe lance un journal, qui donnera son nom définitif au mouvement, « Franc-Tireur ». Les moyens sont maigres. Le journal commence avec un tirage sur une ronéo puis un imprimeur, Henri Chevalier, qui le payera plus tard de sa vie, lui permet de changer de dimension. Il est mensuel « dans la mesure du possible et par la grâce de la police du Maréchal » selon son sous-titre. Il passe de 5 000 exemplaires en novembre 1941 à 150 000 en août 1944.

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

VOUS AVEZ DIT «CONDAMNÉS» ?

Les aspects de la lutte se diversifient avec la mise en place de services de renseignements, d'aide aux aviateurs alliés, d'organisation de groupes francs, de recrutement de groupes qui allaient devenir des éléments de l'Armée secrète, de lutte contre le STO ainsi que d'établissement de maquis dont celui du Vercors.

LE RALLIEMENT À LA FRANCE LIBRE ET L'UNION DE LA RÉSISTANCE.

Jean-Pierre Levy a des contacts avec l'*Intelligence Service* comme avec les représentants de la France Libre. Il rencontre Jean Moulin dès janvier 1942. L'envoyé du général de Gaulle travaille à l'unification de la Résistance derrière celui-ci. Les discussions entre lui et les chefs des trois grands mouvements – Combat, Libération et Franc-tireur – sont difficiles. Jean-Pierre Levy jouera un rôle de conciliateur tout au long du processus qui confirmera le ralliement de la Résistance intérieure à la France Libre et la constitution des Mouvements Unis de Résistance. Il deviendra, avec Henri Frenay et Emmanuel d'Astier de La Vigerie, membre du directoire des MUR.

A la demande du général de Gaulle, il se rend à Londres en avril 1943. Le départ ne réussit qu'à la troisième tentative, après avoir attendu en vain une fois un *Lysander*, une fois un sous-marin. Il y rencontre non seulement le général de Gaulle à plusieurs reprises, mais aussi la plupart des responsables de Londres, et cela d'autant plus que son séjour est prolongé d'un mois à la suite d'un accident à l'occasion d'un entraînement au saut en parachute pour préparer son retour. Il est nommé membre du Conseil national de la Résistance, mais doit être représenté à sa première réunion, se trouvant lui-même à Londres. Il rentre en France en juillet 1943.

LES ARRESTATIONS.

Jean-Pierre Levy est conscient des risques qu'il encourt. Il aura six pseudonymes différents. Il multiplie les précautions pour lui comme pour les membres de Franc-tireur.

Il est arrêté quatre fois. D'abord à Clermont-Ferrand, où il se disculpera en arguant de sa croix de Guerre et de son nom de Levy qui lui interdirait tout écart de conduite. La deuxième fois, il trouve la police à son PC, mais les deux jeunes femmes qui sont présentes, Micheline Eude et France Péjot, prennent tout sur elles ; France Péjot le fait passer pour son fiancé auquel elle aurait caché qu'elle-même avait des activités illégales. Il est relâché alors qu'elles se retrouvent en prison.

La troisième fois, en décembre 1942, il est arrêté et longuement interrogé. Les policiers ne voient pas qu'il a sur lui, cachée dans du papier hygiénique, une deuxième carte d'identité. Ce n'est que quelques heures après l'avoir relâché qu'ils comprennent à qui ils avaient affaire. Un mandat d'arrêt est lancé mais trop tard, Jean-Pierre Levy est rentré dans la clandestinité. Enfin en septembre 1943, il tombe dans une souricière dans l'appartement de Paris dont Gilbert Védry (« Médéric ») lui a donné les clefs à Londres. Heureusement un policier, bien que pas totalement dupe, le fait passer pour un droit commun.

Une première tentative pour le faire évader durant son procès, en plein Palais de justice, menée par Serge Ravanel, échoue. La deuxième tentative est menée par un groupe franc dirigé par Charles Gonard : après l'avoir fait passer pour gravement malade avec la complicité de l'interne en médecine de la prison, le fourgon qui le transporte pour le soigner à Fresnes est attaqué en plein Paris avec succès.

Jean-Pierre Levy reprend sa place dans la Résistance et notamment au Conseil National de la Résistance. A ce titre, il est à l'Hôtel de Ville quand le détachement du capitaine Dronne entre à Paris et défile derrière le général de Gaulle sur les Champs-Élysées le 26 août 1944.

L'APRÈS-GUERRE.

Après la guerre, Jean-Pierre Levy sera durant 35 ans un grand serviteur de la République : directeur d'administration centrale au ministère de l'Industrie, inspecteur général de l'Industrie, conseiller d'Etat en service extraordinaire, président du Centre national d'exploitation des océans, président des jurys d'HEC, de l'ISA et de son école de commerce de Strasbourg, membre ou président de multiples conseils d'administration et commissions.

Il reste fidèle à ses amis de la Résistance. Il crée « Revivre », une œuvre d'aide et d'accueil pour les orphelins de la Résistance. Il est au conseil du Comité des œuvres Sociales de la Résistance, le COSOR, dont il prend la présidence au décès du père Chaillet. Il est très actif dans les organisations d'anciens résistants, CVR, CAR, etc. C'est dans son salon, avec des hommes comme Pierre Sudreau, Jean Matteoli ou Jean Brennas, notamment, qu'est imaginée et lancée il y a un peu plus de vingt ans la Fondation de la Résistance.

Fidèle à ses idées, il était aussi un militant de la Ligue contre le Racisme et l'antisémitisme qui dut à son intervention d'ajouter le mot « racisme » dans son titre, comme de la Ligue des droits de l'Homme.

« Modeste et résolu », selon les termes du général de Gaulle, Jean-Pierre Levy est, avec Henri Frenay et Emmanuel d'Astier de la Vigerie, de la première promotion de la Résistance intérieure à la dignité de Compagnon de la Libération. La décoration lui est remise, sous le pseudo de « Gilles », à Londres en 1943 par le chef de la France Libre. Grand-Croix de la Légion d'Honneur, il était titulaire de la croix de Guerre, de la médaille de la Résistance et membre du conseil de l'Ordre de la Libération.

Jean-Pierre Levy était clairement un homme de courage et d'action. Mais c'était d'abord un homme qui ne transigeait pas avec certaines valeurs, quel qu'en soit le prix¹.

Gilles LEVY
fil de Jean-Pierre Levy,
Président de la Fondation de la Résistance

1. Les Mémoires posthumes de Jean-Pierre Levy, décédé le 15 décembre 1996, ont paru en 1999 aux éditions Complexe sous le titre *Mémoires d'un franc-tireur, itinéraire d'un résistant [1940-1944]* (NDLR).

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

VOUS AVEZ DIT «CONDAMNÉS» ?

LA JUSTICE DE VICHY ET LES FRANÇAIS LIBRES : LE CAS DE FÉLIX BROCHE



Le 1^{er} février 1941, promu chef de bataillon, Félix Broche prend à Nouméa le commandement du premier contingent de volontaires du corps expéditionnaire du Pacifique, un bataillon de 600 Tahitiens et Calédoniens, appelé « Bataillon du Pacifique » ou « Bataillon des guitaristes ». La première sanction de son ralliement à la France Libre est intervenue la veille. Mme Broche, qui vit à Tunis avec ses deux enfants en bas âge, reçoit une lettre du Secrétariat d'Etat aux Colonies, Direction des services militaires, 1^{er} Bureau, ainsi libellée :

Clermont-Ferrand, 30 janvier 1941

Madame,

J'ai le pénible devoir de vous informer que les renseignements reçus sur l'activité et l'attitude de votre mari ne me permettent plus de le considérer comme un officier resté loyal vis-à-vis du gouvernement légal.

En conséquence, je suis au regret de vous faire connaître que la délégation mensuelle de Frs. 1500, que votre mari a souscrite en votre faveur, se trouve révoquée à partir du 1^{er} janvier 1941. Toutefois, dans un but d'humanité, et pour éviter que les familles ne soient frappées trop durement par la faute de leur chef, il vous sera alloué un secours sur votre demande, justifiant que vos ressources personnelles sont insuffisantes pour subvenir à vos besoins (et à ceux de votre famille). Ce secours consistera en une allocation journalière de 10 frs. en ce qui vous concerne et de Frs. 4,50 par personne à votre charge. Il vous sera payé dans les mêmes conditions que la délégation dont vous jouissiez précédemment. Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

*P. le Contre-Amiral, Secrétaire d'Etat aux Colonies et p. o.,
Le colonel Casseville, directeur des Services militaires*

Le 4 mars 1941, Mme Broche adresse au secrétariat d'Etat aux Colonies une demande de secours. Bien qu'elle soit aidée par ses parents, ses ressources personnelles demeurent en effet insuffisantes pour subvenir à ses besoins. Six semaines plus tard, le 13 mars 1941, la direction des services militaires, 2^e Bureau, l'informe qu'elle bénéficie à compter du 1^{er} janvier 1941 d'un secours de 570 francs par mois, qui lui sera payé à la fin de chaque mois par l'Intendant chef du service de l'Intendance des Colonies, à Marseille, auquel elle est désormais invitée à s'adresser pour tout ce qui concerne cette allocation.

Le 28 mars, elle reçoit une nouvelle lettre, émanant cette fois du Secrétariat d'Etat à la Guerre, Cabinet du Ministre, portant le n° 5.950/SP/CAB. Curieusement, cette lettre officielle porte l'en-tête « République française¹ » :

Vichy, 28 mars 1941

Madame,

En réponse à votre lettre du 4 mars 1941, à la suite d'une enquête auprès de la Direction des Troupes coloniales, le général Huntziger² me charge de vous faire savoir qu'il est impossible de revenir sur la décision prise concernant votre délégation de solde ; tout en étant inspiré par des sentiments très patriotiques que personne ne met en doute (sic), le capitaine Broche a pris une position tellement nette qu'il n'est pas permis au commandement de l'admettre. Il s'est rallié au mouvement de dissidence de l'ex-général de Gaulle et a entraîné l'adhésion de sa troupe et de ses cadres au mouvement insurrectionnel. Il l'a signifié d'ailleurs dans une lettre adressée le 3 septembre au Gouvernement provisoire local. Avec tous mes regrets, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages,

*L'Officier d'Ordonnance :
Capitaine de Chabot*

Cette lettre est remarquable en raison de l'appréciation portée par son signataire – et peut-être même par le secrétaire d'Etat à la Guerre, figure emblématique de la collaboration avec l'occupant – sur Félix Broche. On reconnaît ainsi à Vichy que le ralliement du « capitaine » (et non « ex-capitaine ») Broche à la « dissidence » gaulliste a été

1. La République française avait été remplacée par l'Etat français, à la suite du vote de l'Assemblée nationale, le 10 juillet 1940.

2. Le général Charles Huntziger était secrétaire d'Etat à la Guerre depuis le 6 septembre 1940. Il disparaîtra dans un accident d'avion le 12 novembre 1941. Cette mention de son intervention a été ajoutée à la main au-dessus de la ligne dactylographiée.

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

inspiré par des « *sentiments très patriotiques* ». La personnalité du signataire explique, il est vrai, cette surprenante appréciation : ancien des Scouts de France, le capitaine de Chabot fait partie de ces officiers de l'armée de l'armistice opposés à la collaboration, non gaullistes mais résolus à préparer la revanche, qui grossiront plus tard les rangs de l'Organisation de résistance de l'armée (ORA) : « *Pétain est un vieux con entouré de généraux battus* »³, professe-t-il. La formule de politesse tranche avec les précédentes : à la « *considération distinguée* » des autres courriers, succèdent un inhabituel « *avec tous mes regrets* », suivi de « *respectueux hommages* », où il est permis de voir ce qui ressemble fort à une marque déguisée de sympathie.

Jusqu'au début de l'automne suivant, on ne s'occupe pas, à Vichy, du chef du Bataillon du Pacifique. Le 4 octobre 1941, alors qu'il est sur le point d'être promu lieutenant-colonel par de Gaulle, Félix Broche, comme de nombreux protagonistes du ralliement des territoires du Pacifique à la

France Libre, est visé par un décret portant déchéance de la nationalité française, signé du Garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la Justice, Joseph Barthélemy⁴. Quatre mois plus tard, son dossier est transmis au Tribunal permanent de Saïgon, qui prononce à l'encontre du « capitaine d'infanterie coloniale » Broche une condamnation à la peine de mort, accompagnée de la dégradation militaire et de la confiscation des biens (arrêt du 5 février 1942).

Cette condamnation par contumace sera exécutée quatre mois plus tard à Bir Hakeim⁵.

François BROCHE

3. Voir notamment Mathias Orjekh, *Du scoutisme juif à la Résistance, un même engagement*, maîtrise d'histoire Université Lille III - Charles de Gaulle, 2001. Le capitaine de Chabot ne cachait pas son hostilité au statut des Juifs du 3 octobre 1940.

4. La décision de déchéance de la nationalité française sera rapportée par l'ordonnance du 18 août 1943.

5. Elle sera annulée par un arrêt de la cour d'appel de Saïgon, chambre de révision, du 17 mai 1947.

LES LIEUX DE DÉTENTION

MONTLUC, PRISON MILITAIRE FRANÇAISE, PUIS ALLEMANDE

Décidée dès 1914, la construction de la prison militaire de Montluc n'intervient qu'en 1921 dans le cadre d'une réorganisation de la justice militaire à la suite de la Première Guerre mondiale. Elle jouxte un nouveau tribunal militaire en charge d'une large partie du sud-est du territoire français. Composée de 122 cellules individuelles ainsi que d'un pavillon de détention pour les officiers, la capacité totale de la prison de Montluc est de 127 détenus. Très peu utilisée dès son achèvement, Montluc est finalement rattachée à la justice civile en 1926 et ferme ses portes en 1932, onze ans après son ouverture.



Quelques mois après la déclaration de guerre, en décembre 1939, la prison de Montluc rouvre ses portes. Outre les habituels justiciables militaires, insoumis, espions, on retrouve également à Montluc, et dans toutes les prisons militaires françaises, les premiers détenus du fait de l'état de siège décrété le 1er septembre 1939. Des détenus politiques, essentiellement des militants communistes, suite à la signature du pacte de non agression germano-soviétique, signé huit jours plus tôt, sont alors victimes de ces premières juridictions d'exception, rattachées aux tribunaux militaires.

La signature de l'armistice, le 22 juin 1940, et l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain accentuent la répression entamée dès la déclaration de guerre. Située en zone sud, la prison de Montluc conserve son statut militaire et devient

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES LIEUX DE DÉTENTION

progressivement un outil au service du régime de Vichy et de nouvelles juridictions d'exception. Aux communistes déjà enfermés dès 1939, s'ajoutent alors différents types de détenus tels que des anarchistes, des francs-maçons et les premiers résistants arrêtés dans la région. Dès 1940, jusqu'à 360 personnes sont enfermées à Montluc et les conditions de vie des prisonniers se durcissent.

UNE PRISON MILITAIRE ALLEMANDE (JANVIER 1943-AOÛT 1944)

L'invasion de la zone sud, le 11 novembre 1942, à la suite du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord change profondément la situation à Lyon. Elle entraîne non seulement l'arrivée de la *Wehrmacht* et des forces de police allemandes mais rend également caduque une partie de la convention d'armistice de juin 1940 et conduit au démantèlement de l'armée française. Après une première réquisition partielle de la prison en janvier 1943, l'armée allemande réquisitionne totalement le site le 17 février 1943. Les détenus enfermés par Vichy sont transférés au fort de Vancia (Rhône), à la prison civile de Saint-Paul à Lyon ou celle de Nontron (Dordogne).

La prison de Montluc devient alors, pour Lyon et une large région Rhône-Alpes, l'un des centres de la répression allemande. Les premiers démantèlements de réseaux et mouvements engendrent l'arrivée progressive de nombreux détenus. En dépit de son statut militaire, la prison passe rapidement sous le contrôle de la Gestapo et notamment de Klaus Barbie, chef de la section IV du *Sipo-SD* de Lyon. Résistants et opposants politiques côtoient désormais Juifs, otages, réfractaires au STO et quelques prisonniers de droit commun arrêtés dans la région Rhône-Alpes. Montluc est maintenant un véritable lieu de transit et la porte d'entrée vers l'univers concentrationnaire allemand et les exécutions.



Parallèlement à ces arrestations, la population carcérale de Montluc augmente rapidement et culmine au début de l'année 1944. Au plus fort de son utilisation, ce sont près de 1300 personnes qui sont internées à Montluc qui perd alors son statut de prison pour devenir un lieu d'internement, un réservoir d'otages. Au-delà des cellules, tous les espaces de la prison sont progressivement transformés en lieu d'enfermement : les douches, les toilettes, les ateliers et même une baraque en bois utilisée afin d'enfermer en 1944, en majorité, les hommes juifs de plus de 15 ans. Les cellules de 4m2 peuvent désormais accueillir jusqu'à huit détenus avec pour seul mobilier, une tinette et une paillasse. Au total, entre le 17 février 1943 et le 24 août 1944, date de la libération de la prison, ce sont près de 10 000 personnes qui sont internées à Montluc.



Le débarquement de Normandie en juin 1944 entraîne les Allemands dans un processus de liquidation massif des détenus de Montluc. Ce sont ainsi au moins 547 internés de Montluc qui sont ainsi massacrés entre le 20 avril et le 20 août 1944, quelques jours seulement avant la libération de Montluc.

Face à ces massacres, la Résistance se fait de plus en plus pressante et, par l'intermédiaire d'Yves Farge, commissaire de la République, envoie un ultimatum aux autorités allemandes. Craignant des représailles devant l'avancée des Alliés, l'armée allemande décide de quitter la prison le 24 août 1944 en fin de journée. Dès le lendemain, les quelque 900 internés, alors encore à Montluc sont transférés dans des structures religieuses situées à proximité. Ils y restent cachés jusqu'à la libération de la ville de Lyon, le 3 septembre 1944.

Adrien ALLIER
chargé de développement et de communication
Mémorial national de la prison de Montluc

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES EXÉCUTIONS



POURQUOI VISITER LE MONT-VALÉRIEN DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU CNRD ?

De prime abord, le Mont-Valérien, principal site d'exécution en France d'otages et de condamnés à mort entre 1941 et 1944, pourrait sembler n'être concerné que par une partie de l'intitulé du sujet du CNRD 2018-2019. En réalité, s'il ne traite pas directement des déportations en tant que transferts de populations vers le système concentrationnaire ou vers les centres de mise à mort, ce lieu permet de lire de façon directe ou par transparence l'évolution des politiques répressives, de persécutions raciales et de déportation en France, en fonction de la situation nationale et du contexte européen.

Entre 1941 et 1944, quelque 1 008 hommes ont été fusillés au Mont-Valérien par des pelotons composés de soldats de la *Wehrmacht* issus des rangs de la *Feldgendarmerie* et chargés de l'application de décisions prises par les tribunaux militaires allemands (*Kriegsgericht*) ou dans le cadre de l'application du code des otages sous l'autorité de la SS. D'emblée, nous constatons que la compréhension des fonctions du Mont-Valérien nous amène à étudier la coexistence de deux champs de répression emblématiques de la période. Il y a tout d'abord l'exercice d'une justice militaire traditionnelle, qui vise à mettre hors d'état de nuire, par l'emprisonnement et les condamnations à mort, ceux qui sont alors considérés comme des ennemis. Par ailleurs, le même espace, sous l'autorité d'un autre acteur nazi, est aussi le théâtre d'une politique répressive moins habituelle en temps de guerre, l'exécution de façon expiatoire aux actions de la Résistance, d'hommes désignés comme otages. Ces otages, contrairement à une erreur souvent répétée, ne sont pas, comme certains raflés déportés vers les camps de concentration, des hommes pris au hasard car ils se seraient trouvés au mauvais endroit. Ils sont, en France, désignés en raison de ce qu'ils sont, juifs, communistes et souvent étrangers, pour la quasi-totalité d'entre eux.

L'étude approfondie des parcours de ceux qui sont condamnés à mort et fusillés au Mont-Valérien, nous renseigne assez précisément sur les motivations des tribunaux militaires, et sur ce que ces juridictions considèrent comme des facteurs aggravants pour ceux qui y sont jugés. Nous retrouvons parmi les fusillés condamnés à mort, des représentants de l'ensemble des organisations clandestines engagées dans le renseignement militaire (les réseaux), la lutte armée et les actions de propagande clandestine (les mouvements). Si l'on regarde de façon plus approfondie, à responsabilités égales dans l'action résistante, les hommes communistes, juifs et étrangers sont plus souvent exécutés. Ce facteur n'est pas seulement un indice sur des typologies d'engagements, mais bien révélateur qu'au sein même de la répression militaire traditionnelle les facteurs idéologiques jouent un rôle déterminant dans la désignation de « l'Ennemi ».

Par ailleurs, les fusillades d'otages au Mont-Valérien, qui concernent à plus de 95% des communistes et/ou des Juifs, permettent d'apprendre beaucoup sur l'évolution de la répression et des usages des déportations depuis le territoire français. Conséquence de plusieurs facteurs, ces exécutions nous permettent d'étudier la prise de contrôle par la SS de l'appareil répressif allemand dans son ensemble (bien que les fusils soient toujours entre les mains de la *Wehrmacht*), de constater dans le courant de l'année 1943 l'abandon progressif du code des otages en France auquel la déportation vers les camps de concentration est préférée, et, naturellement, de mieux saisir à travers la diversité des identités des fusillés le projet nazi.

Enfin, la clairière (« la Clairière des fusillés ») ne s'inscrit pas uniquement dans un processus répressif fonctionnel et chronologique, mais elle est aussi un espace, un lieu, qui trouve sa cohérence au sein d'une organisation spatiale. En effet, les condamnés à mort du Mont-Valérien sont, avant leur exécution, enfermés dans les prisons parisiennes, françaises ou passées sous contrôle allemand, et les otages sont issus principalement des camps parisiens, réservoirs d'otages (Drancy, Romainville, Compiègne). C'est notamment à travers l'étude de cette organisation spatiale et en suivant les parcours des fusillés que l'on peut assez efficacement étudier les politiques de la Collaboration.

Nombreux sont les éléments, objets matériels, spatiaux ou iconographiques qui nous permettent de considérer ces différents éléments. Citons seulement trois d'entre eux :

- Les trois photographies de l'exécution du 21 février 1944 des membres du groupe de « l'Affiche rouge » (FTP-MOI) et de trois étudiants bretons (résistance chrétienne et commu-

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES EXÉCUTIONS

niste) nous montrent une quarantaine d'hommes tenant les fusils dans la clairière. Si un tel cliché avait été pris dans les premiers temps de l'utilisation du Mont-Valérien comme lieu d'exécution des condamnés à mort, la taille du peloton aurait été bien moindre. Cette augmentation du nombre de fusils, si elle a pour fonction de diluer la responsabilité des tireurs pour moins peser sur le moral des troupes – nous indiquant ainsi que le Mont-Valérien est un outil de la guerre nazie parfaitement intégré – est la résultante directe d'une consigne fixée par la SS, après des visites d'autorités sur le front de l'Est, notamment d'Himmler.

- Les graffitis de la chapelle, désormais en voie de protection et présentés dans une exposition temporaire et itinérante, permettent par leur analyse – prosopographique et d'ensemble – d'étudier la diversité des parcours, des motifs d'exécution et, par lecture inversée, le projet nazi.

- Le monument aux morts du Mont-Valérien, présentant chronologiquement l'ensemble des noms des fusillés, permet de constater les périodes d'utilisations extrêmement nombreuses du Mont-Valérien dans le cadre de la politique des otages, et le resserrement dès 1943 de la fonction d'exécution des seuls condamnés à mort – à l'exception d'une réactivation du code des otages en octobre 1943.

Antoine GRANDE
Directeur des Hauts Lieux de la mémoire nationale
d'Île-de-France
Chef du Département de la Mémoire et
des Hauts-lieux de la Mémoire nationale

Informations pratiques et ressources :

Conférence de Tal Bruttman « 1944, durcissement répressif », 10 octobre 2018

Programme pédagogique du Mont-Valérien :

<http://www.mont-valerien.fr/informations-pratiques-et-pedagogie/espace-enseignants/programme-pedagogique/>

Exposition temporaire sur les graffitis :

<http://www.mont-valerien.fr/evénements/programmation-culturelle/expositions-temporaires/>

Contacts et réservations pedagogie@mont-valerien.fr ou au 01.47.28.46.35.

LES FUSILLÉS (1940-1944)

Sous la direction de Claude Pennetier, Jean-Pierre Besse, Thomas Pouty et Delphine Leneveu

Les éditions de l'Atelier, 2015

1 950 pages, 30 €



Ils s'y sont mis à quatre historiens reconnus de la Résistance et de sa répression – avec le concours d'une quarantaine de spécialistes, pour dresser l'inventaire de toutes les victimes de l'occupant nazi, fusillés ou exécutés par condamnation et comme otages et guillotins en France sous l'Occupation, de toutes origines, de tous engagements (communistes, gaullistes, socialistes, syndicalistes), de toutes croyances (chrétiens, juifs, libres-penseurs), résistants actifs et otages désignés en fonction de leurs opinions ou pris au hasard d'une rafle. Ils sont exactement 4.425 condamnés à mort par les tribunaux allemands et italiens, par les « Sections spéciales » et par les cours martiales de Vichy.

Impressionnant par sa dimension (près de 2000 pages !), l'ouvrage retrace le parcours de ces fusillés, les circonstances de leur arrestation et de leur exécution. Il y eut précisément 3287 fusillés par condamnation, 863 fusillés dans le cadre de la « politique des otages », auxquels les auteurs ajoutent 18 guillotins à la suite d'une condamnation par les « Sections spéciales », 85 suicidés et morts sous la torture, 8 suicidés juste avant d'être fusillés, 39 femmes au moins passées par les armes. Cette comptabilité funèbre n'est nullement exhaustive ; elle ouvre la voie aux chercheurs de l'avenir qui mettront à jour des archives encore inexplorées.

« Ils ont à peu près tous les âges, rappelait Guy Krivo-pissko, ancien conservateur du Musée de la Résistance de Champigny et auteur d'une magnifique anthologie de lettres de fusillés. Ils sont de toutes les conditions, pratiquent tous les métiers, sont de toutes origines sociales. Ils sont Français, ils sont immigrés, ils sont étrangers. Ils ont toutes les opinions, toutes les confessions. Ils sont la France. »

Beaucoup ont écrit une « dernière lettre » et ces textes bouleversants frappent toujours par leur sérénité et leur hauteur de vue : « Ce sont les Français qui me livrent mais je crie « Vive la France ! », les Allemands qui m'exécutent et je crie : « Vive le peuple allemand et l'Allemagne de demain ! », Écrit ainsi le mineur italien Guido Brancadoro, fusillé comme otage. Il y a ceux qui croient au Ciel (d'Estienne d'Orves, Henri Fertet) et ceux qui n'y croient pas (les agnostiques, les communistes), mais tous pourraient reprendre à leur compte les derniers mots du communiste Jacques Decour,

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES EXÉCUTIONS

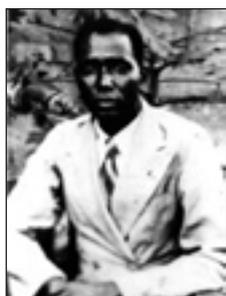
professeur de lettres et traducteur de Goethe : “Je me considère un peu comme une feuille qui tombe de l’arbre pour faire du terreau. La qualité du terreau dépendra de celle des feuilles. Je veux parler de la jeunesse française en qui je mets tout mon espoir.”

Pour aller plus loin, on se reportera au site de l’Association pour un Maitron des fusillés et exécutés (<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/>), qui comprend plus de 19.000 entrées recensant l’ensemble des massacrés sur le territoire français (y compris l’Alsace-Moselle annexée). Le “Maitron des fusillés et exécutés”

François BROCHE

LES CINQ FUSILLÉS DE DAKAR

Des héros sans visages, victimes de la répression vichyste en Afrique noire



Albert Idohou



Le 10 novembre 1941, trois hommes sont fusillés sur le champ de tir du Fann, à Dakar :

- **Agoussi Wabi**, né vers 1898, un commerçant de Porto Novo (Dahomey, actuel Bénin), sujet français, marié, père de trois enfants ;

- **Albert Idohou**, né vers 1901, né à Porto Novo (Dahomey), également sujet français, marié et père de deux enfants, employé de commerce à Cotonou ;

- **Aloysius Odewole**, né vers 1906 à Ife (Nigeria) est un sujet britannique, marié, père de trois enfants, garde-frontière à Idofin (Nigeria).

Au début d’octobre 1940, Odewole a été envoyé au Bénin par ses supérieurs pour recueillir des renseignements sur les mouvements d’avions allemands et sur la station de radio vichyste de Cotonou. Dès son arrivée, il s’est lié à Wabi et à Idohou, qui l’ont hébergé, lui ont fourni des papiers d’identité français, organisé ses déplacements et donné tous les renseignements demandés. Odewole a été arrêté par la police française dans un bar de Cotonou dès le 25 octobre 1940. Son arrestation a entraîné celle des deux autres. Jugés par le tribunal militaire permanent de Dakar le 5 août 1941, les trois hommes ont été condamnés à mort pour espionnage et complicité d’espionnage. Ils seront reconnus comme des Compagnons de la Libération par le même décret du 14 novembre 1944.

Le 12 mai 1942, le tribunal militaire permanent de Dakar condamne à mort pour « trahison » **Sidiki Boubakari**, sujet français, né à Bobo Dioulasso (Haute-Volta, actuel Burkina Faso), exerçant le métier de cordonnier en

Gold Coast (actuel Ghana). Son crime ? Entré en résistance un an plus tôt, il est devenu agent de liaison pour le compte d’un réseau de résistance gaulliste opérant entre la Gold Coast et la Côte d’Ivoire. Le 18 octobre 1941, il a aggravé son cas en coupant la ligne téléphonique dans la région d’Ouessa (Burkina). Arrêté le 30 novembre, il a d’abord été emprisonné à Bobo Dioulasso, puis à Dakar. Exécuté le 23 octobre 1942, Boubakari sera, lui aussi, reconnu comme un Compagnon de la Libération le 14 novembre 1944. Il avait 30 ans.

Le mois suivant, le 27 mai 1942, le tribunal militaire permanent de Dakar a également condamné à mort pour « trahison » le Guinéen **Adolphe Gaétan**, 29 ans, clerc dans un cabinet d’avocat à Conakry. Engagé dans la résistance à l’administration vichyste en Afrique occidentale dès août 1940, il a mis sur pied un réseau d’une douzaine d’agents, qui ne tarde pas à fournir aux services français libres de Sierra Leone des renseignements de tous ordres (militaire, économique, politique) sur la Guinée et à appeler les Guinéens à la résistance. Arrêtés le 27 août 1941, Gaétan et cinq de ses camarades sont condamnés à mort le 27 mai 1942 par le tribunal militaire permanent de Dakar pour « trahison ». Seul Gaétan se verra refuser la grâce : il est fusillé le 19 novembre 1942. Il sera reconnu comme un Compagnon de la Libération le 14 novembre 1944.

On ne peut qu’être frappé par l’extrême sévérité du sort réservé à ces hommes courageux qui n’ont fait couler aucun sang français, contrairement aux hommes de Vichy qui, depuis l’affaire de Dakar, n’ont jamais hésité à tirer sur d’autres Français. Digne émule de Pierre Laval,

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES EXÉCUTIONS

qui prétendait affirmer une souveraineté fictive face aux exigences allemandes, le gouverneur Pierre Boisson prétendait éviter à l'Afrique occidentale une hypothétique occupation allemande en instaurant une répression brutale des « dissidents ». Comme le montre l'historien Pierre Ramognino¹, l'AOF connut sous sa férule « une mise en œuvre exemplaire de la Révolution nationale », dont, dans le cadre colonial, les Africains ne pouvaient qu'être les premières victimes.

Le Musée de l'Ordre ne possède malheureusement qu'une photo de ces héros sans visage (celle d'Albert Idohou), que seule leur entrée dans la « chevalerie exceptionnelle » des Compagnons de la Libération a tirés de l'anonymat. Il serait inconcevable que leur mémoire se dissolve dans l'oubli.

François BROCHE

1. Pierre Ramognino, « *L'Afrique de l'est sous le proconsulat de Pierre Boisson* », in Jacques Cantier et Eric Jennings (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Odile Jacob, 2004, p. 79.

LA VIOLENCE HORS LA LOI : LE MASSACRE DE TULLE, 9 JUIN 1944



Parce qu'il est intervenu la veille de la tragédie d'Oradour-sur-Glane, qui constitue le plus grand massacre de civils perpétré par les Allemands en Europe de l'Ouest (642 personnes massacrées, dont 350 femmes et enfants), le drame de Tulle n'occupe pas la même place dans la mémoire collective. Au même titre qu'Oradour, il n'en illustre pas moins la stratégie de terreur appliquée par les Allemands et le lourd sacrifice des populations civiles au cours des journées qui ont suivi le débarquement allié, alors que la bataille décisive pour la Libération de la France s'est engagée.

A l'annonce du débarquement, les FTP de Corrèze lancent une offensive contre Tulle, préfecture du département. L'opération a été mûrie et préparée depuis plusieurs mois. Pendant deux jours, les 7 et 8 juin 1944, les combats font rage dans les différents quartiers de la ville où sont retranchées les quelques troupes allemandes qui s'y trouvent en garnison, notamment au niveau de la gare, de la Manufacture d'Armes ou de l'École normale d'institutrices.

Dans l'après-midi du 8 juin, les FTP se sont rendus maîtres de la ville après avoir réduit les derniers nids de résistance allemands. Mais leur victoire n'est que de courte durée : des avant-gardes de la division blindée *Das Reich* pénètrent dans Tulle le soir du 8 juin, obligeant les maquisards à se replier face à un adversaire supérieur et mieux équipé.

Arrivée en France au début de l'année 1944 et cantonnée dans le secteur de Montauban, où elle a multiplié les opérations anti-maquis, la division *Das Reich* a reçu pour instruction, le 5 juin 1944, d'éradiquer les bandes qui se sont développées dans le Limousin, présentées par l'état-major allemand comme « un danger qui en cas d'invasion pourrait avoir des conséquences sur les opérations ». Quittant sa base de Montauban le 6 juin, elle n'a donc pas pour objectif de se rendre le plus rapidement possible en renfort en Normandie, comme cela a souvent été dit, mais bien de « pacifier » la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse, où cette division va s'illustrer de la plus violente des manières.

Dans la matinée du 9 juin, ayant pris le contrôle de Tulle, elle se livre à une gigantesque rafle, arrêtant tous les hommes en âge de combattre, qui sont rassemblés dans la cour de la Manufacture d'Armes. Une affiche avertit les habitants qu'en représailles des morts allemands tués lors des combats des 7 et 8 juin, « 120 maquisards et leurs complices seront pendus et leurs corps jetés dans le fleuve ». En réalité, les victimes sont choisies parmi les otages regroupés à la Manufacture, la très grande majorité d'entre elles n'ayant aucun lien avec la Résistance. Pour terroriser la population, les pendaisons sont effectuées aux balcons et réverbères de la ville, par groupes de dix. Elles s'arrêtent après le quatre-vingt-dix-neuvième supplicé. Au soir du 9 juin, plusieurs centaines de Tullistes sont encore gardés en otages. 200 d'entre-eux sont déportés le lendemain, parmi lesquels 101 ne reviendront pas.

Le contexte dans lequel s'est effectué le massacre a alimenté à la fin de la guerre d'importantes polémiques, imputant le drame aux FTP, qui se seraient lancés dans une attaque inconsidérée et trop précoce contre la préfecture de Corrèze. Il ne faut toutefois pas renverser les responsabilités de ce crime de guerre, dont les Allemands sont bien les seuls responsables, même si le chef de la division *Das Reich*, le général (*SS-Oberführer*) Heinz Lammerding, qui a ordonné les pendaisons, échappera jusqu'à la fin de sa vie à la justice militaire¹.

Fabrice GRENARD

*Directeur historique de la Fondation de la Résistance
Auteur de l'ouvrage Tulle, enquête sur un massacre
(Tallandier, 2014).*

1. Il avait été condamné à mort par contumace à Bordeaux en 1953, mais l'Allemagne fédérale refusera son extradition. Il est mort des suites d'un cancer généralisé à Bad Tölz (Bavière) en 1971 (*NDLR*).

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES EXÉCUTIONS

LISTE DES 42 COMPAGNONS FUSILLÉS

Nom du Compagnon	Prénom du Compagnon	Circonstances du décès	Date de décès
ANDRÉ	Gustave, Jean, Joseph	Fusillé la veille de la Libération de Lyon	29/08/1944
ANQUETIL	Bernard, Jules, Eugène	Fusillé au Mont-Valérien	24/10/1941
BERNHEIM	Pierre, Georges	Fusillé par la Gestapo sur le terrain d'aviation de Bron à Lyon	20/08/1944
BIGO	François, Antoine, Pierre, Marie	Fusillé. Assassiné par les Allemands	02/10/1944
BOUBAKARI	Sidiki	Fusillé - Condamné par le tribunal militaire de Dakar (12.05.42)	23/10/1942
BOUCHEZ	Jean, Nicolas, Henri	Fusillé à la Porte de Versailles	05/10/1942
BRIGOULEIX	Martial	Fusillé au Mont-Valérien	02/10/1943
BRIOUT	Pierre, Louis	Fusillé au cours des combats de la Nièvre	15/06/1944
CAVAILLÈS	Jean	Fusillé à la prison d'Arras	17/02/1944
CHAMBONNET	Albert, Marius	Fusillé sur la Place Bellecour	27/07/1944
CHEVALIER	Camille	Fusillé	18/08/1942
CHEVIGNARD	Bernard, René	Fusillé au Mont-Valérien	15/03/1944
DEBIEZ	Henri	Fusillé	12/07/1944
DELESTRAINT	Charles, Georges, Antoine	Fusillé à Dachau (avant libération du camp)	19/04/1945
DOORNIK	Jan, Luis, Guillaume	Fusillé au Mont-Valérien	29/08/1941
DUMONT	Roger, Jean	Fusillé au Mont-Valérien	13/05/1943
ESTIENNE D'ORVES (d')	Honoré, Henri, Louis,	Fusillé au Mont-Valérien	29/08/1941
FERTET	Henri, Claude	Fusillé	26/09/1943
GAËTAN	Adolphe	Fusillé - Condamné par le tribunal militaire de Dakar (27.05.42)	19/11/1942
GROUT de BEAUFORT	Alain, Marie	Fusillé par la Gestapo	15/08/1944
IDOHO	Albert, Alexis	Fusillé - Condamné par le tribunal militaire de Dakar (05.08.41)	10/11/1941

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES EXÉCUTIONS

Nom du Compagnon	Prénom du Compagnon	Circonstances du décès	Date de décès
LA GRANDIÈRE (de)	Roger, René, Marie	Fusillé. Blessé et achevé par l'ennemi	20/06/1944
LAMARQUE	Georges	Fusillé	08/09/1944
LÉGER	Yves	Fusillé. Assassiné par la Gestapo française	27/05/1944
MARCHAND	Robert, Eugène, François	Fusillé par les Allemands	22/08/1942
MARIENNE	Pierre, Félix	Fusillé par l'ennemi	12/07/1944
MARTIN	François, Marie, René, Louis	Fusillé par l'ennemi	12/07/1944
MONÉGER	Georges, Joseph	Fusillé	01/08/1944
ODEWOLE	Aloysius	Fusillé - Condamné par le tribunal militaire de Dakar (05.08.41)	10/11/1941
PÉLISSIER	Louis	Fusillé par les Allemands	08/06/1944
PÉRON	François, Louis, Julien	Fusillé	25/02/1941
PLANTIER	Maurice, Paul, Max	Fusillé	19/08/1944
RÉGNIER	David, Jean-Louis	Fusillé	20/06/1944
RENARD	Jacques, Roger	Fusillé (quartier de l'Ariane)	15/08/1944
RONDENAY	André, Louis	Fusillé par la Gestapo	15/08/1944
ROSSI	Robert, Jean	Fusillé	19/07/1944
SCHAERRER	Henri, Eugène	Fusillé au Mont-Valérien	13/11/1941
TOUNY	Alfred, Georges, Jean	Fusillé par les Allemands à la Citadelle d'Arras	01/04/1944
TROLLEY de PRÉVAUX	Jacques, Marie, Charles	Fusillé à Lyon	19/08/1944
VALLÉE	François	Fusillé en août ou septembre 1944 à Gross-Rosen	01/09/1944
VOYER	Jacques, Louis, Daniel	Fusillé par les Allemands au champ de tir de Chavannes	27/06/1944
WABI	Agoussi	Fusillé - Condamné par le tribunal militaire de Dakar (05.08.41)	10/11/1941

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES DÉPORTATIONS

« *Ils attendent le pire – ils n’attendent pas l’inconcevable.* »

Charlotte Delbo

(Auschwitz et après, I, *Aucun de nous ne reviendra*

Editions de Minuit, 1970, rééd. poche « Minuit double », 2018)

Des témoignages des survivants, des images d’horreur que le monde découvre lorsque les portes des camps de concentration s’ouvrent enfin, surgit le « peuple nu » décrit magnifiquement par David Rousset dans L’Univers concentrationnaire paru en 1946 : ces hommes « de tous les peuples, de toutes les convictions », esclaves mis au travail forcé, battus et épuisés, mais marqués par une « obstination caricaturale à vivre ». Les mémoires ont d’emblée repris cette définition forgée par une même expérience traumatique et une même dénonciation de la négation de la personne humaine.



Déportés contraints de construire une partie du camp de Dachau.



Baraquements du camp de Dachau.

De manière très significative, depuis la découverte du système concentrationnaire nazi, le mot « déporté » ne signifie d’ailleurs plus une personne déplacée contre son gré, mais l’interné souffrant des camps de concentration. Du fait de cette modification sémantique, le mot recouvre mal les deux grands phénomènes de déportation depuis les territoires occupés par le *Reich* : le transfert dans les centres de mise à mort des Juifs d’Europe, majoritairement exterminés dès leur arrivée ; la déportation, puis l’internement concentrationnaire de centaines de milliers de victimes de la répression nazie. Les déportations ont ainsi davantage été lues à partir du devenir commun de leurs victimes, et non par les politiques qui les fondaient. Une même souffrance a recouvert un groupe pluriel dans lequel les résistants ne se trouvaient pourtant pas là par hasard. En effet, la répression menée en France occupée a amené l’occupant à fusiller et à déporter, selon des temps et des choix différents, une majorité de résistants. Les politiques répressives qui ont été appliquées ne relèvent pas d’une improvisation, mais de lectures de la Résistance. Le cas des Compagnons de la Libération l’illustre parfaitement.

Dès 1941, les premières déportations au départ de France sont judiciaires et sont le résultat de condamnations à des peines de détention prononcées par les tribunaux militaires d’occupation. Elles prennent la forme d’un transport ferroviaire vers des prisons du *Reich*, généralement en voiture de troisième classe, aux fenêtres grillagées.

Mais le nombre de ces victimes judiciaires, condamnées puis déportées, est jugé par Hitler trop faible pour être véritablement dissuasif : la répression dans les territoires occupés de l’Ouest de l’Europe est alors complétée par la déportation d’otages jusqu’à l’été 1942 et par une procédure au nom célèbre qui va perdurer jusqu’en 1944. Le décret du 7 décembre 1941, dit « NN » (*Nacht und Nebel*, « Nuit et Brouillard ») prévoit une déportation dans le plus grand secret de victimes dont les proches doivent perdre la trace, pour mieux inspirer la terreur. En Allemagne, ces personnes doivent être jugées – en pratique, seule une minorité l’est effectivement – par un *Sondergericht* (« Tribunal d’exception ») ou par le Tribunal du Peuple. En attendant de pénétrer dans la salle d’audience et que le procureur boucle le lourd dossier d’instruction pour réclamer souvent des peines de mort, les déportés arrivés de France sont parqués dans des « camps spéciaux » (à Hinzert pour les hommes) ou des prisons du *Reich* (à Aix-la-Chapelle pour les femmes), coupés du monde.

DE NOUVELLES PROCÉDURES

Les services policiers nazis qui, à l’été 1942, prennent les rênes de la répression en France occupée continuent d’appliquer ces procédures – et les exécutions de condamnés à mort – et en ajoutent une nouvelle, utilisant le secret offert par le décret « NN » pour cibler les résistants les plus dangereux et les déporter dans de petits convois sécurisés – c’est essentiel – mais cette fois vers un camp de concentration.

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES DÉPORTATIONS

Beaucoup transitent par le camp spécial de Sarrebrück Neue Bremm.

A partir de 1943, face à la montée des forces de résistance et des oppositions, et compte tenu des besoins en main-d'œuvre « esclaves » des camps de concentration désormais parties prenantes de la « guerre totale » menée par le Reich, la SS et les services policiers nazis instaurent des procédures permettant de déporter l'essentiel des victimes de la répression directement vers les camps de concentration, plus rapidement et en plus grand nombre. De janvier 1943 à août 1944, vingt-cinq convois massifs, composés à chaque fois d'au moins une vingtaine de wagons de marchandises, quittent le camp de Compiègne, déportant près de 36 200 personnes au total. Plusieurs « programmes » se succèdent : « l'opération *Meerschaum* » au premier semestre 1943 ; les départs vers Buchenwald-Dora ensuite et jusqu'en janvier 1944, pour fournir de la main-d'œuvre à l'usine des armes secrètes ; le programme Kammler d'enfouissement des chaînes de production stratégiques à partir du printemps 1944.

Pour tenir les objectifs, à peine arrivés au camp central, les détenus sont transférés dans les *Kommandos* extérieurs installés près des sites de l'économie de guerre. Si ces parcours concentrationnaires sont identiques par leur finalité – faire travailler, jusqu'à la mort – ils diffèrent par les conditions endurées par les détenus. Les situations sont en effet très différentes d'un camp à l'autre, d'un *Kommando* à l'autre. Elles sont meilleures dans les *Kommandos* d'usine que dans

les chantiers d'enfouissement des chaînes de production stratégiques où, plusieurs mois durant, le travail consiste avant tout à dégager des galeries encombrées de pierres ou de blocs de sel, à fabriquer du béton, à pousser des wagonnets, souvent sous les coups des *Kapos*, le tout dans un air rare et vicié, sans eau ou presque. Les taux de mortalité présentent ainsi des écarts notables : 60 % environ des déportés de France partis vers Sachsenhausen en janvier et en mai 1943 reviennent à la Libération ; 75 % de ceux partis en avril. Mais les déportés de Dora ou de Gusen ne sont qu'environ 40 % à rentrer. Le taux de mortalité des femmes déportées, davantage affectées dans les usines dépendantes du camp de Ravensbrück, est ainsi plus faible que celui des hommes. Si un peu moins d'un déporté sur deux revient en 1945, trois femmes sur quatre sont rapatriées.

Pour tous, l'hiver 1944-1945 est particulièrement meurtrier ; comme les dernières semaines d'un système concentrationnaire alors en pleine décomposition. À l'approche des troupes alliées, une dernière épreuve attend en effet les survivants : les terribles évacuations des camps, souvent endurées à pied lors des « marches de la mort ». Loin des procédures répressives qui les ont déportés, les différents « peuples » des camps y sont réunis, indistinctement cette fois, pour constituer un cortège meurtrier, « nu ».

Thomas FONTAINE

Docteur en histoire

Directeur du Musée de la Résistance nationale

Les déportés qui arrivent dans les camps du Reich sont appelés *Stück*, c'est-à-dire morceau, pièce, bout. Notons que *Stück* ne prend pas la marque du pluriel, c'est un *bout* indifférencié. Quant à l'opération *Meerschaum*, elle signifie « écume de la mer ».

LES COMPAGNONS DÉPORTÉS

Sur les 1038 Compagnons, 43 ont été déportés. Parmi eux, trois des six femmes Compagnons. Douze ne sont pas revenus des camps, dont le général Charles Delestraint, exécuté à Dachau le 19 avril 1945. La plupart des Compagnons déportés – au moins vingt-sept des dates connues avec certitude – sont partis en 1944. Les détenus du camp de Buchenwald sont les plus nombreux : quinze y sont déportés directement, d'autres y sont transférés ensuite – dont Claude Bourdet. Mais, et cela est très significatif des différentes politiques de déportation à l'œuvre sous l'Occupation, on compte également un déporté du Nord-Pas-de-Calais (Paul Joly) ; un déporté de la très particulière action « Porto » de 1941 (le colonel Alfred Heurtaux) ; deux condamnés à mort par des tribunaux militaires allemands de France occupée (Laure Diebold et Albert Lebon) déportés d'abord vers des prisons du Reich et non vers des camps de concentration ; six détenus « NN » (, « Nuit et brouillard ») partis de Paris vers les trois destinations caractéristiques de ce type de transport, à Hinzert, Natzweiler et Sarrebrück Neue Bremen ; et même un déporté parti vers Sachsenhausen en avion lors de l'évacuation de Tunis en avril 1943 (René Tardy). Au total, un quart des personnes retenues n'est pas déportée dans des convois massifs et directs vers les camps de concentration – ceux qui ont marqué nos mémoires –, mais dans le cadre d'autres procédures répressives.

HOMMAGE AUX DÉPORTÉS

Serge Barcellini, président général du Souvenir Français nous rappelle dans sa lettre n°38 que le dimanche 28 avril est une journée nationale d'hommage « aux victimes et aux héros de la déportation ». La date choisie – dernier dimanche d'avril – évoque la libération du camp de Buchenwald (16 avril 1945) et celle du camp Dachau (29 avril 1945).

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES DÉPORTATIONS

JACQUES RENOUVIN

le chef des Groupes francs de Combat



Né le 6 octobre 1905, Jacques Renouvin est le troisième enfant d'une famille bourgeoise du VI^e arrondissement parisien. Son père, décorateur et fabricant de meubles, lui assure une enfance heureuse et lui permet de parcourir très lentement son cursus universitaire. Les huit années qu'il passe en première année à la faculté de Droit – un record – lui laissent beaucoup de temps à consacrer au militantisme politique. Il adhère à L'Action française en 1924,

quitte Paris en 1927 pour l'école des officiers de réserve puis le 5^e régiment de Tirailleurs caserné à Alger. A son retour, en 1929, il devient délégué adjoint aux Camelots du Roi du VI^e arrondissement et participe aux activités de l'Action française. Il figure parmi les meneurs, lors des violentes manifestations de février 1934. Exclu de l'Action française en août 1934 à la suite d'une intrigue amoureuse, il devient avocat sans cesser ses activités politiques.

Toujours actif dans les cercles de l'extrême-droite, il rompt avec cette mouvance lors des accords de Munich (septembre 1938). Lorsque le président de l'Alliance démocratique, Pierre-Étienne Flandin, envoie un télégramme de félicitations à Hitler le 2 octobre 1938, Jacques Renouvin décide de réagir et gifle à deux reprises l'ancien président du Conseil venu fleurir, le 14 novembre, la tombe du Soldat inconnu.

Mobilisé le 3 septembre 1939 au 317^e régiment d'Infanterie avec le grade de sergent dans les bureaux de la Justice militaire, il demande à rejoindre le front. Affecté au 117^e régiment d'Infanterie, il se bat dans les Vosges au sein du 3^e Corps franc. Légèrement blessé le 15 juin, il est conduit à l'hôpital d'Épinal sous contrôle allemand. Il s'en évade le 2 juillet, se cache en Bretagne puis franchit la ligne de démarcation et s'installe à Palavas-les-Flots, où réside son neveu Michel – fils de l'historien Pierre Renouvin. C'est grâce à son neveu qu'il rencontre Pierre-Henri Teitgen, fondateur du groupe « Liberté » avec d'autres professeurs de droit. A sa demande, Jacques Renouvin est chargé de créer un Groupe franc, qui a pour mission de détruire à l'explosif les locaux d'organisations collaborationnistes. Le premier Groupe franc est créé à Montpellier, puis Jacques Renouvin en organise à partir de février 1941 dans les principales villes de la zone non-occupée. Lorsque « Liberté » fusionne avec « Vérité » dans le mouvement « Combat », Jacques Renouvin est nommé chef national des Groupes francs. C'est au cours du sabotage d'une réunion vichyste qu'il rencontre Mireille Tronchon, entrée en Résistance dès juin 1940, qui deviendra sa femme.

Activement recherché par la police aux ordres de Vichy, il étend son action à l'attaque des trains allemands, des usines travaillant pour l'Allemagne et des agents ennemis après novembre 1942 – tout en participant aux activités de renseignement du réseau « Mithridate ». Un agent de la Gestapo infiltré réussit un coup de filet : Mireille Renouvin est arrêtée à Tulle le 29 janvier 1943, Jacques Renouvin le 30 en gare de Brive-La-Gaillarde. Envoyé à Limoges avec d'autres camarades, il est longuement torturé par la Gestapo, puis rejoint Fresnes dans le même car que sa femme, enceinte d'un garçon – l'auteur de ces lignes – qui naîtra le 15 juin à la prison de la Santé. A Fresnes, Jacques Renouvin retrouve Edmond Michelet, arrêté à Brive le 25 février. Tous deux sont déportés en wagon cellulaire au camp de transit de Neue Bremen, puis séparés. Edmond Michelet est conduit à Dachau, tandis que le chef national des Groupes francs des Mouvements unis de résistance (MUR) est interné à Mauthausen. Il est à la carrière et monte sans fin le terrible escalier. Affecté au commando de Steyr, rongé par la septième, il est hospitalisé au *Revier* de Mauthausen, où il meurt le 24 janvier 1944.

Nommé colonel FFI à titre posthume, Jacques Renouvin est reconnu comme un Compagnon de la Libération le 20 janvier 1946.

*Bertrand RENOUVIN
fils de Jacques Renouvin*

* Bertrand Renouvin, journaliste et historien, a publié en 2018, aux éditions du Cerf, *Vichy, Londres et la France*, coll. « Le Poing sur la table ». Cet ouvrage a obtenu le prix Robert-Christophe des Écrivains combattants.

SIMONE MICHEL-LÉVY

les exploits et le calvaire d'une grande résistante

Jusqu'à 34 ans, Simone Michel-Lévy, née à Chaussin (Jura) en 1906, a eu une vie assez banale. Ses parents sont modestes, ils ont eu deux enfants, dont l'un est mort en bas âge. Simone reste l'enfant unique de cette famille d'ouvriers : sa mère est couturière, son père, plâtrier-peintre. Elle suit la migration familiale et quitte son Jura natal : son père a trouvé un emploi dans l'Aisne, où ses talents sont recherchés pour aider à la reconstruction après les désastres dus à la Grande Guerre. Elle est bonne élève et distinguée à l'école, notamment pour la qualité de ses devoirs de français, mais les finances familiales l'obligent à entrer dans la vie active à 16 ans.



Elle entame, par la petite porte, une carrière dans les PTT, où elle atteindra le statut de contrôleur-rédacteur principal.

LES DÉPORTATIONS

Dès le début de l'Occupation, elle doit répondre à l'enquête sur le statut des juifs employés dans la fonction publique (loi du 3 octobre 1940). Elle déclare sous la foi du serment que ses parents, ses quatre grands-parents et son conjoint ne sont pas de race juive. Cette déclaration et son certificat de baptême catholique lui permettent de conserver son poste sans même chercher à raccourcir son patronyme. En fait, elle n'a pas de conjoint et c'est peut-être, à 34 ans, ce qui l'autorise à sortir de la banalité, ce qui la délivre des responsabilités familiales, des contingences ménagères et fait d'elle une femme libre. Libre de répondre à sa façon à l'occupation nazie, libre de choisir un destin qui la conduit à entrer en Résistance dès l'été 1940, libre d'accepter de plus en plus de missions opérationnelles délicates, jusqu'à atteindre le poste de responsable du secteur radio, adjointe au chef du réseau « État-Major PTT ». Pendant plus de trois ans, sous le pseudonyme d'« Emma », elle multiplie les actions à Paris et les missions dangereuses en Normandie et en Bretagne. Elle travaille également pour la Confrérie Notre-Dame du colonel Rémy et c'est un de ses contacts à la CND qui la trahit en novembre 1943.

La banalité et la liberté sont alors remplacées par la détention, les coups, la torture. Elle sera frappée comme un homme, brûlée avec un cigare, « baignée » plusieurs fois et ramenée à la vie alors qu'elle se laissait mourir. Le supplice ne s'arrêtera qu'en janvier 1944 - sans qu'elle ait donné aucun de ses camarades de combat - lorsqu'elle est envoyée au camp de Royallieu, puis, au terme d'un voyage de quatre jours en wagon à bestiaux, à Ravensbrück. L'horreur se poursuit à la sortie des wagons, avec le tri, la mise à nu, la désinfection, la découverte de l'univers concentrationnaire. Après une courte période de répit pendant la quarantaine, elle est dirigée vers un camp de travail dans les Sudètes, dépendant de Flossenbürg, où il lui faut, comble de l'horreur pour une résistante, fabriquer des munitions antiaériennes pour les nazis, nuit et jour, avec ses camarades réduites à l'esclavage. La surveillance est étroite et les procédures de travail ne laissent que peu de place à la désobéissance. La solidarité et le désir fou de vengeance permettent parfois de tromper la vigilance des gardiens et des sabotages s'organisent. L'un d'eux est très imprudent ; il stoppe l'activité globale de la chaîne de fabrication pendant une longue période.

Simone - qui se fait désormais appeler « Françoise » - et deux camarades sont identifiées. Elles subissent la bastonnade à l'heure de l'appel devant tout le camp pour servir d'exemple, nous sommes à l'automne 1944. La vie du *Kommando*¹ reprend son cours et la discrétion est de mise pour mouiller les amorces, réaliser des pesées de poudre fantaisistes, laisser partir des munitions sans qu'elles ne soient serrées. Le temps passe, les canons américains tonnent, l'espoir d'une libération envahit les esprits. Trois des 80 femmes du *Kommando* ne verront pas les troupes américaines entrer dans le camp. Un rapport de sabotage

envoyé à Berlin a fini par arriver sur le bureau d'Himmler, qui demande l'exécution immédiate des saboteuses. Elles sont pendues le 13 avril 1945, trois semaines seulement avant la capitulation nazie, quelques jours avant la libération du camp par des partisans tchèques et polonais. Simone disparaît à 39 ans, après cinq années de combat peu banal !

La petite Jurassienne studieuse, la Parisienne libre, la combattante encensée par les rapports de ses camarades de combats, qui a su tenir là où de nombreux hommes ont craqué, n'a laissé aucune trace physique de son passage sur terre. Ses cendres ont été mélangées à celles de tous les suppliciés de la journée, son appartement parisien a été pillé par la Gestapo, sa pauvre mère a emporté dans la tombe, avec son immense chagrin, les modestes souvenirs qu'elle avait de sa fille. Son action reste un exemple, son souvenir est très présent, il semble que les braises du four où elle a disparu scintillent encore. Plusieurs villes, dont Paris, ont donné son nom à un espace urbain, l'administration des Postes, son village natal, les représentants d'associations mémorielles et l'Ordre de la Libération ne manquent pas une occasion de rendre hommage à l'une des six femmes Compagnon.

Jean MICHEL-LÉVY
cousin de Simone Michel-Lévy²

2. Jean Michel-Lévy est l'auteur de la communication consacrée à Simone Michel-Lévy lors du colloque consacré aux femmes Compagnon de la Libération, qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville en 2005. Les actes en ont été publiés sous la direction de Guy Krivopissko, Christine Levisse-Touzé et Vladimir Trouplin (*Dans l'honneur et par la victoire, les femmes Compagnon de la Libération*, Tallandier, 2008).

LÉONEL DE MOUSTIER,

« combattant d'élite »

Le marquis Léonel de Moustier fait partie de cette poignée de parlementaires (les fameux « Quatre-vingts ») qui votèrent, le 10 juillet 1940 à Vichy, contre la réforme constitutionnelle visant à donner les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Opposé, comme Paul Reynaud, à l'armistice, il a souhaité continuer le combat. Dès 1940, il s'engage dans la Résistance dans le Doubs avec Pierre de Vomécourt, agent du *Special Operations Executive (SOE)*, dont la famille habite le château de Chassey, proche du château de Bournel, berceau de la famille de Moustier.

Député du Doubs depuis 1928 et président du conseil général depuis 1935, vice-président des Charbonnages de Marles (Belgique),



1. Camp de travail forcé annexe au camp de concentration (NDLR).

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES DÉPORTATIONS

Léonel de Moustier organise la Résistance dans l'arrondissement de Baume-les-Dames et monte un réseau de collecte de renseignements ainsi qu'une filière d'évasion vers la Suisse.

Il est témoin à décharge d'Edouard Daladier le 25 février 1942, dernier jour du procès de Riom. En 1943, Jean Moulin entre en contact avec lui pour le convaincre de faire partie du Conseil national de la Résistance afin d'y représenter la droite républicaine. Le 17 novembre 1943, le général de Gaulle souhaite le voir venir à Londres ; il ignore que Léonel de Moustier a été arrêté par la Gestapo le 23 août dans son château de Bournel, avec deux de ses fils et son gendre.

D'abord incarcéré à la prison de la Butte, à Besançon, avec son fils Guy, il y reste jusqu'au 9 avril 1944, jour où il est transféré au camp de Royallieu, près de Compiègne. Il part en déportation le 15 juillet 1944 pour le camp de Neuengamme, où il arrive le 18 juillet. Il mourra d'épuisement le 8 mars 1945 au Kommando de Bremen-Farges, où la *Kriegsmarine* emploie plusieurs milliers de déportés pour la construction d'une base de sous-marins.

Il est reconnu comme un Compagnon de la Libération par le décret du 2 octobre 1945. La croix est remise par le préfet du Doubs à son fils Guy, lui aussi déporté, lors de ses obsèques au château de Bournel. Le 24 septembre 1944, lors de son périple dans l'Est, séjournant au château de Bournel*, le général de Gaulle avait rendu hommage « au marquis de Moustier, Français excellent, combattant d'élite, otage de choix ».

Charles de COURSON
Député de la Marne
Petit-fils de Léonel de Moustier

* Où, le même jour, il avait remis au général de Lattre de Tassigny la croix de la Libération (NDLR).

RÉMY ROURE ET SA FAMILLE :

héroïsme et sacrifices ultimes.

Rendre hommage à Rémy Roure et à sa famille, c'est honorer des Français qui se sont sacrifiés pour leurs valeurs et leurs idéaux. Ayant, au terme de souffrances extrêmes, achevé leur combat qui était celui de la liberté, ils méritent que leur souvenir soit perpétué, car comme l'écrivait André Malraux, « La plus belle sépulture des morts est la mémoire des vivants ».

Né en 1885 en Ardèche dans un milieu modeste, Rémy Roure parvient, grâce à ses capacités intellectuelles et à

une volonté sans faille, à poursuivre des études supérieures, et à réaliser une carrière brillante dans le journalisme. La Première Guerre mondiale lui donne l'occasion de manifester son patriotisme : officier, il est blessé et fait prisonnier dès octobre 1914. Il n'a de cesse de chercher à s'évader pour reprendre le combat, ce qui le conduit en 1915 à être interné au Fort IX d'Ingolstadt - le camp des « fortes têtes », des récidivistes de l'évasion. Il y côtoiera le commandant Georges Catroux, le futur maréchal de l'URSS Mikhaïl Toukhatchevski, et surtout, un jeune capitaine laissé pour mort à Douaumont, Charles de Gaulle.



Ce dernier va nouer avec Rémy Roure une profonde et durable amitié, qui ne cessera qu'en 1966 à son décès. Ainsi, journaliste à *L'Eclair*, où il est éditorialiste de politique intérieure, va-t-il consacrer le premier article jamais rédigé sur Charles de Gaulle, à l'occasion de la sortie de son premier livre, *La Discorde chez l'ennemi* (1924). Pendant l'entre-deux-guerres, il demeure un soutien indéfectible de l'officier, relayant et commentant avec « ferveur », singulièrement au *Temps*, la publication de chacun de ses ouvrages, le qualifiant d'« écrivain de premier plan, d'un de nos plus remarquables théoriciens militaires, l'un des tacticiens et des officiers d'Etat-Major sur lesquels l'armée peut placer les plus grands espoirs ».

Ce qui est remarquable, c'est la proximité de leurs convictions et la chaleur de leurs échanges. En témoigne ce message du colonel de Gaulle à Rémy Roure le 25 janvier 1940 : « Ne croyez-vous pas, mon cher ami, que nous sommes au moment d'être fidèles à nos idées ? Sentiments fidèles et dévoués ». Ou encore cet échange le 10 juin 1940, à l'Hôtel de Brienne, où le tout récent sous-secrétaire d'Etat à la Guerre reçoit Rémy Roure et lui confie : « Nous nous battons dans l'Empire... Le jour où les Etats-Unis seront avec nous, le jour où l'Allemagne ne pourra lancer un avion sans qu'il soit abattu, le jour où elle sera aveuglée, elle pourra tenir toute l'Europe, elle sera perdue !!! ».

Tandis que Charles de Gaulle gagne Londres, Rémy Roure et sa famille - son épouse Marie-Louise et son fils André - gagnent Lyon où *Le Temps* s'est replié. Refusant avec force l'armistice, il s'inscrit parmi les premiers réfractaires au régime de Vichy, devient avec François de Menthon et Pierre-Henri Teitgen, membre du comité directeur de « Liberté », et participe à la fondation de « Combat ». Son appartement au 85, rue Cuvier, accueille tous les chefs de

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES DÉPORTATIONS

la Résistance, Jean Moulin, Georges Bidault, le général Gabriel Cochet notamment, et une partie de sa famille, dont les Baumer (Adrienne est la sœur de Rémy Roure) et les Marti. Ses proches vont tous œuvrer, eux aussi, dans la Résistance.

Le Temps s'étant sabordé, Rémy Roure intègre en 1943 le réseau « Bordeaux–Loupiac », chargé de l'évasion et du rapatriement des pilotes alliés. Le général de Gaulle souhaitant que son ami le rejoigne à Londres (il lui fera parvenir une lettre dans laquelle il lui écrit notamment : « Je sais ce que vous faites et je vous aime bien... Voici le moment où les bons Français doivent se retrouver... »), il va décider de rejoindre la capitale britannique en octobre 1943. Souhaitant, pour mener à bien son projet, s'intégrer dans une exfiltration par voie maritime organisée au profit de trois pilotes américains basés à Lyon qui doivent transiter par Rennes, il se retrouve dans cette dernière ville le 11 octobre 1943.

Attablé dans un café avec Jean-Claude Camors, fondateur et chef du réseau, il voit surgir un indicateur français de la Gestapo, suivi de deux Allemands, revolver au poing. Ils se lèvent alors brusquement, bousculent les policiers, qui font feu : Camors est abattu, Rémy Roure gravement blessé par une balle qui lui sectionne l'artère fémorale gauche. La pose d'un garrot le sauve d'une mort certaine. Hospitalisé pendant quatre jours, il est « récupéré » par la Gestapo et durement brutalisé... Il ne livrera aucun secret, et, le soir du 11 novembre 1943, il est transféré à Fresnes où il restera cinq mois au secret.

Le 5 avril 1944, il part sur Compiègne qu'il quitte le 27 avril pour Auschwitz à bord du convoi tristement dénommé « convoi des tatoués ». Il faudra quatre jours et trois nuits aux 1670 déportés pour effectuer leur terrible voyage, à 100 occupants par wagon. Ils ne seront que 1561 survivants à repartir du 12 au 14 mai pour Buchenwald : 819 d'entre eux y décéderont....

Son épouse a poursuivi sur Lyon ses actes de résistance : arrêtée le 3 avril 1944, elle sera déportée à Ravensbrück. Sa sœur, Adrienne Baumer, son beau-frère, Louis Baumer, et son neveu René Baumer tomberont également aux mains de la Gestapo et seront déportés respectivement à Ravensbrück, Neuengamme et Bergen-Belsen. Quant au filleul de Rémy Roure qui est aussi son neveu, Rémy Marti, il sera fusillé par les Allemands au pont de la Mulatière à Lyon le 25 août 1944.

« LES FLAMMES DE L'ENFER »

Rémy Roure survivra miraculeusement à son très long séjour dans les camps. Libéré le 14 avril 1945 par les Américains de Patton, arrivé à Paris le 18 avril 1945, il va à la demande d'Hubert Beuve-Méry livrer dès le 21 avril

un article pour *Le Monde* (qui a succédé au *Temps*), intitulé : « l'Enfer de Buchenwald et d'Auschwitz ». L'introduction en est poignante : « Il est toujours déplaisant de parler de soi... au surplus quand on sort libre d'un camp de concentration en Allemagne, le trésor dont on aurait le plus besoin est celui du silence... Hélas, il est difficile d'en bénéficier quand on est journaliste, même si l'on fut pendant plus d'un an terrassier douze heures par jour, ou bûcheron, ou travailleur d'usine... Les flammes de l'enfer !!! C'est à la lettre qu'il convient de prendre cette expression !!! ».

Mais le pire reste à venir.

Rémy Roure et son épouse avaient un fils unique, André. Né en 1921, étudiant en philosophie, il côtoie aux débuts de guerre « l'aristocratie » de la Résistance dans l'appartenance familiale. Lui-même engagé dans le réseau « Gallia », il décide à la fin 1943 de rejoindre les Forces françaises libres qui affrontent les Allemands en Italie. Aux termes d'un parcours épique, il rejoint les lignes alliées et parle le 26 novembre 1943 à la radio d'Alger. Présenté au général de Gaulle le 22 décembre 1943, ignorant tout du sort de sa famille, il intègre le Bataillon de Choc, participe à tous les combats de la Libération jusqu'en avril 1945, gagnant au cours de son valeureux engagement la Médaille militaire et la Croix de guerre avec quatre citations, dont une à l'ordre de l'Armée.

Il retrouve son père à Paris, et décide en apprenant la déportation de sa mère de gagner Ravensbrück pour aller la libérer : à l'issue d'un parcours épique, le malheureux parvient au camp le 4 juin 1945 pour constater le décès de sa mère, morte d'épuisement... Là, une grenade qui était dans son sac à dos explose, le tuant sur le coup. Son père qui avait prévu de le rejoindre arrive le 8 juin pour apprendre le drame. Il regagne la France avec la dépouille mortelle de son fils, qui repose dans le caveau familial en Ardèche.

Au total, son épouse, son fils, sa sœur, son beau-frère et son neveu seront victimes de la guerre, Rémy Roure ne retrouvant de retour des camps que son autre neveu, René Baumer, dont des dessins réalisés lors de sa déportation sont exposés au Musée de l'Ordre de la Libération. Il aura le courage de faire éditer un livre « posthume » de son fils, *Valeur de la vie humaine* (Paris, SFELT, 1946), qui retrace sa brève vie et expose à travers un certain nombre de notes ce que fut sa pensée et son système de valeurs. Ce livre, préfacé par le général de Lattre de Tassigny, comporte le fac-similé d'une lettre manuscrite de deux pages du général de Gaulle, en date du 1^{er} août 1946 (voir encadré)

Rémy Roure demanda que la Croix de Compagnon de la Libération, qui lui avait été accordée par décret du 29 octobre 1945, lui soit remise en même temps que la Médaille militaire de son fils et que la Médaille de la Résistance de son épouse lors d'une prise d'armes aux Invalides.

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES DÉPORTATIONS

Pour conclure cette dramaturgie familiale, citons les propos que Rémy Roure tint dans son ancienne école, l'Institution Notre-Dame de Valence, pour laquelle il accepta exceptionnellement d'évoquer oralement sa déportation :

« De mon passage à Auschwitz et à Buchenwald, j'ai gardé un goût de cendre, une tristesse désormais invincible. Car j'ai pu voir commettre le pire crime que l'homme puisse commettre, à savoir non seulement la destruction

mais l'aviissement de l'homme, la désintégration systématique, scientifique de ce qu'il y a de divin dans la créature humaine... Les nazis se sont efforcés vraiment de transformer l'homme en bête, en plus bas que la bête qui, elle, peut mordre, griffer, se révolter... ».

Philippe RADAL
Président des Amis du MOL

LA LETTRE DU GÉNÉRAL DE GAULLE À RÉMY ROURE

Mon cher ami,

En lisant les notes philosophiques d'André Roure, je l'ai revu tel qu'il nous est apparu quand il nous vint de France à Alger, ayant réussi l'extraordinaire entreprise de traverser en pleine bataille les lignes ennemies du front d'Italie pour devenir un combattant de la libération.

Tel qu'il nous apparut, c'est-à-dire ardent, sous son calme, mûr dans sa jeunesse, fort sous sa fragilité.

« Sors de toi-même ! » a-t-il écrit.

Un effort, et de quelle qualité !, pour s'élever au dessus de sa propre nature et atteindre plus haut que l'homme qu'il était en partant de ce qu'il était, voilà sa spéculation !

Lui, du moins, sut en faire aussi de l'action. Des circonstances terribles, dans lesquelles le plongeait le drame du monde et de la patrie, cet adolescent réservé, d'une complexion frêle, naturellement éloigné de la force et de la ruse, trouve moyen de tirer d'exceptionnelles actions d'éclat.

Ce matin, comme il fut rempli ! Pour son honneur, pour celui des siens, pour la France.

Croyez, mon cher Roure, à mes sentiments de fidèle amitié.

C. de Gaulle

LE MÉMORIAL DES MARTYRS DE LA DÉPORTATION

Érigé au cœur de Paris et inauguré en 1962, le mémorial est dédié à l'ensemble des déportés de France. Toute en symboles, l'œuvre de l'architecte Georges-Henri Pingusson est un lieu évocateur qui incite à la réflexion.



Situé sur l'Île de la Cité à Paris, derrière le chevet de la cathédrale Notre-Dame, le Mémorial des martyrs de la Déportation est une évocation de la souffrance de celles et ceux qui furent déportés de France entre 1941 et 1944. Inauguré le 12 avril 1962 par le général de Gaulle, président de la République, l'édifice a été construit par l'architecte Georges-Henri Pingusson à l'initiative du Réseau du Souvenir qui en a fait don à l'État le 29 février 1964. Au-delà du square de l'Île-de-France, verdoyant jardin qui sert de transition, des escaliers volontairement raides mènent à un parvis triangulaire environné de murailles. Dans cet espace intemporel, le regard captif ne perçoit qu'un coin de ciel et l'eau de la Seine qui coule par-delà des barreaux de fer et une herse acérée. Le mémorial est en béton recouvert de ciment blanc où sont agrégées des pierres extraites symboliquement des principaux massifs montagneux de France.

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES DÉPORTATIONS

Un passage resserré, entre deux blocs monolithiques, donne accès à la crypte qu'éclairent faiblement des lumières venues du sol. Face à l'entrée, une tombe contient les restes mortels d'un déporté inconnu décédé au camp de Neustadt et transféré ici le 10 avril 1962. Une longue galerie obscure est tapissée de facettes de verre symbolisant les dizaines de milliers de déportés morts dans les camps nazis. Au centre de la crypte, l'étoile du souvenir est gravée dans une dalle de bronze. Dans deux galeries latérales s'alignent des alvéoles triangulaires qui abritent des urnes contenant de la terre provenant des différents camps ainsi que des cendres raménées des fours crématoires. Aux murs sont inscrits notamment des extraits de poèmes de Robert Desnos (mort en déportation), Paul Eluard, Louis Aragon. Les caractères utilisés, par leur aspect acéré, suggèrent la douleur.

De part et d'autre de la galerie s'ouvrent deux cellules dont la nudité offre l'image du néant, évoquant le passage

dans les camps de ceux qui, à peine arrivés, disparurent. C'est au cœur du bâtiment, dans le silence et la pénombre, que le visiteur ressent le mieux l'esprit qui présida à cette construction, le souvenir de tous ces enfants, ces femmes et ces hommes qui, un jour, partirent de France pour l'enfer concentrationnaire. Le mémorial est aussi au centre de la cérémonie annuelle, le dernier dimanche d'avril, de la Journée nationale du souvenir des martyrs et des héros de la déportation. Il est également un lieu de réflexion sur l'horreur d'un système qui, pour des motifs idéologiques, condamna des millions d'êtres humains à l'esclavage et à la mort, et un lieu de méditation sur les régimes totalitaires.

*Antoine GRANDE
Directeur des Hauts Lieux de la mémoire nationale
d'Île-de-France*

LES COMPAGNONS DE NATZWEILER-STRUTHOF

Le camp de concentration de Natzweiler a été créé en mai 1941 par les nazis en Alsace annexée. Doté d'une cinquantaine de camps annexes situés des deux côtés du Rhin, il a compté au total 52 000 déportés venus de toute l'Europe, notamment de Pologne (35%) et d'URSS (25%). Les Français représentent 14% de la population concentrationnaire. Parmi eux, cinq seront faits Compagnons de la Libération : Henri Chas, Charles Delestraint, François Faure, Joël Le Tac, Charles Serre.

Par leur parcours individuel et la chronologie de leur déportation, ils sont particulièrement représentatifs de la population française passée par Natzweiler. Âgés de 35 ans (Le Tac) à 64 ans (Delestraint), ils appartiennent comme 80% des déportés de ce camp à la catégorie des « triangles rouges » dans laquelle les nazis classent leurs opposants politiques ainsi que les résistants.

Les cinq hommes, il est vrai, se sont engagés dès les premiers jours de l'occupation dans une lutte sans merci contre l'ennemi nazi. Quatre sortent des rangs de la Résistance : le rôle de Charles Delestraint, chef de l'Armée secrète chargé par de Gaulle de fusionner les mouvements armés résistants en fait l'un des personnages les plus recherchés par les nazis. De son côté, dans « Ceux de la Libération » puis « Confrérie Notre-Dame », François Faure transmet des renseignements à Londres et favorise la mise en relation des communistes avec le général de Gaulle. Henri Chas, lui, œuvre en lien avec les réseaux *Buckmaster* puis avec les MUR. Il devient chef de l'AS en Haute-Loire avant de



prendre la tête des maquis MUR de Limoges puis celle des Corps francs de la Libération dans une zone qui s'étend de la Dordogne à la Creuse. Charles Serre, enfin, déploie une intense activité résistante en Dordogne en lien avec l'Organisation de la résistance armée, « Combat » et les MUR. Chef de l'Armée secrète en Dordogne Nord, il dirige également au plan national le mouvement « Résistance ». Joël Le Tac est le seul Français libre de ce petit groupe : engagé dès juin 1940 dans les FFL, il passe son brevet de parachu-

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES DÉPORTATIONS

tiste pour rejoindre le *Special Operation Executive* (SOE). C'est dans ce cadre qu'il prend part à plusieurs opérations de destruction et de sabotage sur le territoire français.

Il faut noter que trois des cinq Compagnons déportés à Natzweiler le sont en tant que *Nacht und Nebel* (« NN », Nuit et brouillard). Cette classification résulte d'un décret pris par les nazis en décembre 1941 pour juguler la résistance dans les pays occupés : « *Toutes les personnes représentant un danger pour la sécurité de l'armée allemande (saboteurs, résistants) seront transférées en Allemagne pour y être jugées et disparaître dans le secret absolu* ». Au total, 5 500 individus sont arrêtés dans toute l'Europe et déportés en tant que « NN ». Le camp de Natzweiler est désigné pour les regrouper. Les premiers arrivent le 15 juin 1943, puis suivent d'autres convois. Le Tac et Faure font partie du même convoi qui part le 8 juillet de Paris et arrive le 9 à Natzweiler. C'est le premier convoi de « NN » français. Delestraint rejoint Natzweiler le 10 mars 1944.

Au sein du camp, le sort des « NN » est particulièrement épouvantable. Vêtus de loques, ils portent deux énormes « N » peints dans le dos, ce qui les rend facilement repérables par les SS et les *Kapos*. Isolés des autres déportés et du monde extérieur, privés de nourriture, soumis à la pire brutalité, ils connaissent un sort particulièrement tragique. Si Le Tac et Faure parviennent à survivre aux 14 mois qu'ils passent dans le camp, c'est en raison de leur force de caractère mais aussi parce qu'ils inspirent le respect aux autres déportés : une certaine solidarité peut fructifier sur cette base. Delestraint reste à Natzweiler moins longtemps (six mois). L'extraordinaire soutien que lui apportent les déportés français du camp explique qu'il puisse traverser l'épreuve en dépit de son âge plus avancé. Un autre « NN », Pierre Suire, médecin de profession, témoigne de l'attention manifestée par les déportés à l'égard du chef de l'Armée secrète :

« Très malade, le général Delestraint a fait une arthrite de la hanche gauche avec suppuration péri articulaire. Maintenant il va mieux, l'articulation reste raide. Les massages ont non seulement le but d'améliorer cet état, mais aussi éviter son départ à Breslau. Le général, comme nous, est NN ; son affaire n'est pas terminée. A deux reprises déjà, l'ordre de son départ pour le jugement a été donné. A deux reprises, grâce à quelques médecins français, ce départ fut ajourné, sous prétexte médical. Il est capital de l'éviter à tout prix, car, à Breslau, le général serait indiscutablement condamné à mort et exécuté. Il faut gagner du temps. Le général connaît la situation, mais rien n'entame sa confiance »¹.

Le cas de Charles Serre se distingue de celui de ses quatre camarades d'infortune, dans la mesure où il n'est jamais passé par le camp principal de Natzweiler situé au Struthof en Alsace : après son arrestation, il est envoyé à Dachau avant d'être transféré à Neckargerach, camp annexe de Natzweiler ouvert en avril 1944 dans la vallée du Neckar. Là, environ 1000 déportés sont chargés d'installer une usine dans une ancienne mine de gypse. Animé par son esprit résistant, Serre organise des actions de sabotage. Mais les conditions de surpopulation, de promiscuité et de froid sont telles qu'il contracte le typhus et la pneumonie. Ses pieds sont gelés. Rescapé de l'enfer, il meurt précocement en 1953 des suites des mauvais traitements subis.

Sur les cinq déportés de Natzweiler faits Compagnons, deux trouvent la mort en déportation. Henri Chas disparaît le 11 avril 1945 à Sandbostel lors de l'évacuation du camp de Neuengamme où il avait été transféré après un bref passage à Natzweiler puis à Dachau. Delestraint est lâchement abattu à Dachau le 19 avril 1945. Après la guerre, François Faure s'investit pour que la mémoire de ses camarades ne soit pas oubliée. Il devient en 1950 président fondateur de l'Amicale des Déportés de Natzweiler-Struthof, qui existe encore à ce jour et qui, aux côtés du Centre européen du résistant déporté, fait vivre le souvenir des résistants déportés.

Frédérique NEAU-DUFOUR
Directrice du Centre européen du Résistant déporté
Ancien Camp de concentration de Natzweiler



Henri Chas



Charles Delestraint



François Faure



Charles Serre



Joël Le Tac

1. Pierre Suire, déporté NN, *Il fut un temps*, Soullisse et Martin, Niort, 1946.

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

LES 43 COMPAGNONS DÉPORTÉS

Nom du Compagnon	Prénom du Compagnon	Lieu de déportation	Date de décès	Commune de décès
ARRIGHI	Pierre, Robert	MAUTHAUSEN	05/08/1944	Mauthausen
BARLOT	Gustave, Jean	NEUENGAMME	26/04/1998	Penne d'Agenais
BOLLAERT	Emile, Edouard	BUCHENWALD / DORA	18/05/1978	Paris
BOQUET	François, Charles	BUCHENWALD	19/02/1987	Clichy
BOULLOCHE	André	AUSCHWITZ / BUCHENWALD / FLOSSENBÜRG	16/03/1978	Malsburg-Marzell
BOURDET	Claude	NEUENGAMME / SACHSENHAUSEN / BUCHENWALD	20/03/1996	Paris
BOYER	André, Jacques, Gaspard	BUCHENWALD / DORA / NORDHAUSEN	04/04/1945	Nordhausen
BRUNSCHWIG-BORDIER	Jacques, Philippe	BUCHENWALD / DORA / NORDHAUSEN	21/04/1977	Paris
CHAS	Henri, Jules, Ernest,	DACHAU / NEUENGAMME	11/04/1945	Sandbostel
CLIQUET	Charles, Emile, Joseph	SARREBRÜCK / BUCHENWALD / LAURA	27/03/1956	Paris
DEBEAUMARCHE	Edmond, Paul	BUCHENWALD / DORA / BERGEN-BELSEN	28/03/1959	Paris
DEJUSSIÉU-PONTCARRAL	Pierre, Marie, Philippe	BUCHENWALD / DORA-MITTELBAU	01/08/1984	Paris
DELESTRAINT	Charles, Georges, Antoine	STRUTHOF / DACHAU	19/04/1945	Dachau
DIEBOLD	Laure	AUSCHWITZ / RAVENSBRÜCK	17/10/1965	Lyon
FAURE	François	STRUTHOF / DACHAU	29/06/1982	Fleury Mérogis
FLAVIEN	Guy, Charles, René	BUCHENWALD	01/04/1945	Buchenwald
GENTIL	Louis	DORA	08/04/1945	Dora
GIMPEL	Ernest, Richard, Charles	AUSCHWITZ / BUCHENWALD / FLOSSENBÜRG	26/01/1973	Cretingham Woodbridge Suffolk
GOSSET	Jean, Yves	NEUENGAMME	21/12/1944	Neuengamme
GUILLAUDOT	Maurice	NEUENGAMME / SCHANDELAU / WOBBELIN	23/05/1979	Hédé
HENRY	Marcelle, Marie-Louise, Marguerite,	RAVENSBRÜCK	24/04/1945	Paris
HEURTAUX	Alfred	GROSS-ROSEN / BUCHENWALD	30/12/1985	Chantilly
JOLY	Paul	SACHSENHAUSEN	01/02/1945	Sachsenhausen
JULITTE	Pierre, Gaston, Louis	BUCHENWALD / DORA / BERGEN-BELSEN	15/08/1991	Neuilly sur Seine
LAMIRAULT	Claude	DACHAU	27/05/1945	Orléans
LE TAC	Joël, André	STRUTHOF / DACHAU / NEUENGAMME / DORA / BERGEN-BELSEN	08/10/2005	Maisons-Laffitte
LEBON	Albert, Louis	RHEINBACH / SIEGBURG	06/06/1988	Tavernes
LEFAUCHEUX	Pierre, André	BUCHENWALD	11/02/1955	St Dizier
LIMONTI	Hugues	BUCHENWALD / DRUTTE / BERGEN-BELSEN	02/12/1988	Villeurbanne
LUGIEZ	André, Fernand	INNSBRÜCK-REICHNAU	07/01/1969	Nice
MANHES	Henri, Frédéric, Alfred	BUCHENWALD	24/06/1959	Nice
MICHEL-LEVY	Simone, Françoise	RAVENSBRÜCK / HOLLEISCHEN / FLOSSENBÜRG	13/04/1945	Flossenbürg
MOUSTIER (de)	Léonel, Alfred, Ghislain, Marie	NEUENGAMME / FARGE	08/03/1945	Farge
PALAUD	Noël, Georges	DACHAU	05/08/1985	Bordeaux
PINEAU	Christian, Paul, Francis	BUCHENWALD	05/04/1995	Paris
RENOUVIN	Jacques	MAUTHAUSEN	24/01/1944	Mauthausen
RIOU	Noël, Marie	HINZERT	07/07/1964	Beg-Meil en Fouesnant
ROURE	Rémy, Eloi, Frédéric	AUSCHWITZ / BUCHENWALD	08/11/1966	Paris
SCHOCK	André	BUCHENWALD / HARZUNGEN / BERGEN-BELSEN	13/10/1973	Meudon
SERRE	Charles, Armand	DACHAU / NECKARGERACH	02/04/1953	Champagnac de Belair
TARDY	René, Georges	ORANIENBURG-SACHSENHAUSEN	17/09/1943	Berlin
VALLEE	François	GROSS-ROSEN	01/09/1944	Gross-Rosen
VEDEL	Gaston, Eugène, Camille	BUCHENWALD / DORA / ELLRICH	22/06/1993	St Paul Cap de Joux

Traduction de quelques noms de lieux de déportation : AUSCHWITZ : rosée de la prairie, BUCHENWALD : forêt de hêtres, BIRKENAU : prairie de bouleaux, DACHAU : prairie protectrice. (NDLR)

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

CEUX QUI N'ONT PAS VOULU PARLER

LA FIN DE PIERRE BROSSOLETTE



Après avoir refusé de regagner l'Angleterre par voie aérienne en novembre 1943, car il estimait ne pas avoir achevé sa troisième mission, et échoué à s'envoler en décembre puis en janvier, Pierre Brossolette opte avec Emile Bollaert pour un départ maritime depuis les côtes de Bretagne. Les deux hommes embarquent le 2 février 1944 au soir sur le *Jouet des Flots* avec Émile Laffon,

Jacques Maillet, quelques officiers et une quinzaine d'aviateurs alliés. Des conditions météorologiques épouvantables contraignent le bateau à rebrousser chemin puis à s'échouer à l'entrée de la baie d'Audierne. Réfugiés chez un résistant de Plogoff le 3 février à l'aube, Brossolette et Bollaert quittent leur cache à 17 heures le même jour et sont arrêtés à Audierne à la suite d'un contrôle de routine. Après une nuit à la prison de Quimper, ils sont transférés à Rennes et finalement écroués le 5 au matin sans avoir été identifiés. Très vite connue de la Résistance intérieure, la nouvelle de leur arrestation parvient à Londres le 9 par le truchement de Jean Guyot.

Les semaines de prison de Brossolette nous sont connues grâce à quatorze lettres qu'il parvint alors à envoyer à ses amis résistants parisiens par le truchement de Nicole Bauer. La première de ces missives est rédigée le 5 février. Il y recommande à sa correspondante de « dire à tout le monde (de) la boucler hermétiquement sur (son) sort » et de « supprimer partout tous papiers (...) issus de (lui) ». Il y réclame également du linge et des vivres d'urgence. Le 9, bien qu'il n'ait pas encore de « projets d'avenir », il demande qu'on lui trouve « une maison absolument sûre à Rennes où on puisse toujours être reçu à tout moment ».

Les premiers paquets lui parviennent le 10, ce qui en dit long sur la diligence de ses correspondants parisiens et sur l'efficacité des filières d'approvisionnement de la prison. Le 13, dans « un petit mot de bavardage », il explique avoir eu « la double chance d'arriver à un moment où le régime est relativement relâché, et d'être mis dans une cellule dont le plus ancien occupant est un fanatique de l'astiquage, de la propreté et de l'arrangement intérieur », ce qui en fait, « de beaucoup, la cellule la plus habitable de l'établissement ». Il ajoute avoir pris l'habitude de pratiquer « un quart d'heure de culture physique tous les matins pour (se) maintenir en forme », phénomène qu'il qualifie d'« incroyable mais très

appréciable ». Mais derrière l'humour perce la conscience de la gravité de la situation :

« Je ne me dissimule pas un instant que je suis en train de manger mon pain blanc et qu'incessamment vont commencer des épreuves autrement redoutables. Mais j'y suis résolu. Quand nous avons été fabriqués (*sic*), j'ai réfléchi très vite pour savoir si j'emploierais les grands moyens dont j'étais muni. Mais j'ai conclu que ce serait *ipso facto* aggraver le cas de tous les soutiers et j'ai adopté l'autre ligne de conduite. Il faut maintenant la suivre jusqu'au bout. »

Les quatre lettres suivantes sont consacrées aux préparatifs d'une possible évasion à laquelle doit notamment contribuer l'agent britannique du SOE, et grand ami de Pierre Brossolette, Forest Yeo-Thomas. Parachuté dans la nuit du 24 février, celui-ci parvient à Paris le 26, y prend une série de contacts, et effectue un aller et retour à Rennes afin de repérer les lieux. Dans les premiers jours de mars, les préparatifs s'intensifient sans qu'aucun des plans envisagés ne débouche. Pendant ce temps, Brossolette poursuit sa vie de détenu dans un contexte rendu plus compliqué par un changement de direction qui a abouti à un rétablissement de la règle dans toute sa rigueur. Certains colis sont jugés « presque trop magnifique(s) », car ils donnent « presque du goût à la vie » et rappellent « des jours heureux ». Le prisonnier n'en continue pas moins à demander vivres et linge, son « bouquin de la méthode *Assimil* pour l'allemand », car c'est « ce qui (l)'aiderait peut-être le mieux à tuer le temps », le « numéro de la chambre de l'oncle Émile », ainsi qu'un « petit aperçu de la situation générale ». S'il espère beaucoup de la venue de Yeo-Thomas, il n'oublie pas de réclamer un « dormitif puissant (genre *alonal*) pour le cas de dérouillée particulièrement brutale par ces messieurs ». Le 8 mars, il indique qu'ils sont « sur le gril, avec toutes les surprises et conséquences qui peuvent en résulter » et que « l'arrivée des paquets paraît se heurter à des interdictions de plus en plus nombreuses, arbitraires et incompréhensibles ». Cette lettre est la dernière qu'il parvient à faire sortir de la prison.

Le 16 mars, Pierre Brossolette et Emile Bollaert sont extraits de leurs cellules et brutalement interrogés par les Allemands. Seule l'identité du premier est, et restera, connue de la Gestapo. Les modalités de son identification demeurent aujourd'hui encore mystérieuses. Les conséquences, en revanche, sont évidentes : les jours d'épreuve ont débuté. Les deux hommes passent les 17 et 18 mars dans un cul de basse fosse de la prison de Rennes. Le 19, Ernst Misselwitz, l'un des hauts responsables de la Gestapo parisienne, identifie formellement Brossolette. Le soir même, ce dernier est emmené à Paris, au 84 avenue Foch, avec Bollaert. Interrogés durant toute la journée du 20, les deux prisonniers sont transférés dans la soirée à la prison de Fresnes où ils passent la nuit. Le 21 mars au matin, Pierre Brossolette se trouve à attendre la désinfection aux côtés

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

CEUX QUI N'ONT PAS VOULU PARLER

du résistant Roger Lebon, avec qui il a une discussion sur un livre de Maurice Paléologue, le grand-père de Lebon. Il porte des traces de violence et confie à son interlocuteur que ses bourreaux l'ont accroché comme sur une broche entre deux chaises et cinglé de coups de lanière à chaque tour. Roger Lebon emporte le souvenir d'un homme calme et comme « détaché de tout ce qui le concernait ». Les interrogatoires et tortures de l'avenue Foch se poursuivent durant la journée 21, puis la matinée du 22 mars. À midi, Brossolette est amené dans un coin du bureau où Bollaert a lui-même été interrogé. Les deux hommes sont ensuite conduits dans une chambre de domestique au 5^e étage. Trompant la surveillance de ses gardiens, Pierre Brossolette parvient à passer par la fenêtre de la chambre pour tomber sur le balcon du 4^e étage. Il enjambe alors la balustrade et se jette dans le vide.

Immédiatement transporté à l'hôpital de la Pitié, il est pris en charge par une équipe médicale qui constate rapidement la gravité de son état : il souffre d'une double fracture des chevilles, d'une fracture de la cuisse et de la jambe, d'une fracture du bassin, ainsi que d'une fracture du crâne. Il meurt dans la soirée sans avoir repris connaissance. Il n'a pas parlé.

* Guillaume Piketty, professeur à Sciences Po Paris, et ancien membre associé de la faculté d'histoire de l'Université d'Oxford, est l'auteur d'une biographie de référence : *Pierre Brossolette, un héros de la Résistance* (Odile Jacob, 1998). Il a publié et commenté chez Odile Jacob en 1998 un recueil de textes inédits de Brossolette sous le titre : *Résistance (1927-1943)*, réédité en 2015 avec une nouvelle introduction. Il a également co-signé avec Vladimir Trouplin l'ouvrage illustré *Les Compagnons de l'aube. Archives inédites des compagnons de la Libération* (Éditions Textuel, 2014).

Guillaume PIKETTY

BERTY ALBRECHT (1893-1943), FÉMINISTE ET RÉSISTANTE



« Mourir n'est pas grave. Le tout, c'est de vivre conformément à l'honneur et à l'idéal que l'on se fait », sont les derniers mots écrits par Berty Albrecht avant de se donner la mort dans une cellule de la prison de Fresnes. Son corps repose dans la crypte du Mont-Valérien, où elle est, avec la résistante Renée Lévy, la seule femme à être inhumée. Grande figure de

la Résistance française, son nom apparaît souvent accolé à celui d'Henri Frenay, comme sa collaboratrice, voire sa

secrétaire. Or c'est bien Berty Albrecht qui participe avec ce jeune officier de 12 ans son cadet à la fondation du mouvement *Combat*. A part égales, pourrait-on dire.

Née le 15 février 1893 à Marseille dans une famille bourgeoise protestante d'origine suisse, infirmière diplômée en 1912, elle part pour Londres. Mariée après l'armistice à un banquier, Frédéric Albrecht, elle vit d'abord en Hollande avant de s'installer à Londres au cœur de la City avec ses deux enfants. C'est à ce moment-là qu'elle commence à militer pour le droit des femmes à la contraception.

Séparée de son mari, installée à Paris, elle crée en novembre 1933 une revue avant-gardiste, *Le Problème sexuel*, qui tint deux ans. Mobilisée pour l'Éthiopie ou la République espagnole, elle reprend, à quarante ans, des études et devint surintendante d'usine en 1938.

Dès 1933, elle met en place un comité d'accueil des réfugiés allemands fuyant le pouvoir hitlérien. Jolie femme aux yeux bleus, elle séduit Henri Frenay avec qui elle partage la nécessité du combat contre la montée du nazisme. Il est catholique et de droite, elle est protestante et de gauche, peu importe ! Féministe, anticonformiste, antifasciste, telle est Berty Albrecht à la veille de la deuxième guerre mondiale.

Après l'armistice, mobilisée à Vierzon avec l'usine où elle travaille, elle aide des prisonniers évadés à passer la ligne de démarcation. Puis elle retrouve Henri Frenay à Vichy où, ensemble, ils créent et rédigent *Le Bulletin d'Information et de propagande* qui deviendra *Combat*. Le tirage atteindra 100 000 exemplaires. On doit à Berty Albrecht la création du service social clandestin de « Combat » pour venir en aide aux camarades du mouvement emprisonnés et à leurs familles.

Arrêtée une première fois en janvier 1942, Frenay réussit à la libérer. Une deuxième fois, en mai, elle est internée à Vals-Les-Bains. Après une grève de la faim, et avoir simulé la folie, elle est internée à l'asile du Vinatier à Bron le 28 novembre 1942 d'où elle réussira à s'en évader un mois plus tard avec le coup de main d'un commando des Groupes Francs du mouvement « Combat ».

Recherchée par toutes les polices françaises et allemandes, *Victoire* refusant de passer en Angleterre, elle reprend immédiatement la lutte en rejoignant Henri Frenay à Cluny, en Saône-et-Loire. Mais le rendez-vous de l'hôtel de Bourgogne de Mâcon le 28 mai 1943 est un piège. La Gestapo l'attend. Le 31 mai 1943 à 0h15 elle se donne la mort. La rumeur court qu'elle a été décapitée. Berty Albrecht recevra à titre posthume la croix de la Libération, la Médaille militaire, la croix de Guerre 1939-1945 avec palme et la médaille de la Résistance avec rosette.

Dominique MISSIKA

Historienne et directrice éditoriale des éditions Tallandier, Auteur de Berty Albrecht, féministe et résistante (Perrin, 2005)

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

CEUX QUI N'ONT PAS VOULU PARLER

LES TESTAMENTS DE JACQUES BINGEN

Jacques Bingen est né en 1908 dans une famille juive de la bourgeoisie parisienne ; son frère aîné, Max, est mort pour la France en 1917. Travailleur infatigable, brillant ingénieur, c'est également un homme «séduisant, profondément attaché à sa mère et à sa famille », passionné de sport et de lecture, tout « à la fois grave et souriant »¹. Blessé en juin 1940 à Saint-Vallery-en-Caux, il se jette à la mer et rejoint un navire qui le dépose à Cherbourg, d'où il gagne l'Angleterre par le Maroc. Il rencontre de Gaulle à Londres le 23 juillet 1940. Sa bonne maîtrise de l'anglais et ses compétences maritimes le conduisent à diriger les services de la Marine marchande de la France Libre, en lien avec le personnel du *Ministry of Shipping* dont il partage certaines réserves à l'égard du général de Gaulle, raison pour laquelle il signe tardivement son engagement formel au sein de la France Libre, en juin 1943.



Entretemps, il a fait valoir son désir de « servir dangereusement » en France occupée et le 15 février 1943, lorsqu'il rencontre Jean Moulin à Londres « la confiance et la sympathie entre les deux hommes » sont « immédiates ». Et lorsque « Max » est arrêté à Caluire, Jacques Bingen se porte volontaire pour le remplacer. La veille du départ, le 14 août 1943, il rédige à l'intention de sa mère cette lettre-testament :

« ... Je veux lutter dangereusement pour les idéaux de liberté qui, tu le sais, m'ont toujours inspiré. J'ai acquis dans l'épreuve un amour de la France plus fort, plus immédiat, plus tangible que tout ce que j'ai éprouvé autrefois quand la vie était douce et, somme toute, facile. Et voici que mon départ, par une chance inattendue, peut servir la France autant que beaucoup de soldats... Enfin accessoirement, j'ai la volonté de venger tant de juifs torturés et assassinés par une barbarie dont l'histoire n'offre pas de précédent. Il est bon qu'un juif de plus, il y en a tant déjà si tu savais ! prenne sa part entière dans la libération de notre patrie... »

Et à l'intention de ses amis il laisse une seconde lettre :

« Si cette enveloppe est ouverte, c'est que je serai mort pour la France et pour la cause de la liberté. Je désire que mes amis sachent que je suis tombé en mission volontaire. C'est la pensée de mes amis qui a dicté mon choix, amis de toujours, prisonniers ou déportés en Allemagne, amis anciens et nouveaux déjà tombés en France sur le front intérieur ou y poursuivant un combat dangereux et inégal où je crois pouvoir les aider.

Je prie qu'on dise au Général de Gaulle toute l'admiration que j'ai acquise pour lui. Il a été l'âme, la conscience même de la France pendant ces deux années, je le supplie de conserver sa noblesse et sa pureté, et de ne pas oublier après la radieuse victoire, que si la France est une grande dame, les Français seront bien fatigués. Il faudra qu'il ait pour eux non seulement beaucoup d'ambition, mais aussi beaucoup d'indulgente tendresse. »

Sans relâche et dans des conditions extrêmement difficiles, Jacques Bingen va s'employer à structurer et unifier la Résistance intérieure. Appelé à Clermont-Ferrand pour une mission qu'il juge hasardeuse, il retrouve une dernière fois sa nièce Jacqueline dans l'appartement clandestin de l'avenue Frémiet à Paris. Jacques Bingen a appris que le général de Gaulle l'avait fait Compagnon de la Libération, le 31 mars 1944 (mais il n'a pas reçu la lettre que le Général lui avait envoyée). Mû par un pressentiment de sa fin prochaine, il a souhaité écrire une dernière lettre. Il indique à Jacqueline la cache où elle pourra retrouver la lettre s'il vient à disparaître et lui demande, s'il ne survit pas, de témoigner de sa foi, de son idéal et de son amour pour la France. Ces mots que Jacqueline ne connaît pas encore sont les suivants :

« J'écris ces lignes parce que, pour la première fois, je me sens réellement menacé et qu'en tous cas, ces semaines à venir vont apporter sans doute au pays tout entier et certainement à nous, une grande, sanglante et, je l'espère, merveilleuse aventure. Que les miens, mes amis, sachent combien j'ai été prodigieusement heureux pendant ces huit derniers mois. Il n'y a pas un homme, sur mille, qui durant une heure de sa vie, ait connu le bonheur inouï, le sentiment de plénitude et d'accomplissement que j'ai éprouvé pendant ces mois. Aucune souffrance ne pourra jamais prévaloir contre la joie que je viens de connaître si longtemps. Qu'au regret qu'ils pourraient éprouver de ma disparition, mes amis opposent dans leur souvenir la certitude du bonheur que j'ai connu. »

Accompagné de Mme Schlessler dont l'époux a rejoint les Forces françaises libres, Jacques Bingen se rend à la gare pour Clermont-Ferrand. Le 12 mai 1944, victime de la trahison d'un agent double de l'*Abwehr*, il est arrêté, mais il parvient à s'échapper en assommant l'un de ses gardes. De nouveau capturé, il avale sa capsule de cyanure et soustrait ainsi à l'ennemi les secrets dont dépendait la survie de ses camarades et la pérennité de nombreux réseaux. Son corps n'a jamais été retrouvé.

1. Témoignage de sa nièce, Jacqueline Citroën, du 29 mars 1990, citée par Pierre Sudreau dans *Au-delà de toutes les frontières*, Odile Jacob, Paris, 2002.

CONDAMNATIONS TOUS AZIMUTS

CEUX QUI N'ONT PAS VOULU PARLER

A la Libération, Jacqueline indique la cache où se trouve la lettre testament. Celle-ci lui est remise officiellement en septembre 1944.

*

Un post-scriptum vient s'ajouter à ce récit. Il importe d'en dire quelques mots parce que Jean Lacouture cite largement ce document additionnel² qui a été parfois repris et a suscité quelques révisions biographiques concernant Jacques

Bingen. Jacqueline Citroën présente ainsi les circonstances de cette découverte posthume : cette seconde partie « gardée à mon insu, écrit-elle à Pierre Sudreau, fut retrouvée par moi, par hasard, à l'occasion d'une remise d'archives en 1972 ! » Le style de ce « post-scriptum » qui tranche nettement avec les lettres citées ci-dessus indique clairement qu'il s'agit d'une fabrication apocryphe. Cet exemple vient nous rappeler à quel point l'histoire de la Résistance intérieure est délicate à établir et combien la vigilance s'impose lorsqu'il s'agit des traces écrites d'activités de l'ombre.

2. Jean Lacouture, *De Gaulle. 1 Le Rebelle*, Seuil, Paris, 1984, p. 730-731. Le document lui a été communiqué par Jeanine Reynaud (note 42, p. 856).

Clotilde de FOUCHÉCOUR

RÉSISTER MALGRÉ TOUT

LES FAMILLES DE COMPAGNONS AUFIL DE LA GUERRE

Que deviennent les familles de ceux qui se battent contre le « crocodile » dans les sables du désert, sous les périscopes des sous-marins de l'Atlantique, dans le secret des maquis ou des « traboules » de Lyon ? Les futurs Compagnons ont-ils pris soin d'elles avant leur départ, ou les ont-ils abandonnées d'un coup ? Sont-elles abattues, résistent-elles aussi ?



La famille d'Estienne d'Orves pendant la guerre.

Au centre : Eliane d'Estienne d'Orves, à droite en haut Marguerite, à droite en bas Monique, à gauche Rose, en bas au centre Marc, Philippe, le plus jeune, dans les bras d'Eliane.

Nous venons de voir la brochette de « déchus » du 30 avril 1941. D'autres listes vont suivre très bientôt, notamment celle qui est publiée à la veille de Noël 1941 par la direction de la Justice militaire et transmise à l'Etat-Major de l'Armée (laquelle ?). Elle comporte 18 noms d'officiers français libres, dont 12 seront faits Compagnons. Parmi eux, 9 sont condamnés par contumace à la peine de mort : Magrin-Vernerey, Cazaud, Koenig, Bollardièrre, Amilakvari, Paul Arnault, Pierre de Hauteclouque, René Morel, Saint-Hillier. S'ajoutent la dégradation militaire et la confiscation des biens, pour « désertion à l'étranger en temps de guerre et trahison ». 3 autres futurs Compagnons bénéficient de la clémence du tribunal et n'écopent que de 5 ans de prison : il s'agit de Bolifraud, Dureau, Puech-Samson.

Notons qu'un bon nombre d'entre les Français libres et les Résistants ont pris soin de changer de nom, pour protéger leurs familles restées en métropole ou dans les colonies : Philippe de Hauteclouque devient – et pour toujours – Leclerc, Jean Moulin sera Rex, Max, Mercier, Régis ou Martel, Saint Hillier est Jean de Vienne, Jean-Pierre Levy est successivement Lenoir, Robert, Martin, Gilles. Pierre Lambert usera de 12 pseudonymes différents.

Si ces « noms de guerre » leur permettent de ruser un temps avec l'occupant, et à leurs familles d'être provisoirement épargnées, il n'en reste pas moins que les familles subissent, comme l'ensemble des Français, outre les restrictions, les privations, les enquêtes constantes de la Gestapo ou de la Police française. « Si on te demande où est ton

RÉSISTER MALGRÉ TOUT

papa, recommande-t-on à Marie-Clotilde, tu prends un air bête et tu dis que tu es trop petite et que tu n'en sais rien ». Anne Vourc'h a 8 ans ; elle sera interrogée pendant 11 heures par la Gestapo.

Mais les épouses des Français libres, déchus de la nationalité française, condamnés à mort ou déjà morts pour la France à Dakar, en Syrie, en Libye, en Italie, doivent se débrouiller sans ressources aucunes : outre le fait qu'elles ne perçoivent plus la solde de leur mari, leurs biens personnels sont mis sous séquestres ou liquidés... Elles n'accèdent même plus à leur livret de caisse d'épargne, alors que leur époux a pris soin, avant de partir, d'y déposer le maximum possible. La plupart d'entre elles n'exerçaient pas, avant la guerre, de métier rémunéré. Certaines peuvent faire appel à leurs proches, au moins pour les héberger, leur prêter de quoi survivre jusqu'à la fin de la guerre : « j'ai remboursé mes parents jusqu'au dernier centime », dira fièrement en 1946 une veuve de Compagnon.

Elles se débrouillent en assurant des travaux de couture, des gardes d'enfants, des travaux agricoles, contre un peu d'argent ou de nourriture. Un demi-cochon voyage par autocar dans une valise en carton : la conductrice du car est une « bonne Française », selon, cette fois, l'acception gaulliste. La plupart de ces femmes, si elles n'ont pas été préparées à la pénurie, ont été, en revanche, formées, intellectuellement et moralement, par leur époux. Ainsi, la femme de Gilbert Renault, alias colonel Rémy, enceinte de son 5^e enfant, accepte courageusement le départ de son mari, dès le 18 juin 1940. Mais la Gestapo se vengera en arrêtant la mère de Rémy, ses 5 sœurs, dont 2 sont déportées, et son frère Philippe, qui, lui, ne reviendra pas de déportation.

Germaine Morel, la femme de « Tom » des Glières, reçoit une lettre de son époux : « Sois courageuse et joyeuse, en digne femme d'officier et mère de soldat ! » Quant à Philippe de Hauteclocque, il a pris soin d'être clair, dès ses fiançailles, avec Thérèse de Gargan : « Vous m'empêcherez d'être médiocre. Acceptez-vous de passer toujours après la France ? » René Génin, lui aussi, adresse à son épouse Margot les mots suivants : « Considère les événements avec calme. Nous viendrons à bout de nos ennemis, sois-en sûre, et nous aurons la victoire. Je sais que tu te montreras toujours bonne Française, et femme d'officier. Il y a, à côté de nos épreuves, bien des raisons d'espérer ». Et aussi : « Tu fais bien de t'occuper des pauvres réfugiés. » Parmi les réfugiés, se trouve dans le même village breton la famille de Jacques Bauche. Une amitié se noue immédiatement entre Margot Génin et Mme Bauche. Ni l'une ni l'autre n'imagine que leur époux



Tom Morel

sera fait Compagnon. Elles se contentent en ce début des années 1940, d'assurer la survie de leur famille.

Certaines compagnes ou épouses de Compagnon jouent elles-mêmes un rôle important dans la France Libre ou la Résistance. Ainsi, Marguerite Vourc'h, résistante, épouse et mère de 4 fils Français libres, dont l'un, Jean, sera fait Compagnon. (Voir page 44). Anise Girard, arrêtée à 19 ans pour faits de résistance et déportée à Ravensbrück, sera repérée par une fenêtre de la prison de la Santé par son futur époux, André Postel-Vinay. Et, bien sûr, on pense à Marie-Madeleine Fourcade, chef du réseau Alliance, épouse – à une certaine distance – du Compagnon Edouard Méric, ou à Bertie Albrecht, compagne d'Henri Frenay, elle-même Compagnon, qui se donnera la mort à la prison de Fresnes. Certains estiment que son plus grand mérite est d'avoir ouvert les yeux de Frenay, plus jeune qu'elle, resté maréchaliste jusqu'à la fin de 1942 et de l'avoir converti à la vision gaulliste. Marie-Louise Roure, épouse du Compagnon Rémy Roure, est déportée à Ravensbrück et ne reviendra pas. Leur fils André, parti à la recherche de sa mère, se tuera accidentellement : le tribut versé à la Patrie par la famille Roure est lourd (voir page 32).

Les privations matérielles ne sont pas les seules épreuves auxquelles doivent s'affronter les familles de Compagnon. Absence de nouvelles : on attend quotidiennement le facteur, mais c'est en vain, car les « dissidents » se gardent bien d'en envoyer, pour ne pas mettre en danger leurs familles. Quant aux résistants, ils restent évidemment dans l'ombre. Humiliations, honte, exclusion, il faut les subir en jouant l'indifférence pour ne pas donner prise aux soupçons. Le vocabulaire de la plus grande partie des Français reste pollué, au moins jusqu'à la fin de 1942, par les « créations lexicales » qui fleurissent de façon répétitive dans la presse de la Collaboration et les textes officiels de l'Etat. Elles témoignent d'une imagination assez pauvre, sauf chez certains ténors assez doués en décibels et en méchanceté. Pour Philippe Henriot, comme pour Joseph Darnand, cela se terminera mal.

« Enfant de traître », c'est ainsi que Marie-Claude, la fille du Compagnon François Drogou, disparu avec le sous-marin *Narval*, est interpellée par ses camarades dans la cour de l'école. « Suppôts du général-micro, fourrier des juifs », « renégats », « déserteurs », « gaullo-communistes », « individus dangereux » : non seulement les pères mais aussi leurs femmes et leurs enfants ont droit à ces qualificatifs qui n'ont pas encore totalement disparu aujourd'hui chez les individus fossilisés dans leur antigauillisme.

Tel Compagnon, tué en Syrie, devra attendre les années 2010 et les interventions répétées des Compagnons Bernard Demolins et Fred Moore, pour que sa qualité de « Mort pour la France » soit enfin inscrite au registre d'état-civil de son lieu de naissance. Telle âme pieuse, épouse d'un notable du

RÉSISTER MALGRÉ TOUT

Finistère, envoie une lettre à l'évêque de Quimper : elle juge scandaleux qu'un prêtre ait osé, à la messe du dimanche, inviter les fidèles à prier pour le repos de l'âme d'un traître. « Un imbécile parti se faire tuer alors que personne ne lui demandait rien » « Tu ne sais même pas comment est mort ton père, et puis il n'était même pas français », glisse fielleusement à l'oreille d'une petite fille de 5 ans un oncle jaloux. Il détaille avec force précisions mensongères les détails de la bataille, additionnant les contre-vérités sur les lieux, les dates, la nature des projectiles. Il s'agit de faire croire à la famille que cet officier s'est suicidé pour « expier le déshonneur de sa dissidence ». Koenig, Larminat, auront beau protester, le mensonge reste ancré presque 80 ans plus tard dans le granit breton.

Quelques épouses sont tentées de se laisser aller à la tristesse. Madame Béon est réfugiée dans le Gers avec ses filles, tandis que son époux, le médecin-capitaine Raoul Béon, échappé du Dahomey sous obédience vichyste, relève et soigne les blessés en Syrie, en Libye, en Tunisie. Elle voit apposer sur la porte de sa propre maison la condamnation à mort de son mari. Et, du Dahomey, lui parvient la liste de ses effets personnels, vendus aux enchères après son départ précipité : 6 petites cuillères à café, 2 cuillères à sel, 4 paires de bas de sport, un lit d'enfant en bois... Le Dr Mercier, jeune lieutenant, a pris soin de racheter les épaulettes, les insignes, les galons, l'épée de Raoul Béon, qu'il remettra à Mme Béon après la mort de son mari, à Takrouna, en 1943. Avant la condamnation à mort, Mme Béon avait reçu une lettre du chef de cabinet militaire de Pétain, datée du 6 mai 1941 : « Aucun jugement n'est intervenu contre votre mari, il vous faudra donc attendre avec patience et courage qu'il ait compris son erreur ». Mme Béon peut donc se rendre

en zone occupée, « à la condition que vous évitiez d'attirer l'attention de l'autorité occupante sur la situation de votre mari. ». Le Maréchal la prendrait-il pour une imbécile ?

Si certaines épouses sont – et c'est légitime – abattues par la tristesse, la plupart d'entre elles réagissent courageusement : Marguerite Vourc'h, Margot Génin, après avoir recruté quelques jeunes filles du village, organisent l'envoi de colis alimentaires aux prisonniers de guerre en Allemagne. Les mottes de beurre breton, apportées dans des mouchoirs, seront mises en boîtes métalliques, cerclées gratuitement par le charcutier voisin, un « bon Français ». Les démarches administratives auprès des autorités d'occupation, elles en font leur affaire, avec l'aide de telle ou telle « tante » résistante et d'un ami banquier compréhensif.

Eliane d'Estienne d'Orves, veuve d'Honoré, lui avait rendu visite à la prison du Cherche-Midi, accompagnée de ses enfants, aussi longtemps que les visites ont été autorisées. En 1945, quatre ans après l'exécution d'Honoré, elle organise avec l'aide de ses trois filles un arbre de Noël pour les enfants du voisinage : berceaux de poupées minuscules fabriqués dans des boîtes d'allumettes, garnis d'édredons brodés par Marguerite, l'aînée, pères Noël en carton, recouverts d'ouate et trônant sur des oranges, ce fruit magique aperçu et dégusté pour la première fois par des enfants de 6 ans peu gâtés pendant les années de guerre. Rose chante et entraîne tous les enfants dans la ronde : « Nos papas sont morts, on a gagné quand même, alors les engelures, c'est pas grave ! »

Comme l'écrit Michèle Cointet dans son ouvrage *Les Françaises dans la guerre et l'occupation*, « l'attitude des familles a joué un grand rôle dans l'engagement des Français libres et des résistants, particulièrement celle des épouses qui se sont trouvées dans l'obligation de protéger leurs enfants et de leur assurer subsistance et avenir, souvent sans avoir un emploi personnel leur donnant des moyens financiers ».

L'absence des pères, morts pour la France, ce sera bien autre chose à vivre pour leurs enfants. Le général de Gaulle s'en préoccupait, confiait son fils, l'amiral Philippe de Gaulle. C'est pour cela qu'ils écrivent, dans le Bulletin de l'AFCL et ailleurs, les enfants des Compagnons. Ils écrivent pour que leurs pères ne soient pas ensevelis dans les sables de l'oubli et surtout pour qu'on n'oublie pas les raisons pour lesquelles ils ont choisi de « vivre libres ou de mourir ».

Catherine EVENOU et
Marie-Clotilde GÉNIN-JACQUEY



RÉSISTER MALGRÉ TOUT

LA FAMILLE VOURC'H PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE.

Entretien avec Anne Ploux-Vourc'h

■ *Anne, vos parents ont été résistants tous les deux ? Plusieurs de vos frères aussi ?*

Oui, c'est vrai : mon père, Antoine Vourc'h (1885-1964), était médecin. Il avait fait l'École de Santé Navale, avait combattu pendant la Première Guerre mondiale. Il s'était installé comme médecin à Plomodiern, un petit bourg du Finistère. Il était proche du « Sillon » de Marc Sangnier. En 1940, il avait rejoint très tôt la Résistance et avait contribué à l'organisation du réseau de renseignement *Johnny*. Par ailleurs, ma famille a fait passer en Angleterre de nombreux aviateurs alliés tombés en France occupée, en les embarquant sur des bateaux de pêche à partir des côtes bretonnes.

Plus tard, en 1942, à la suite d'une dénonciation, il a rejoint l'Afrique du Nord, plus précisément la Tunisie où se trouvait un de ses cousins prêtre. De là, il dirigeait le service de renseignement de la branche locale de la Mission ILO et a pu transmettre à Londres des renseignements sur les armes dont disposait Rommel. Après le débarquement allié de 1942, il a rejoint Alger et le Mouvement « Combat ». En 1943, à 58 ans, il s'est engagé dans les FFL avec le grade de capitaine. Il a servi à Alger jusqu'en 1944, puis a gagné Londres où il a parlé à la radio. Après la guerre, il a représenté le Mouvement républicain populaire (MRP) du Finistère à l'Assemblée Constituante et au Conseil de la République. Il a aussi contribué à organiser le voyage du général de Gaulle à l'île de Sein en août 1946. Il y a eu des incidents dus au mauvais temps : le buffet préparé sur le continent n'a pas pu être servi et a été perdu. Mais le voyage a bien eu lieu quelques jours plus tard. Et en 1960, lorsque de Gaulle est venu inaugurer le monument aux Iliens, il a rendu un très bel hommage à mon père.

■ *Et votre mère ?*

Ma mère, Marguerite Vourc'h (1883-1950) a été aussi très active dans la Résistance. Elle était responsable de l'opération d'exfiltration des aviateurs britanniques à partir de Camaret, en lien avec le secrétaire de mairie, M. Merrien. Ils faisaient aussi partir des volontaires qui souhaitaient rejoindre Londres. Ils ont ainsi fait partir sur des bateaux de pêche 18 aviateurs tombés en France ou en Belgique. Par ailleurs, sous prétexte de faire soigner sa dernière fille – moi-même – par tel ou tel médecin, elle se déplaçait en voiture à travers le département, en particulier à Quimper, où nous allions voir régulièrement « l'amie du jeudi », Mme Yvonne Le Roux, que nous appelions Tante Yvonne, qui nous communiquait des renseignements. Tante Yvonne recueillait chez des amis les informations données par le directeur de l'arsenal sur les croiseurs allemands en réparation dans le port de Brest : le *Scharnhorst*, le *Gneisenau* et le *Prinz Eugen*. La boîte aux lettres était chez le garagiste voisin, M. Chavaroc et les messages étaient transmis par

radio à Londres par un voisin, Jean Le Roux. Quand le poste tombait en panne, le garagiste remettait des piles et quand la panne était importante, c'étaient mes frères Yves et Paul, lycéens à Quimper qui faisaient passer les messages : l'un surveillait la rue, tandis que l'autre envoyait les messages.

Ma mère a fait partie à la fois du réseau *Johnny* et plus tard du réseau *Bordeaux-Loupiac*, où opérait le futur Compagnon Jean-Claude Camors. Celui-ci, formé en Grande-Bretagne, faisait partie du BCRA. Il parcourait la France pour nommer des responsables et leur donner des consignes pour cacher et évacuer les aviateurs et les prendre en charge avant leur transfert en Angleterre. Il venait fréquemment chez nous, à Plomodiern, pour organiser avec ma mère les départs en bateau. Je me souviens d'une promenade, juchée sur ses épaules, alors que j'avais 8 ans et que les routes étaient pleines de soldats allemands. Il était très grand, 1,93 m, et sa taille le rendait facilement repérable. Il a été ainsi reconnu en octobre 1943 dans un café de Rennes, alors qu'il était en compagnie de Rémy Roure, futur Compagnon lui aussi, par un ancien membre du réseau, retourné par la Gestapo. Il a été mortellement blessé, mais il a eu le temps de s'enfuir et de se débarrasser de ses papiers avant d'être retrouvé par la Gestapo. Il a été emmené à l'hôpital de Rennes où il est mort et son corps n'a jamais été retrouvé. A la mort de Camors, l'argent n'arrivait plus, les bateaux ne pouvaient plus partir et les choses ont été plus compliquées : en effet 24 aviateurs étaient en attente dans la chapelle du Menez-Hom ou répartis chez des amis. 19 ont pu partir de Camaret le 23 octobre 1943. 4 autres partiront plus tard du nord-Finistère par un réseau anglais. Ma mère était aussi agent P1 du réseau de renseignement « Jade-Amicol ». Elle a été dénoncée à la suite d'une lettre et elle a dû partir se cacher à Paris jusqu'à la Libération.

■ *Et vous, que deveniez-vous pendant ce temps ?*

Née en 1935, j'étais la dernière des 9 enfants. J'étais âgée de 8 ans quand la Gestapo m'a gardée et interrogée pendant 11 heures. Auparavant, j'avais assisté à une scène dans notre maison de Plomodiern : la Gestapo était venue fouiller la maison et interroger ma mère. Mon père s'est interposé pour la protéger et les soldats allemands ont frappé ma mère et lui ont cassé le nez. J'étais réfugiée sous un lit et j'entendais tout, les cris, les hurlements, les bruits de bottes,



Anne Vourc'h 8 ans © Archives privées D. R.

RÉSISTER MALGRÉ TOUT

les portes qui claquaient. Pendant longtemps, j'ai eu du mal à monter l'escalier qui montait aux chambres.

■ Revenons à vos frères et sœurs

Mes quatre frères étaient mes aînés : Guy est né en 1919, Jean en 1920, Paul en 1923, Yves en 1924. En 1939, Guy est étudiant en médecine, Jean en école d'agriculture, Paul et Yves sont au collège St Yves à Quimper.

Guy, le premier, a décidé de partir en Angleterre. Il a cherché et trouvé un bateau que Jean l'a aidé à acheter avec une somme qui provenait d'une assurance perçue à la suite d'un accident. Ils sont finalement partis tous les deux par mer en octobre 1940, sur la « Petite Anna », avec Charles de La Patellière, Bernard Scheidhauer et Robert Alaterre. Mais ils sont rapidement tombés en panne d'essence et ont été sauvés de justesse après 10 jours de navigation et d'errance par un cargo anglais. Après être passé par les camps de formation britanniques, Guy est resté sur place en prévision de la bataille d'Angleterre. Il est entré comme lieutenant au bataillon de fusiliers marins, puis au commando Kieffer. Il a participé au débarquement de Normandie, a été blessé gravement à Ouistreham et il a terminé la guerre en Hollande où il a reçu la *Military Cross*. Après la guerre, il est devenu professeur d'anesthésiologie à l'Hôpital Foch.

Jean, lui, engagé volontaire en 1939, avait participé à la campagne de France et avait été blessé. Cela ne l'a pas empêché de partir par mer en Angleterre avec Guy en octobre 1940, comme nous venons de le voir. Et ce sont mes deux frères qui ont fait savoir à Londres que leur famille, à Plomodiern, était prête à aider, à accueillir des agents, des appareils. De Londres, Jean a rejoint



Jean Vourc'h

en Afrique la colonne Leclerc, puis la 2^e DB au 1^{er} bataillon du Régiment de marche du Tchad (RMT). Il a combattu en Tunisie en 1943, puis en Normandie en août 1944. Sur la route de Paris, il a été très gravement blessé à Voisins-Le-Bretonneux et a été transporté à l'hôpital du Mans où il est mort le 29 août 1944. Il avait 24 ans. Il a été fait Compagnon de la Libération le 7 mars 1945.

Paul, lui, a gagné l'Angleterre dès 1941, grâce à un bateau de pêche qui l'a mené à Concarneau, puis à un sous-marin britannique : le rendez-vous avait été donné près des îles Glénan. Il avait 18 ans. Formé à l'École des Cadets, il a été affecté au bataillon de marche N° 24 de la 1^{re} DFL/DML. Il a participé au débarquement de Provence et a combattu en Alsace où il a été fait prisonnier. Il a réussi à s'évader de son camp en Allemagne et à rejoindre sa division dans les Alpes. Après la guerre, il a rejoint le cabinet de Jean Sainteny, commissaire de la République en Indochine. Là, il



Paris fin août - début septembre 1944. La famille Vourc'h se retrouve : de gauche à droite Marguerite-Marie, Marie-Antoinette, Yves, Mme Vourc'h, le Dr Vourc'h et une amie américaine, médecin. © Archives privées D.R.

s'est fermement opposé à la répression de la population. Il est parti ensuite pour l'Australie avec la C^{ie} Louis-Dreyfus. Revenu en France très malade, il est mort d'un cancer à 30 ans, le jour de mes 18 ans.

Yves, le plus jeune (1924-2007), a porté beaucoup de messages en bicyclette en Bretagne. Lorsque le réseau *Johnny* a été décimé, il aurait voulu rejoindre son père en Afrique du Nord. Mais le débarquement allié de 1942 et l'invasion de la zone sud par les Allemands l'en ont empêché. Jean-Claude Camors, comme je vous l'ai dit, était venu plusieurs fois à Plomodiern, et pour se faire accepter par Yves comme agent de la France Libre et messenger des frères Vourc'h, et non pas comme un espion, il a parlé des livres que lisaient Guy et Jean. Ce test a convaincu Yves qui, lui aussi, a rejoint l'Angleterre en janvier 1944 et a servi, comme Guy, au commando Kieffer, mais comme simple quartier-maître.

Ma sœur aînée, Marie-Antoinette, qui faisait sa médecine à Paris sous une nouvelle identité, accompagnait à St Brieuc des aviateurs qui portaient par le réseau *Shelburn*.

■ *Ainsi, la quasi-totalité de la nombreuse famille Vourc'h a été engagée dans la Résistance et la France libre. Quels ont été les moments où la répression a été la plus marquante ?*

Outre mon interrogatoire par la *Gestapo*, évoqué plus haut, et les brutalités commises sur ma mère, il y a eu le départ de mon père, puis celui de ma mère.

Mon père, tout d'abord : Vichy a édicté dès l'été 1940 de nombreuses lois, de nombreux décrets, pour exclure les étrangers – dont la plupart étaient juifs – de l'ensemble des

RÉSISTER MALGRÉ TOUT

professions médicales : médecins, professeurs, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens. Il fallait en outre affirmer qu'on n'était ni franc-maçon, ni de père étranger, ni autonomiste, et il fallait être d'accord avec la politique de Vichy. Mon père était secrétaire du Syndicat des médecins. Il a répondu qu'il n'était ni juif, ni franc-maçon, ni autonomiste, mais qu'il n'était pas d'accord avec la politique de Vichy. En avril 1942, à la suite d'une dénonciation, il a dû s'enfuir en zone libre, pour échapper à l'arrestation. Il était sorti raccompagner jusqu'au car un ami – mon futur beau-père – et mon frère Yves a sauté le mur du jardin pour le prévenir que la *Gestapo* venait d'arrêter à la maison Madame Le Roux, la principale informatrice du réseau sur les croiseurs allemands. La réunion avait lieu chez nous parce que le réseau allait mal : un radio arrêté avait parlé. Mon père est parti immédiatement pour Lyon, heureusement, car on est revenu le chercher peu après. Il avait une adresse à Lyon, celle des parents de Jacques Mansion, futur Compagnon, parachuté en Bretagne, que nous avons recueilli. C'est à Lyon que mon père s'est occupé d'un aviateur anglais caché depuis 2 mois dans le château d'un village voisin. Ce sauvetage a été indépendant du réseau *Johnny*.

Ma mère, elle, a dû partir se cacher à Paris en février 1942. La *Gestapo* est venue la chercher dans la maison où elle préparait des colis pour les prisonniers, mais elle était ce jour-là à Quimper où elle allait chercher des fausses cartes pour des réfractaires au STO. Un jeune garçon a réussi à la prévenir de ne pas rentrer et elle a pu emprunter de l'argent à la librairie Le Goaziou de Quimper et à partir immédiatement pour Paris.

■ *Que deveniez-vous pendant ce temps-là ?*

J'ai passé d'abord une semaine chez une tante, puis une cousine de Landerneau est venue s'installer à la maison. J'avais peur que la *Gestapo* m'emène moi aussi et pour ne pas pleurer et ne pas montrer que j'avais peur, je sautais à cloche-pied dans l'escalier. Ma sœur qui était étudiante à Paris avait un ami, résistant communiste, qui est venu me voir et me rassurer sur ma mère. Je suis d'ailleurs allée voir ma mère à Paris, ce qui était bien imprudent. Ma mère a fini par rentrer en septembre 1944.

Propos recueillis par Marie-Clotilde GÉNIN-JACQUEY

LE NOUVEAU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

D'origine associative, le Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne, inauguré en 1985, a été installé dans un hôtel particulier du XIX^e siècle entouré d'un parc en dénivelé (le parc Vercors). Au fil des ans, les collections ont été considérablement enrichies et mises en valeur. Pourtant les nouveaux moyens et enjeux muséographiques ont abouti à la nécessité de refonder le projet initial en l'adaptant à de nouveaux contextes historiographiques et culturels.

Le nouveau projet prévoit le déploiement du musée sur deux sites. Le bâtiment d'origine et ses dépendances prennent le nom d'« Espace Jean-Louis Crémieux-Brilhac », en hommage au grand historien de la France Libre disparu en 2015. Ils abritent le centre de conservation et de recherche et sont centrés sur les activités scientifiques du musée : aide aux chercheurs, publications, journées d'études autour du thème de la Résistance, etc.

En 2008, le département du Val-de-Marne a décidé de mettre à disposition du musée l'édifice « Aimé Césaire », construit en 2008 en bord de Marne par l'agence Lelli. Ce bâtiment sera plus accessible pour les visiteurs grâce à sa proximité avec la future gare Champigny Centre du Grand-Paris-Express. Les quatre niveaux du bâtiment au porte-à-faux impressionnant abritent tous les espaces nécessaires à un musée moderne : salles d'exposition permanente et temporaire, auditorium de 120 places, lieux d'activités pédagogiques.

Le nouveau Musée de la Résistance à Champigny est en réseau avec dix-sept autres musées de la Résistance répartis sur toute la France. Il conserve une riche collection d'objets de diverses natures, de journaux de la presse clandestine, de photographies, d'œuvres d'art, etc. Ce réaménagement du musée, que conduit depuis 2016 le directeur et historien

Thomas Fontaine, donnera un nouvel outil d'étude et de connaissance sur l'histoire de la Résistance alors que les témoins de la période disparaissent peu à peu. Le nouveau projet devrait être inauguré dans les premiers mois de 2020.

Claude MASSU



SOMMAIRE

Trois questions à Tristan Lecoq	1
Les Compagnons face à la répression et à la déportation	
<i>Agents, textes, modalités</i>	<i>3</i>
La répression allemande (F.Broche)	4
Les Compagnons de la Libération face aux procédures d'exception du Régime de Vichy (V. Giraudier)	5
La répression des FFL (J.F. Muracciole)	6
Vichy n'a jamais été un moindre mal (F. Broche)	8
Balade aux J.O. (M.C. Génin-Jacquey)	10
<i>Condamnations tous azimuts</i>	<i>15</i>
Vous avez dit « Condamnés » ?	15
De Gaulle (M.C.G.), Massu (Cl. Massu), J. P. Levy (G. Levy), Félix Broche (F. Broche)	
Les lieux de détention : La prison de Montluc (A. Allier)	20
Les exécutions	22
Le Mont-Valérien (A. Grande)	22
Les fusillés (F. Broche)	23
Les 5 fusillés de Dakar (F. Broche)	24
La violence hors la Loi : le massacre de Tulle (F. Grenard)	25
Liste des Compagnons fusillés (V. Trouplin)	26
Les déportations	28
Introduction (Th. Fontaine)	28
Quelques « Stück » : J. Renouvin, Simone Michel-Lévy, L. de Moustier, R.Roure	29
Le Mémorial de la Déportation (A. Grande)	34
Les Compagnons du Struthof (F. Neau-Dufour)	35
Liste des Compagnons déportés (V. Trouplin)	37
Ceux qui n'ont pas voulu parler	38
P. Brossolette (G.Piketty), Berty Albrecht (D. Missika), Jacques Bingen (Cl. de Fouchécour)	
<i>Résister malgré tout</i>	<i>41</i>
Les familles de Compagnons au fil de la guerre (M.C. Génin)	41
La famille Vourc'h : entretien avec Anne Ploux-Vourc'h (M.C. Génin)	44
Le nouveau musée de la Résistance (Cl. Massu)	47

Ce dossier a été coordonné par François Broche, Clotilde de Fouchécour et Claude Massu.

Pour traiter ces sujets, nous avons sollicité des historiens spécialistes (Adrien Allier, Thomas Fontaine, Vincent Giraudier, Antoine Grande, Fabrice Grenard, Dominique Missika, Jean-François Muracciole, Frédérique Neau-Dufour, Guillaume Piketty) ainsi que des descendants ou représentants de Compagnons (François Broche, Charles de Courson, Catherine Evenou, Clotilde de Fouchécour, Marie-Clotilde Génin, Gilles-Pierre Levy, Claude Massu, Jean Michel-Lévy, Philippe Radal, Bertrand Renouvin, Anne Vourc'h).

Les listes (exécutions, déportations) ont été établies par Vladimir Trouplin, conservateur du musée de l'Ordre de la Libération.

Crédits photos : Couv. : Fondation pour la mémoire de la Shoah - Ordre de la Libération : pp. 6, 7, 12, 13, 14, 16, 17, 19, 24, 30, 31, 32, 36, 38, 39, 40, 42, 43 - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Lyon : pp. 20-21 - Mont Valérien : p. 22 - Mémorial des Martyrs de la Déportation : p. 34 - Musée de la Résistance Nationale : p. 46 - D. R. : pp. 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 35, 45 - Archives privées : pp. 41, 44, 45 - FNDIRP : p. 28



**ASSOCIATION DES FAMILLES
DE COMPAGNON DE LA LIBÉRATION**

Hôtel national des Invalides
51 bis, Bd de La Tour-Maubourg,
75007 Paris
afcl@orange.fr
Rédaction : afcl2010@live.fr

